PLANS D'ACTION du GOUVERNEMENT FÉDÉRAL vis-à-vis la

STRATÉGIE NATIONALE sur les FORÊTS

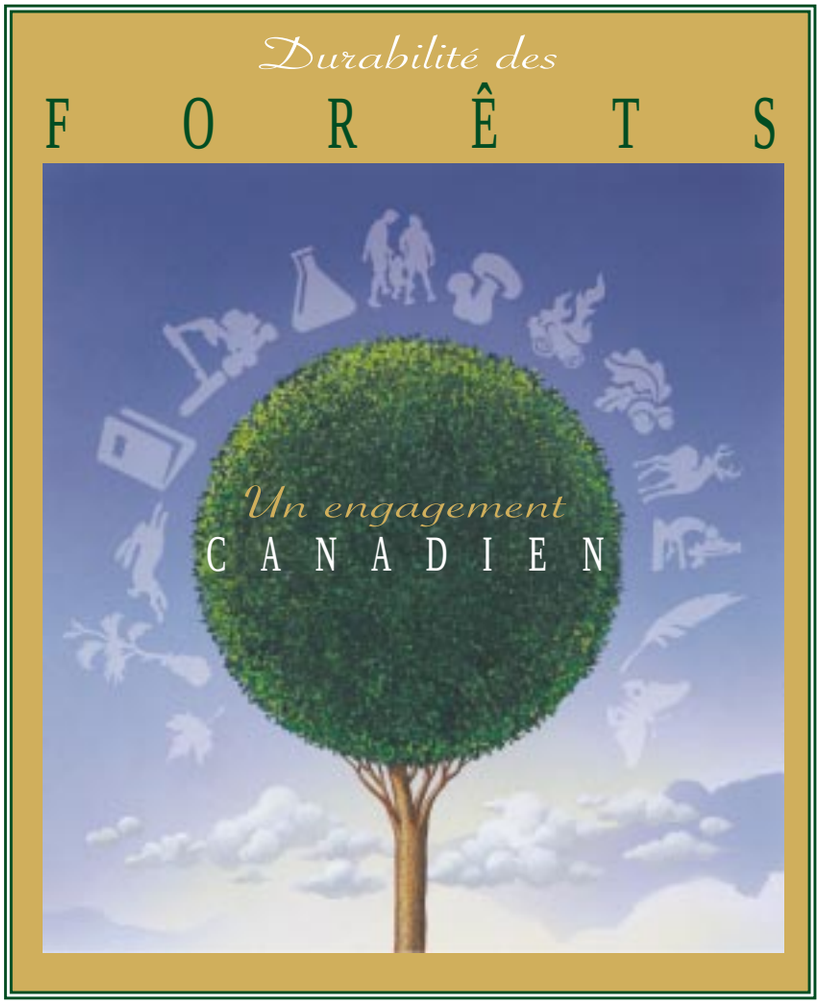

• 1999 •

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES v

I INTRODUCTION 1

II LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL 5

1. Orientation stratégique un
Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés 5

2. Orientation stratégique deux
Aménagement forestier : pratiques d'intendance 7

3. Orientation stratégique trois
Participation du public : voix au chapitre 11

4. Orientation stratégique quatre
L'industrie forestière : concurrence mondiale 13

5. Orientation stratégique cinq
Gestion des sciences et de la technologie forestières : un travail d'équipe 15

6. Orientation stratégique six
Les collectivités et la main-d'oeuvre : vivre le changement 17

7. Orientation stratégique sept
Les Autochtones et la forêt – questions de relations 19

8. Orientation stratégique huit
Boisés privés : perspectives de croissance 23

9. Orientation stratégique neuf
Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène 25

III ÉVALUATION ET COMPTE RENDU DES PROGRÈS 27

LISTE DES MINISTÈRES ET AGENCES PARTICIPANTS 29

ANNEXE A : PLANS D'ACTION Onglets 1 à 9

English version available.

PRÉFACE DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

C'est au cours du Congrès forestier national de 1998 que le deuxième *Accord canadien sur les forêts* a été signé par les dirigeants des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui constituent la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts. En signant cet Accord au nom du gouvernement fédéral, j'ai pris l'engagement de formuler la réponse fédérale à la Stratégie nationale sur les forêts. Telle est l'intention du présent document.

Cette Stratégie, de par ses engagements, revêt beaucoup d'importance pour le développement durable des forêts à travers le Canada et dans le monde entier. Cette réponse illustre ce que le gouvernement fédéral entend faire pour le Canada et ses collectivités forestières.

Une évaluation indépendante aura lieu à mi-chemin dans le courant de l'an 2000 et une évaluation finale sera effectuée en 2003. Elles visent à évaluer tous les engagements, à analyser l'à-propos du but, de la vision, des valeurs, des orientations stratégiques, des objectifs et des principes ainsi qu'à mesurer le niveau de succès atteint dans la réalisation de notre but collectif. Je suis persuadé que le gouvernement fédéral sera en mesure de répondre à ses engagements et que ses gestes, seul ou en partenariat, profiteront à tous les Canadiens de même qu'à la communauté internationale.

La réponse du gouvernement fédéral et ses initiatives visent à compléter les actions de tous les signataires de la Stratégie. Les plans d'action ne sont pas immuables, et ils continueront d'évoluer à l'issue de l'examen qui aura lieu à mi-chemin. Le remaniement auquel je me livrerai avec mes collègues nous permettra de modifier et de réajuster nos plans d'action de manière à les adapter aux connaissances nouvelles sur les forêts et leur aménagement et, ainsi, d'atteindre nos buts et nos objectifs.

Les forêts du Canada font partie du patrimoine et des responsabilités de tous les Canadiens. En tant que régisseur, notre objectif est de maintenir et d'améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, au profit de toutes les espèces vivantes, à l'échelle nationale et internationale, tout en procurant des avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels aux générations actuelles et futures.

Ralph Goodale
Ministre des Ressources naturelles du Canada

I INTRODUCTION

a) Importance des forêts du Canada

Le Canada est le premier exportateur mondial de produits forestiers, dont la valeur s'est chiffrée à 39,7 milliards $[1] en 1998. Le pays enregistre un excédent commercial de 31,7 milliards $ qui dynamise l'économie canadienne et procure 18,2 milliards $ au produit intérieur brut (PIB). Les entreprises fournissent 877 000 emplois directs et indirects aux Canadiens. De fait, le secteur forestier représente un emploi sur 16 au Canada et génère plus de 11 milliards $ en salaires. Les forêts canadiennes comptent 425 000 propriétaires de boisés privés. Quelques 337 collectivités à travers le Canada dépendent de la forêt. Les forêts sont une forme naturelle de capital et elles jouent un rôle important dans l'environnement : elles purifient l'atmosphère en plus de constituer des « puits de carbone », elles offrent un habitat aux espèces sauvages et elles assurent la régulation des bassins versants.

b) Contexte

Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. Ce développement mise sur l'approbation du public, sur sa participation et sa confiance dans les décisions prises. Appliqué à la foresterie, cela signifie l'élargissement de l'objectif qui est d'atteindre un rendement soutenu et d'appliquer la notion aux écosystèmes forestiers dans leur totalité. La *Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003) – Durabilité des forêts : Un engagement canadien* symbolise cette démarche. Il s'agit d'un document consensuel que l'on peut décrire comme la Stratégie du peuple canadien. Il est le fruit de nombreuses consultations et il fait fond de la Stratégie de 1992 et de son évaluation. Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a dirigé le processus de consultations. Le document n'appartient pas en propre au Service canadien des forêts, à Ressources naturelles Canada, au gouvernement ou à une autre organisation, mais il est le fruit d'un consensus entre quantité de gouvernements et d'autres organisations sur la façon dont les canadiens peuvent assurer leur but collectif de durabilité de leurs forêts à travers le Canada.

c) Généralités

L'instauration de changements pour parvenir à l'aménagement forestier durable est une entreprise de longue haleine. Les écosystèmes ne sont pas immuables et il faut de longues périodes de surveillance pour mesurer la façon dont ils réagissent aux changements dans l'activité humaine et aux phénomènes naturels. Les changements qui surviennent dans de nombreux éléments cruciaux des écosystèmes forestiers, comme les cycles de l'eau et du carbone, sans oublier les successions végétales et animales, ne se font pas du jour au lendemain. C'est pourquoi nous dépendons d'activités scientifiques de surveillance et de prévision pour

1. En Amérique du Nord, 1 milliard équivaut à 1 000 millions.

déterminer si nos politiques et nos pratiques d'aménagement sont appropriées ou, au besoin, pour savoir comment les corriger. La Stratégie de 1998 est une sorte d'extension de la version de 1992 et il faut la considérer comme une évolution d'un processus continu. C'est un tremplin sur le cheminement qui conduira les Canadiens à l'aménagement forestier durable et qui nous rapprochera de notre objectif, en peaufinant les notions et en nous permettant de réarticuler nos mesures tout en réalisant des progrès.

d) Accord canadien sur les forêts

Le second *Accord canadien sur les forêts* a été signé par des gouvernements des organisations non gouvernementales qui forment la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts (CSNF). Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts n'est qu'un des membres parmi les 42 qui composent la Coalition. La CSNF voit à la mise en oeuvre du second *Accord canadien sur les forêts* et son document de référence, la *Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003) – Durabilité des forêts : Un engagement canadien*. L'objectif de l'Accord et de la Stratégie est "d'entretenir et d'améliorer à long terme la santé des écosystèmes forestiers aux bénéfices de tous les êtres vivants, autant au niveau national qu'international, tout en assurant à la génération actuelle et aux générations futures des bonnes perspectives environnementales, économiques, sociales et culturelles."

e) Réponse fédérale

Pour façonner et rencontrer l'objectif de durabilité des forêts au pays, la vision de la Stratégie nationale sur les forêts se reflète dans les 9 thèmes convergents, référés en tant que directions stratégiques. Ces directions stratégiques mettent de l'avant 43 principes, 31 objectifs et, ce qu'il y a de plus, 121 engagements. Les membres de la CSNF, signataires du second *Accord canadien sur les forêts*, se sont engagés à élaborer des plans d'actions publics mesurables dans leurs domaines et capacités respectives, tout en encourageant les autres à faire la même chose. Chaque signataire est aussi responsable de publier et distribuer ses plans d'action.

La réponse du gouvernement fédéral à la Stratégie de 1998 est exposée dans ce document. Sa préparation a été coordonnée par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada. La formulation de cette réponse demande la participation de quelques 20 ministères et organismes fédéraux qui travaillent en partenariat avec d'autres signataires, comme les provinces, les territoires, plusieurs associations et d'autres organisations non gouvernementales. Il faut signaler que la réponse fédérale à un engagement n'est pas toujours la seule et unique réplique possible à cet engagement, étant donné qu'il y a 41 autres signataires à l'Accord canadien sur les forêts qui préparent leur propre réponse. Par ailleurs, la réponse fédérale ne traite pas forcément de tous les paramètres de l'engagement, mais seulement des éléments dont le gouvernement fédéral est responsable.

Des progrès ont été enregistrés dans la mise en oeuvre des engagements de la Stratégie de 1992, notamment les travaux relatifs à la classification écologique des terres forestières, aux critères et aux indicateurs et à un réseau d'aires protégées représentatif des écosystèmes forestiers du Canada. Par ailleurs, en vertu de préoccupations plus récentes, la nouvelle Stratégie s'intéresse à des questions comme la foresterie autochtone, la formation en milieu de carrière et les boisés privés.

La réponse fédérale est structurée en neuf grandes parties ou orientations stratégiques qu'on retrouve dans la Stratégie. Les plans d'action du gouvernement fédéral en vertu de chaque orientation stratégique sont exposés par une introduction qui les met en contexte. La réponse actuelle ne repose pas seulement sur les activités de la Stratégie préalable et sur les leçons que nous avons tirées de son évaluation, mais sur l'évolution du climat politique, économique et social. De même, la réponse fédérale à la Stratégie actuelle doit être interprétée sous l'angle des mandats, des priorités stratégiques et des priorités du gouvernement. Les plans d'action proposés sont sujets à la disponibilité des fonds.

La dernière partie de ce document, qui porte sur l'évaluation et le compte rendu des progrès, expose en détail la façon dont le gouvernement fédéral rendra compte des progrès enregistrés à propos de ces plans d'action. On procédera également à une évaluation de toutes les réponses à la Stratégie, y compris la réponse fédérale, qui sera réalisée par un Groupe sélect indépendant et les résultats seront publiés à mi-mandat en 2000 et à la fin en 2003.

II LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1. ORIENTATION STRATÉGIQUE UN ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS : OBJECTIFS INTÉGRÉS

a) Contexte

Dans la Stratégie de 1992, 11 engagements ont été pris en vertu de l'orientation un. L'évaluation finale de la Stratégie de 1992 confirme que les engagements sur les écosystèmes forestiers et la biodiversité sont toujours pertinents, ce qui explique qu'ils figurent toujours, moyennant certaines modifications, dans la Stratégie de 1998 (annexe A). Certains ont été regroupés sous d'autres orientations, mais d'autres restent là où ils étaient. Par exemple, dans l'évaluation finale de la Stratégie de 1992, le Groupe sélect a constaté que la plupart des provinces et des territoires avaient terminé ou préparé un système de classification écologique. En vertu de la nouvelle Stratégie, on insiste sur le peaufinement de ces systèmes régionaux qui doivent servir à l'élaboration d'un système de classification nationale des écosystèmes forestiers.

L'évaluation finale de la Stratégie de 1992 a fait valoir l'interdépendance qui existe entre bon nombre des engagements. Par exemple, l'établissement d'un réseau d'aires protégées contenant des sites représentatifs de chaque zone écologique dépend forcément de la mise en place d'un système national de classification des écosystèmes forestiers (CEF). Les évaluateurs de la Stratégie de 1992 ont également souligné l'importance qu'il y a à établir une CEF de même que des inventaires d'ampleur plus vaste. Ceux-ci sont nécessaires pour que nous puissions mesurer les changements survenus au sol, et déterminer ainsi si la Stratégie et les mesures qui vont de pair nous rapprochent de notre but et de nos résultats escomptés.

La définition de biodiversité, qui est l'un des engagements pris dans la Stratégie de 1992, a suscité des difficultés dans de nombreuses juridictions. Si l'on en croit l'évaluation finale de cette Stratégie, près de la moitié des provinces et des territoires ont adopté des définitions qui sont conformes à celle du Conseil canadien des ministres des Forêts (CCMF). Celle-ci stipule que *la diversité biologique (biodiversité) désigne la variabilité entre les organismes vivants et les complexes écologiques (écosystèmes) dont ils font partie. On peut la mesurer ou l'observer à trois niveaux différents, à celui des écosystèmes, des espèces et des gènes.* Même si l'évaluation finale du Groupe sélect a fait mention que le Canada était à l'avant-garde de l'évolution de cette notion, il a souligné l'importance qu'il y a à mettre cela en pratique en établissant un instrument de collecte de données sur la biodiversité des forêts à l'échelle nationale. Cette question et d'autres cernées par le Groupe sélect sont abordées dans la Stratégie de 1998.

Dans la Stratégie actuelle, cette orientation stratégique englobe sept engagements qui ont un rapport avec l'aménagement et la biodiversité des écosystèmes.

Les quatre engagements relatifs à l'aménagement des écosystèmes sont :

- établir des inventaires plus exhaustifs faisant état des conséquences des processus naturels et de l'activité humaine ainsi que des autres valeurs de la forêts;
- recueillir des données pour permettre de rendre compte des critères et des indicateurs (C&I);
- établir un système de classification nationale des écosystèmes forestiers;
- accorder la priorité aux recherches sur les écosystèmes forestiers.

Les trois engagements relatifs à la préservation de la biodiversité sont :

- améliorer le système d'établissement de rapports nationaux sur la biodiversité à l'aide des C&I;
- établir un réseau national d'aires protégées;
- inscrire le maintien de la biodiversité dans la planification de l'aménagement des forêts.

b) Rôle et réponse du gouvernement fédéral

Des plans d'action qui précisent les contributions du gouvernement fédéral en vue de réaliser ces objectifs ont été préparés à propos de chacun des six engagements. Cette orientation sur les écosystèmes forestiers s'imbrique dans les priorités stratégiques fédérales du développement durable et les activités de recherche et développement. Les compétences et les responsabilités du fédéral s'appliquent également aux projets interprovinciaux ou nationaux.

Par conséquent, parmi les actions prévues, mentionnons :

- l'établissement d'un nouvel Système national d'informations forestières pour évaluer et surveiller l'étendue, l'état et la durabilité des forêts du Canada;
- la création d'une base de données qui facilitera par exemple l'établissement de rapports sur les critères et les indicateurs;
- la création d'un système de classification nationale des écosystèmes forestiers (CEF) du Canada.

La CEF nationale aidera à agrandir le réseau d'aires protégées, dont l'évolution sera évaluée pendant la durée de cette Stratégie.

La recherche forestière en vertu de cette orientation se concentrera sur :

- l'élaboration et l'utilisation de modèles simulant et évaluant l'incidence de perturbations comme les incendies, les ravageurs, les maladies et la récolte sur les écosystèmes forestiers;
- la mise en place d'un système d'information pour rassembler et distribuer des données sur les indicateurs de la biodiversité.

II LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

2. ORIENTATION STRATÉGIQUE DEUX AMÉNAGEMENT FORESTIER : PRATIQUES D'INTENDANCE

Contexte

Dans la Stratégie de 1992, les 20 engagements pris en vertu de l'orientation deux portaient sur divers éléments du processus d'aménagement forestier. Leur pertinence actuelle a été confirmée dans l'évaluation finale de cette Stratégie, et les engagements de 1998 reprennent essentiellement ceux qui les ont précédés. Certains engagements ont toutefois été regroupés, tandis qu'on en a quelque peu modifié le libellé; de nouveaux engagements ont été ajoutés et l'un a été mis ailleurs (annexe A). Dans son évaluation de la Stratégie de 1992, le Groupe sélect s'est dit étonné de l'absence d'engagements relatifs à la surveillance des résultats de l'aménagement forestier, et a souligné l'importance de ce processus pour évaluer le succès et améliorer les techniques et les stratégies. Un nouvel engagement relatif à l'inclusion d'objectifs et d'indicateurs mesurables dans la planification de l'aménagement forestier traite de cette question. Même si le niveau d'activité a augmenté en ce qui concerne l'établissement de systèmes d'aide à la prise de décisions pendant la durée de la Stratégie de 1992, le Groupe a fait valoir l'importance qu'il y a à rendre ces systèmes opérationnels pour évaluer des stratégies de remplacement et prendre des décisions sur l'aménagement des ressources qui soient conformes aux buts globaux en matière d'affectation des terres et de gestion des ressources.

Dans l'actuelle Stratégie, l'orientation deux contient 17 engagements dont le but est de mieux faire cadrer les plans et les pratiques d'aménagement forestier avec les préceptes de l'aménagement forestier durable.

La plupart de ces engagements contribuent à l'élaboration de codes de pratiques. Mentionnons notamment l'examen et la révision des plans relatifs à l'affectation des terres et à l'aménagement forestier :

- incorporer la biodiversité et les lignes directrices sylvicoles pour assurer la santé des écosystèmes;
- tenir compte des conditions écologiques locales dans les processus de planification;
- s'assurer que la récolte a lieu selon une approche écosystémique et durable;
- assurer l'emploi d'objectifs et d'indicateurs mesurables pour surveiller et rendre compte de l'à-propos des pratiques d'aménagement forestier.

Six engagements traitent de l'élaboration d'instruments d'aménagement forestier, notamment :

- les stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs;
- les stratégies de gestion des incendies;

- les modèles décisionnels
  – pour analyser les valeurs de la forêt,
  – pour évaluer les incidences de l'aménagement,
  – pour prédire les aboutissements des décisions d'aménagement,
  – pour prédire les incidences du changement climatique.

Enfin, deux engagements traitent de la réglementation des experts-forestiers :

- par l'établissement d'un code de conduite;
- par l'adoption de lois régissant la pratique professionnelle de la foresterie ainsi que l'inscription et l'obligation de rendre compte des experts-forestiers.

b) Rôle et réponse du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a préparé des plans d'action pour 8 des 17 engagements pris en vertu de l'orientation sur l'aménagement forestier. Le rôle du gouvernement fédéral est défini essentiellement par les priorités stratégiques fédérales du développement durable et de l'innovation par le biais des activités de recherche et développement.

Les instruments d'aménagement forestier durable issus des activités de recherche et développement du gouvernement fédéral trouveront des applications dans quantité de juridictions. Mentionnons par exemple :

- les modèles visant à estimer les coûts d'exploitation dans diverses conditions forestières, en tenant compte de l'incidence économique de facteurs comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette, Armillaria et la chasse et le camping;
- les stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs pour renforcer l'emploi de méthodes non chimiques de lutte contre les ravageurs, les maladies et la végétation concurrente;
- les modèles informatiques simulant les effets du climat et de la variabilité climatique sur les écosystèmes forestiers.

Les forêts modèles, en tant que sites de démonstration et de mise à l'essai des pratiques d'aménagement forestier durable, contribuent à lier la recherche à son application pratique. Le gouvernement fédéral, qui est l'un des nombreux partenaires participant aux forêts modèles, a joué un rôle dirigeant dans un programme de recherche et développement sur les forêts modèles en vertu de la Stratégie antérieure, et il continuera de participer à la mise en oeuvre et à la mise à l'essai de ces instruments en vertu de la Stratégie actuelle.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à montrer l'exemple en instaurant et en maintenant l'aménagement durable sur les terres boisées du Canada qu'il possède. La principale initiative d'aménagement forestier des terres fédérales réside dans l'élaboration d'un code fédéral de pratiques d'aménagement forestier. On préparera également un recueil des codes fédéraux de

déontologie, des règles de conduite et du rôle des professionnels intitulé *Pratiques forestières fédérales – normes et règles de conduite*. L'établissement de ces codes a débuté en vertu de la Stratégie antérieure et devrait se terminer pendant la durée de celle-ci.

II LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

3. ORIENTATION STRATÉGIQUE TROIS PARTICIPATION DU PUBLIC : VOIX AU CHAPITRE

a) Contexte

Dans la Stratégie de 1992, l'orientation trois contenait 11 engagements dont le but était de favoriser la participation éclairée du public à la prise de décisions. Dans l'évaluation finale de cette Stratégie, le Groupe sélect a constaté la pertinence suivie et les progrès appréciables enregistrés dans « ... la participation à l'élaboration de la politique forestière et à la planification d'un public qui a accès à des données détaillées, à l'aide de procédés transparents, équitables et bien définis ». Les engagements pris en vertu de cette orientation font fond des succès de la Stratégie précédente et en englobent plusieurs nouveaux (annexe A).

Dans la Stratégie actuelle, les objectifs des 15 engagements sont d'améliorer l'accès du public à l'information, d'accroître la participation du public à la planification et à la prise de décisions et de sensibiliser le public et d'étoffer ses connaissances.

L'accès du public à l'information doit être amélioré par le biais de quatre engagements :

- en rendant publics les contrats et les examens de l'exploitation des terres publiques;
- en harmonisant les bases de données pour l'application des critères et des indicateurs;
- en peaufinant les critères et les indicateurs pour évaluer la durabilité de l'aménagement des forêts et en rédigeant des rapports sur l'état des forêts du Canada;
- en améliorant l'accès du public à des experts professionnels.

La participation du public à la planification et à la prise de décisions doit être augmentée par le biais de trois engagements :

- en établissant des modèles de communication et de participation du public;
- en consultant des organismes publics et privés pour les examens et les remaniements des politiques forestières stratégiques;
- en s'assurant que les bases de données financées par les deniers publics offrent des moyens de participation éclairée du public.

Enfin, sept engagements traitent de la sensibilisation et de l'éducation du public, notamment :

- l'appui de programmes visant à enrichir les connaissances des étudiants sur la forêt et l'aménagement forestier;
- la multiplication des occasions de participer à des programmes de plein air pour profiter d'une expérience enrichissante vécue en forêt;

- la multiplication des programmes de visites en forêt et de visites d'usines;
- la constitution de réseaux entre les spécialistes de l'éducation;
- la mise en place de programmes visant à mieux faire comprendre l'aménagement forestier autochtone par le public;
- le resserrement des liens avec les médias;
- la publicité faite à la Semaine de l'arbre et des forêts.

b) Rôle et réponse du gouvernement fédéral

Des plans d'action ont été préparés pour 10 de ces engagements. Le rôle du fédéral dans cette orientation est lié aux priorités stratégiques fédérales qui ont trait à la participation du public et des collectivités, au consensus national et au développement des Autochtones.

La participation du public à l'élaboration de la politique, à la planification et à la prise de décisions exige que le public soit bien avisé. L'engagement pris par le gouvernement fédéral d'assurer l'accès du public aux données sur les forêts conduira à d'autres travaux sur les critères et les indicateurs (qui sont des mesures objectives de l'aménagement forestier durable). Ces mesures permettent plus facilement de rendre compte de la durabilité des forêts du Canada et d'assurer l'accès du public aux contrats adjugés par le gouvernement fédéral pour l'exploitation des terres publiques. Pour améliorer la participation du public à la planification et à la prise de décisions, on poursuivra les efforts en vue d'établir et d'alimenter des instruments de consultation qui intègrent les besoins des clients et des intervenants. Le rôle du gouvernement fédéral consiste également à établir un consensus, à fournir au public des données fiables sur les forêts et le secteur forestier du Canada et à concevoir des techniques d'échange d'informations et d'établissement d'un consensus.

Même si l'éducation est un champ de compétence avant tout provincial et territorial, le gouvernement fédéral s'en occupe aussi dans le cadre de plusieurs initiatives. Le gouvernement fédéral financera notamment des envirothons (défis environnementaux annuels au niveau secondaire), participera à la conception et à la promotion d'activités dans le cadre de la Semaine nationale sur les forêts et continuera d'éduquer le public pour qu'il comprenne mieux l'aménagement des forêts par les Autochtones. Le gouvernement fera également la promotion des visites des installations fédérales comme les centres de recherche du Service canadien des forêts pour sensibiliser le public aux enjeux forestiers.

II LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

4. ORIENTATION STRATÉGIQUE QUATRE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE : CONCURRENCE MONDIALE

a) Contexte

Dans la Stratégie de 1992, 20 engagements pris dans le cadre de l'orientation quatre traitaient de la diversification de l'industrie forestière du Canada et de l'amélioration de la qualité et de la quantité des approvisionnements en bois. Dans l'évaluation finale de cette Stratégie, le Groupe sélect a constaté qu'en raison du climat concurrentiel mondial et de l'intérêt soutenu pour les questions d'environnement et la certification, les engagements pris en vertu de cette orientation demeurent sans doute d'actualité. Bien que certains engagements aient été remplis, des engagements analogues sont nécessaires pour régler de nouvelles difficultés comme les nouveaux obstacles tarifaires qui se rattachent au séchage au séchoir pour lutter contre la propagation du nématode du pin (annexe A).

La Stratégie de 1998 contient 20 engagements en vertu de cette orientation stratégique, dont le but est :

- de renforcer la compétitivité du secteur des produits de bois et de papier;
- de développer les débouchés économiques des produits non ligneux;
- de promouvoir les produits, les services et les technologies du Canada à l'échelle internationale;
- d'« écologiser » les méthodes de fabrication et la gestion des ressources;
- de conserver des régimes de réglementation et d'économie propices aux investissements à long terme;
- de faire la promotion à l'échelle internationale des progrès réalisés par le Canada dans l'aménagement forestier durable (AFD).

Pour préserver et améliorer la compétitivité du secteur des produits de bois et de papier, on mènera des études sur la compétitivité, on éliminera les obstacles au commerce et on fera la promotion de l'utilisation des essences sous-utilisées des forêts de seconde venue ainsi que des fibres recyclées et des fibres non ligneuses.

Pour multiplier les débouchés économiques des produits non ligneux, il faut promouvoir la commercialisation des produits et des services non ligneux et promouvoir l'écotourisme, les visites culturelles et les loisirs en plein air dans la forêt.

Pour écologiser les méthodes de fabrication et la gestion des ressources, on élaborera de nouvelles technologies, on établira des codes de pratiques de l'environnement et des ressources et on adoptera des technologies écoénergétiques.

Pour établir et maintenir des régimes de réglementation et d'économie qui favorisent les investissements à long terme, on évaluera et on révisera les règlements gouvernementaux, les systèmes de tenure, les régimes fiscaux, les droits de coupe et d'autres redevances.

Et enfin, pour promouvoir les progrès du Canada dans l'aménagement forestier durable à l'échelle internationale, on analysera les systèmes de certification du Canada et on publiera les résultats, on analysera et on réagira aux critiques extérieures des entreprises de produits de bois et de papier, et on fera la promotion des pratiques forestières et des résultats du Canada.

b) Rôle et réponse du gouvernement fédéral

Étant donné que beaucoup des engagements de cette orientation qui traitent de l'industrie forestière relèvent des priorités stratégiques fédérales comme la compétitivité, l'innovation, le commerce et l'investissement, sans oublier la politique internationale, le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour faire avancer ce secteur.

Au nombre des actions prévues (17), mentionnons :

- l'établissement d'une démarche coordonnée à l'égard de l'expansion des marchés;
- la promotion du libre-échange et la prise de mesures pour libéraliser le commerce;
- le recensement des problèmes de compétitivité et la façon d'y trouver des solutions;
- l'amélioration du rendement énergétique dans le séchage du bois;
- la surveillance de l'élaboration et de la mise en oeuvre de systèmes de certification au Canada.

II LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

5. ORIENTATION STRATÉGIQUE CINQ GESTION DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE FORESTIÈRES : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

a) Contexte

La Stratégie de 1992 contenait six engagements en vertu de l'orientation cinq traitant de recherche forestière. Dans l'évaluation finale de cette Stratégie, le comité a conclu que la recherche forestière avait fait d'intéressants progrès : le nombre de réseaux et de partenariats de recherche a augmenté et les programmes de recherche sont devenus plus détaillés en attachant notamment plus d'importance aux recherches sur les écosystèmes, à la gestion intégrée des ressources et aux paramètres socio-économiques. Toutefois, les compressions d'effectifs et l'étiolement des budgets, même s'ils ont contribué à l'établissement de partenariats, ont entravé les progrès généraux et limité le transfert de technologie et l'application de la recherche. Le Groupe sélect a déclaré que ces engagements demeureraient pertinents dans la Stratégie suivante, même si les engagements ont fait l'objet d'une reformulation en profondeur qui reflète l'approche nationale intégrée à l'égard de la planification, du suivi et de la collaboration en matière de recherche (annexe A).

La Stratégie de 1998 contient cinq engagements en vertu de cette orientation qui sont :

- d'établir un plan d'action national en matière de sciences et de technologie forestières (S-T);
- d'établir les priorités en matière de S-T forestières et de les examiner périodiquement;
- d'établir un mécanisme pour favoriser la coopération et la communication entre les organismes de S-T, de stimuler l'investissement et d'évaluer les progrès accomplis à l'égard du plan d'action;
- de déterminer le niveau des investissements ainsi que leur répartition;
- de promouvoir la collaboration en recherche interdisciplinaire et de faciliter une plus grande concertation.

b) Rôle et réponse du gouvernement fédéral

La réponse fédérale comporte des plans d'action (cinq) qui se rapportent à chacun de ces engagements. Le rôle du gouvernement fédéral a un rapport avec les priorités stratégiques fédérales en matière de développement durable, de compétitivité, d'innovation et de consensus national.

Parmi les actions prévues, mentionnons :

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action national en matière de S-T forestières;

- l’établissement d’un mécanisme pour cerner, examiner régulièrement et prioriser les besoins en matière de S-T forestières;
- l’établissement d’une entité privée à but non lucratif, FORCAST, chargée de coordonner la recherche et de favoriser les communications;
- l’élaboration d’un système de suivi et d’établissement de rapports en matière de S-T;
- l’organisation de tribunes pour faciliter le transfert de technologie et l’échange de données de recherche.

II LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

6. ORIENTATION STRATÉGIQUE SIX LES COLLECTIVITÉS ET LA MAIN-D'OEUVRE : VIVRE LE CHANGEMENT

a) Contexte

La Stratégie de 1992 contenait six engagements sur les questions de main-d'oeuvre, dans le cadre de l'orientation six. Dans l'évaluation finale de cette Stratégie, des progrès appréciables ont été rapportés sur chacun d'entre eux. Le Groupe sélect a fait observer que puisque des changements importants continueront d'affecter la compréhension que l'on a de la complexité de l'environnement forestier, il faudra constamment prendre de nouveaux engagements au chapitre de la formation et de l'adaptabilité de la main-d'oeuvre. Cinq des engagements préalables sont repris dans la nouvelle Stratégie et plusieurs nouveaux y sont ajoutés (annexe A).

La Stratégie actuelle contient 12 engagements en vertu de cette orientation. Ceux-ci portent sur le développement et la diversification économiques des communautés tributaires de la forêt et sur la formation de la main-d'oeuvre.

Parmi les initiatives visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie, mentionnons :

- l'évaluation de l'incidence socio-économique de diverses mesures stratégiques;
- la mise en place de mécanismes qui confèrent le pouvoir aux collectivités de s'adapter aux changements socio-économiques.

Parmi les initiatives de formation, il faut mentionner :

- la préparation de prévisions sur les besoins en main-d'oeuvre;
- l'augmentation du nombre d'éducateurs en foresterie;
- la création et l'organisation de programmes de formation en fonction des besoins locaux;
- le remaniement des programmes universitaires et d'autres programmes de formation;
- la constitution d'un réseau de cours d'éducation permanente avancés pour aiguiser les compétences des travailleurs forestiers;
- l'examen des obstacles à la mobilité de la main-d'oeuvre et l'établissements de rapports sur les moyens de les éliminer;
- l'élaboration et la prestation de programmes d'éducation de base pour les travailleurs forestiers;
- la mise en place d'un système d'accréditation des travailleurs forestiers;
- la possibilité d'améliorer les compétences.

b) Rôle et réponse du gouvernement fédéral

Un plan d'action fédéral a été préparé en ce qui concerne sept des engagements relevant de cette orientation, dans le contexte de la priorité stratégique fédérale qui a trait aux perspectives d'emploi. Parmi les mesures prévues, mentionnons l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie nationale sur les ressources humaines pour le secteur des meubles et l'industrie manufacturière secondaire.

II LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

7. ORIENTATION STRATÉGIQUE SEPT LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA FORÊT – QUESTIONS DE RELATIONS

a) Contexte

Sous l'orientation sept, la Stratégie de 1992 contenait six engagements visant à renforcer la participation des peuples autochtones à l'exploitation des forêts, selon des modes à la fois traditionnels et contemporains. Dans l'évaluation finale de cette Stratégie, le Groupe sélect a conclu que les questions autochtones continueraient de présenter de l'intérêt dans toute Stratégie future et exigeraient en fait une attention toute particulière. Il a fait observer que les récents jugements de la Cour suprême étayent et réaffirment les droits ancestraux existants et les droits issus des traités ainsi que les revendications territoriales en suspens qui augmentent le degré d'urgence de questions comme l'emploi des Autochtones dans le secteur forestier et l'aménagement forestier durable des réserves indiennes.

En vertu de la Stratégie de 1998, les engagements qui relèvent de cette orientation ont été largement reformulés et se sont multipliés (annexe A). Les 18 engagements actuels visent :

- à assurer la participation des Autochtones à l'aménagement des forêts et à la prise de décisions;
- à tenir compte des droits ancestraux et des droits issus des traités dans l'aménagement forestier durable;
- à faciliter l'accès des communautés autochtones aux ressources forestières;
- à appuyer l'emploi des Autochtones et le développement d'entreprises;
- à renforcer la capacité des communautés, des organismes et des Autochtones à se livrer à l'aménagement forestier durable;
- à favoriser l'aménagement forestier durable dans les réserves indiennes.

Pour assurer la participation des Autochtones à l'aménagement forestier, il faut mettre en place des processus en vue de leur participation à l'élaboration des politiques dans le domaine des forêts, et intégrer les connaissances ancestrales des Autochtones dans la planification de la recherche et de l'aménagement.

Pour tenir compte des droits autochtones ancestraux et des droits issus des traités, il faut établir des cadres stratégiques pour aider les gestionnaires des ressources à comprendre les rapports qu'il y a entre les droits ancestraux et les droits issus des traités et la planification de l'aménagement forestier.

Pour faciliter l'accès des communautés autochtones aux ressources forestières, il faut prendre diverses mesures, notamment cerner et éliminer les obstacles à l'accès, et négocier des contrats.

Le renforcement des capacités commerciales autochtones par la formation, le mentorat, le transfert de technologie et l'amélioration de l'accès aux capitaux sont des exemples des engagements pris pour favoriser l'emploi et le développement d'entreprises autochtones.

Pour renforcer la capacité des communautés autochtones à se livrer à l'aménagement forestier durable, il faut adopter une stratégie nationale sur les ressources humaines, élaborer un programme de recherche autochtone et consolider les infrastructures.

Pour assurer l'aménagement forestier durable des réserves indiennes, il faut sensibiliser les dirigeants autochtones, actualiser les inventaires et les plans d'aménagement et conférer des pouvoirs aux Premières nations pour qu'elles appliquent les plans d'aménagement.

b) Rôle et réponse du gouvernement fédéral

Historiquement parlant, les questions autochtones relèvent des compétences du gouvernement fédéral. Il n'en reste pas moins que le communautés et les organisations autochtones assument des responsabilités croissantes au chapitre de l'aménagement forestier durable de leurs terres et qu'elles s'acheminent de plus en plus vers l'autodétermination. En vertu de 10 plans d'action relevant de cette orientation, le gouvernement fédéral continue à offrir des services, des matériaux et des fonds pour aider les communautés et les organisations autochtones à respecter les engagements.

Le rôle du fédéral en vertu de cette orientation est dicté par plusieurs priorités stratégiques qui sont notamment le développement durable, un consensus national, la participation du public et des collectivités, la compétitivité et l'innovation, les perspectives d'emploi et le développement rural et communautaire.

Dans le cadre de ces priorités, au nombre des mesures prévues en vertu de cette orientation, il faut signaler la collecte de données sur l'aménagement forestier des réserves indiennes, l'élaboration de plans stratégiques visant à actualiser les inventaires et les plans d'aménagement forestier et l'amélioration du régime de réglementation régissant l'aménagement des forêts dans les réserves indiennes afin d'habiliter les Premières nations à mettre en oeuvre leurs plans d'aménagement forestier.

L'emploi des Autochtones dans le secteur forestier fera l'objet d'activités promotionnelles par le biais des perspectives de développement des entreprises autochtones.

Des ressources seront mises à la disposition des communautés et des organisations autochtones pour qu'elles puissent remplir divers engagements, notamment l'élaboration d'un programme de

recherche autochtone, le renforcement des organisations et des institutions autochtones, la sensibilisation des dirigeants communautaires à l'importance de l'aménagement forestier durable et la conception et la mise en oeuvre de stratégies pour aider les Autochtones à mettre en pratique l'aménagement forestier durable.

II LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

8. ORIENTATION STRATÉGIQUE HUIT BOISÉS PRIVÉS : PERSPECTIVES DE CROISSANCE

a) Contexte

La Stratégie de 1992 contenait six engagements sur la prestation d'avantages financiers aux propriétaires de boisés privés et le renforcement de leur capacité à assurer la gérance des ressources. Dans l'évaluation finale de cette Stratégie, le Groupe sélect a fait valoir que l'amélioration constante de la formation des propriétaires de boisés privés en dépit des compressions budgétaires était l'une des principales réalisations de l'orientation huit. En outre, de nombreux boisés et projets de démonstration ont été établis dans le cadre des forêts modèles financées par le gouvernement fédéral. Le comité escompte le maintien de taux de récolte élevés dans les boisés privés, alimentés par une forte demande, et les préoccupations du public au sujet de l'environnement; il en déduit que les engagements en vertu de cette orientation continueront d'être pertinents pendant un certain temps.

Dans la Stratégie de 1998, on dénombre 12 engagements visant à accroître les avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels des boisés privés et à promouvoir l'inscription des boisés privés dans la planification et l'aménagement des paysages régionaux.

Parmi les engagements pris au sujet des boisés privés, il faut mentionner :

- l'élaboration de stratégies pour l'aménagement durable des boisés privés;
- l'adoption de réformes fiscales;
- l'établissement de mécanismes pour dresser des inventaires des boisés privés;
- l'élaboration de stratégies à valeur ajoutée pour les boisés privés;
- le boisement des terres agricoles à rendement marginal;
- la conduite de recherches et le transfert des connaissances acquises pour répondre aux besoins des propriétaires de boisés privés.

L'inclusion des boisés privés dans l'aménagement des paysages doit se faire de la manière suivante :

- resserrer les liens avec d'autres associations préoccupées par les tenures forestières;
- élaborer et mettre en oeuvre des mesures de protection et de conservation des boisés privés;
- assurer qu'il est tenu compte des problèmes d'aménagement des boisés privés dans l'élaboration des politiques.

b) Rôle et réponse du gouvernement fédéral

Bien que les propriété privées ne sont pas du ressort ou de la responsabilité du gouvernement fédéral, celui-ci s'occupe des questions des boisés privés au terme des priorités fédérales stratégiques relatives au développement durable, à la compétitivité et à l'innovation (stratégies à valeur ajoutée); aux activités de recherche et développement; et à la participation du public et des collectivités (comité consultatif).

Les cinq plans d'action fédéraux en vertu de cette orientation prévoient les mesures suivantes :

- élaboration d'une déclaration de principe pour le développement durable des boisés privés;
- élaboration d'une stratégie détaillée pour le développement durable des boisés privés;
- rédaction d'un rapport sur l'incidence du régime fiscal sur les boisés privés;
- conduite de recherches sur les boisés privés;
- inscription des problèmes des boisés privés dans l'élaboration des politiques.

II LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

9. ORIENTATION STRATÉGIQUE NEUF PERSPECTIVE PLANÉTAIRE : LE CANADA À L'AVANT-SCÈNE

a) Contexte

La Stratégie de 1992 contenait huit engagements en vertu de l'orientation neuf traitant de l'étendue des forêts, de leur état de santé et de leur durabilité; de questions d'éducation et de recherche; des conventions internationales; des principes internationaux régissant le développement durable; et de l'appui à accorder à d'autres pays. Dans l'évaluation finale de cette Stratégie, le Groupe sélect a conclu que les critères et les indicateurs (C&I) doivent être validés au sol et par rapport aux objectifs du développement durable avant que l'on puisse mesurer l'état de santé, l'étendue et la durabilité. On a toutefois constaté que la plupart des juridictions avaient déjà pris des mesures encourageantes en vue de l'aménagement forestier durable par leur appui des C&I et d'un système de certification.

Il se fait beaucoup de recherches utiles et intéressantes au Canada; il est néanmoins nécessaire de coordonner les efforts avec d'autres pays. Le Canada a été l'un des architectes de l'élaboration des Principes forestiers qui sont une déclaration internationale de principes sur l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types forestiers, adoptée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CFUED). En outre, le Canada recherche une Convention internationale sur les forêts et il travaille à l'implantation de forêts modèles internationales, en plus de contribuer au Groupe intergouvernemental d'experts sur les forêts (GIEF) et à Commission mondiale des forêts et du développement durable. Le Canada fait aussi face à ses engagements à travers des ententes internationales.

b) Rôle et réponse du gouvernement fédéral

Un plan d'action fédéral a été préparé au sujet de 14 des engagements pris en vertu de cette orientation, dans le cadre du développement durable, de la compétitivité, du commerce et des investissements, de la politique internationale et d'un consensus national.

III ÉVALUATION ET COMPTE RENDU DES PROGRÈS

Les signataires de l'Accord canadien sur les forêts ont pris l'engagement d'élaborer leurs propres plans d'action publics et mesurables en réponse à la Stratégie et d'une manière qui cadre avec leur situation et leur potentiel respectifs. Ils inciteront d'autres membres du milieu forestier canadien à en faire autant et à contribuer au succès de la Stratégie comme ils l'entendent, dans leurs sphères d'activité et de compétence respectives.

En tant que fiduciaire, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCFM) veille à ce que les progrès soient analysés à sa réunion annuelle.

La Stratégie sera officiellement évaluée par un tiers indépendant en milieu et en fin de parcours, et les résultats de cette évaluation seront publiés.

Par son comité interministériel, le gouvernement fédéral participera à l'évaluation de mi-parcours et à l'évaluation finale, qui serviront à leur tour à remanier les plans d'action s'il y a lieu.

IV LISTE DES MINISTÈRES ET AGENCES PARTICIPANTS

1. Affaires indiennes et du Nord Canada
2. Agence canadienne de développement international
3. Agence de promotion économique du Canada atlantique
4. Agence des douanes et du revenu du Canada
5. Agriculture et Agroalimentaire Canada
6. Commission de la Capitale nationale
7. Défense nationale
8. Développement des ressources humaines Canada
9. Développement économique Canada pour les régions du Québec
10. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
11. Environnement Canada
12. Industrie Canada
13. Ministère de la Justice Canada
14. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
15. Ministère des Finances Canada
16. Parcs Canada
17. Pêches et Océans Canada
18. Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts
19. Secrétariat du Conseil du Trésor
20. Transports Canada

Pour plus d'information :

Deni Gautron
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-7398
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : degautro@nrcan.gc.ca

ANNEXE A : PLANS D'ACTION

Orientation stratégique un
Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés

Engagements :		Page :
1.1	Inventaire et information sur les pertubations et sur les ressources non ligneuses	I-1
1.2	Rapports sur les critères et les indicateurs	I-3
1.3	Classification nationale des écosystèmes forestiers	I-5
1.4	Recherche en écosystèmes forestiers	I-7
1.5	Systèmes de présentation de rapports sur la biodiversité	I-9
1.6	Réseau d’aires protégées	I-10

Orientation stratégique un, Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 1.1

Objectif : 1 Approfondir nos connaissances des processus écologiques propres à la forêt ainsi que les conséquences des perturbations naturelles et de l'activité humaine sur ce milieu et accroître notre capacité d'aménager les forêts de manière à assurer la productivité et la vitalité de ces écosystèmes :

Engagement : **1.1 En faisant des inventaires plus exhaustifs et en recueillant davantage de données sur les principales caractéristiques des forêts, dont celles à l'échelle du paysage, y compris les conséquences des processus naturels et de l'activité humaine sur les écosystèmes forestiers, de même que sur les ressources non ligneuses et sur la croissance et le rendement de la production forestière. Ces informations sont nécessaires afin de pouvoir pratiquer un aménagement durable des forêts permettant un large éventail d'utilisations et de mieux prévoir les changements qui marqueront le milieu forestier, et de permettre au Canada de s'acquitter de ses engagements internationaux en matière de communication de rapports.**

Définition du produit : Un nouvel Inventaire forestier national (IFN), fondé sur les parcelles afin d'évaluer et de surveiller l'envergure, la situation et le développement durable des forêts du Canada d'une manière opportune et exacte. Le nouveau système vise à produire des données nationales sur l'état et les tendances avec le temps concernant 25 caractéristiques des ressources forestières, directement à l'appui des processus de critères et indicateurs (Conseil canadien des ministres des forêts [CCMF] et Processus de Montréal), et de fournir des données pour les enquêtes nationales et internationales (p. ex., changement climatique, évaluations des ressources forestières de la FAO/CEE[1]). L'Inventaire forestier national fournit aussi un cadre pour la collecte de données à l'appui des études sur les facteurs touchant la santé et la productivité des forêts.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Ateliers sur la conception et l'élaboration de l'IFN qui ont eu lieu en octobre 1997 et en juin 1998.
Document de conception établi en janvier 1998, et révisé en avril 1999.
Études techniques sur les dimensions optimales des parcelles et l'espacement des réseaux réalisées et décrites aux réunions nationales et internationales. Elles seront publiées.
Discussions bilatérales sur la mise en oeuvre tenues avec les provinces et les territoires.
Exposés de promotion présentés à de nombreuses réunions nationales et internationales (p. ex., Congrès forestier national de 1998).
Réunions avec des partenaires, tenues avec l'industrie et d'autres ministères fédéraux.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : gouvernements provinciaux et territoriaux, industrie forestière, autres ministères.

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.2, 1.3, 1.5, 3.9, 3.10, 4.8, 4.17, 9.4, 9.12

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Développer des normes, des définitions et des spécifications élaborées.	RNCan-SCF	Mars 1999	Mars 1999	
2. Développer un plan détaillé d'inventaire élaboré pour chaque province et territoire.	RNCan-SCF			

1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture-Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
3. Développer des systèmes d'assurance de la qualité / contrôle de la qualité (AQ / CQ).	RNCan-SCF	Mars 2000		
4. Élaborer du matériel de formation.	RNCan-SCF	Mars 2000		
5. Tenir des ateliers de formation.	RNCan-SCF	Mars 2001		
6. Réaliser des projets pilotes.	RNCan-SCF / Partenaires	Mars 1999-mars 2001		
7. Mettre au point une base de données et un système de gestion de l'information.	RNCan-SCF	Mars 2001		
8. Évaluer des projets pilotes, achever un système de gestion de l'information et de la conception.	RNCan-SCF	Mars 2000-mars 2002		
9. Produire un rapport sur un prototype d'IFN.	RNCan-SCF	Mars 2002		
10. Recueillir des données.	Partenaires	Mars 2000-mars 2004		
11. AQ / CQ.	RNCan-SCF	Mars 2000-mars 2004		
12. RNCan-SCF recueillera des données, effectuera une analyse aux fins d'uniformité et corrigera.	RNCan-SCF	Mars 2000-mars 2004		
13. RNCan-SCF recueillera des données provenant d'autres bases de données.	RNCan-SCF	Mars 2000-mars 2004		
14. Établir le premier nouvel IFN fondé sur les parcelles, et communiquer le rapport à son sujet.	RNCan-SCF	Mars 2005		

Données de référence : Document de conception; plan détaillé de mise en oeuvre; système d'AQ / CQ, base de données et système de gestion de l'information; rapport sur les projets pilotes; rapport sur un prototype d'IFN; rapport sur l'IFN.

Communications : Site Web sur l'Inventaire forestier national du Canada; publication de tous les documents; exposés de promotion à des conférences nationales et internationales sur la surveillance environnementale et les forêts.

Date : Mars 1999

Personne-ressource :
Mark D. Gillis
Gestionnaire, Inventaire forestier national
Centre de foresterie du Pacifique
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
506, West Burnside Road
Victoria (Colombie-Britannique) V8Z 1M5
Tél. : (250) 363-0753
Téléc. : (250) 363-0775
Courriel : magillis@pfc.forestry.ca

Orientation stratégique un, Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 1.2

Objectif : 1 Approfondir nos connaissances des processus écologiques propres à la forêt ainsi que les conséquences des perturbations naturelles et de l'activité humaine sur ce milieu et accroître notre capacité d'aménager les forêts de manière à assurer la productivité et la vitalité de ces écosystèmes :

Engagement : **1.2 En recueillant des données sur l'état des écosystèmes forestiers au pays de façon à permettre au Canada de présenter régulièrement des rapports complets sur les deux cadres de critères et d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, soit le cadre canadien et le Processus de Montréal.**

Définition du produit : Projet pilote pour mettre en oeuvre la présentation de rapports sur les critères et les indicateurs (C et I) dans le Système national d'information sur les forêts (SNIF).

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Conception et mise en oeuvre du site Web sur les C et I du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF).

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : provinces, territoires

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.1, 1.2, 1.5, 2.5, 2.7, 3.9, 3.10, 3.11

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Mettre à l'épreuve la conception du Système national d'information sur les forêts (SNIF).	RNCan-SCF	1999	1999	Améliorer le système national de présentation de rapports sur l'état de la biodiversité, 1.5.
2. Établir des exigences de données, des sources, des modèles, des exigences d'analyse et de synthèse et des formats de présentation de rapports.	RNCan-SCF	1999	1999	Les bases de données sont harmonisées en vertu de 3.9.
3. Signer des accords d'échange de données.	RNCan-SCF	1999	1999	Avoir accès aux données pertinentes, 1.2.
4. Mettre au point des outils d'analyse et de synthèse.	RNCan-SCF	1999		
5. Analyser et résumer des données et des renseignements; archiver les sources et les données analysées; présenter des rapports.	RNCan-SCF	1999		
6. Présenter des rapports provisoires sur les C et I par l'entremise du projet du SNIF .	RNCan-SCF	1999-2002		
7. Intégrer les données de l'Inventaire forestier national (IFN) dans le SNIF.	RNCan-SCF	2002		Pour la présentation de rapports sur les C et I du CCMF et du Processus de Montréal après 2002.

Données de référence : Exigences de données, sources, des modèles, exigences d'analyse et de synthèse et formats de présentation de rapports établis; accords d'échange de données signés; données analysées, résumées et communiquées.

Communications : Documents de la séance 1999 des SIG (Systèmes d'information géographique); site Web; rapports; démonstrations.

Date : Avril 1999

Personne-ressource : Jim Wood
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
506, West Burnside Road
Victoria (Colombie-Britannique) V8Z 1M5
Tél. : (250) 363-6008
Téléc. : (250) 363-0775
Courriel : jwood@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique un, Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 1.3

Objectif : 1 Approfondir nos connaissances des processus écologiques propres à la forêt ainsi que les conséquences des perturbations naturelles et de l'activité humaine sur ce milieu et accroître notre capacité d'aménager les forêts de manière à assurer la productivité et la vitalité de ces écosystèmes :

Engagement : **1.3 En mettant en oeuvre des systèmes opérationnels et fonctionnels de classification écologique régionale des terres forestières et ce, en accordant une attention particulière à celles qui font l'objet d'activités d'aménagement forestier, et en établissant par la suite une classification nationale des écosystèmes forestiers.**

Définition du produit : Une classification nationale des écosystèmes forestiers du Canada. Cette classification permettra de déceler les redondances parmi les classifications régionales et les lacunes graves sur le plan de la présentation de rapports à l'échelle nationale et des applications industrielles concernant la gestion des écosystèmes. En outre, la classification peut être utilisée pour élaborer une stratégie nationale sur la protection des écosystèmes forestiers en décelant les redondances et les lacunes parmi les types d'écosystèmes forestiers représentatifs. Enfin, un livre et un DC décrivant les écosystèmes forestiers du Canada seront produits.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Avant 1998 : classifications régionales des écosystèmes forestiers élaborées en tout ou en partie pour tous les territoires et toutes les provinces.
Mars 1998 : étude de faisabilité sur l'établissement d'une classification nationale des écosystèmes forestiers, effectuée par Geomatics International pour le compte de Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF).
Juillet 1998 : atelier national de la University of Toronto en vue d'établir des partenariats provinciaux, territoriaux, universitaires et internationaux pour le projet des écosystèmes forestiers du Canada.
Septembre 1998 : stratégie de mise en oeuvre du projet examinée et acceptée par les partenaires.

Responsabilité : Responsable : RNCan-SCF
Partenaires : tous les territoires et toutes les provinces, U.S. National Vegetation Classification (Ecological Society of America)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 2.3, 2.4, 2.6, 2.8, 2.14, 3.9, 4.1, 7.3, 8.1, 9.2

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Établir la concordance entre les classifications régionales des écosystèmes et une classification hiérarchique nationale.	RNCan-SCF	Janvier 2001		
2. Synthétiser et examiner des données en vue d'élaborer un système de classification nationale et d'établir un consensus fédéral, provincial et territorial.	RNCan-SCF	Mars 2002		
3. Rapport sur la classification nationale des écosystèmes forestiers.	RNCan-SCF	Mars 2003		
Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires

4. Publier un livre et un DC à l'appui de la publication des écosystèmes forestiers nationaux du Canada.	RNCan-SCF	2003		

Données de référence : Produits livrables susmentionnés.

Communications : Mises à jour annuelles du bulletin sur la santé des forêts et la biodiversité du Centre de foresterie de l'Atlantique de RNCan-SCF : il existe un comité directeur avec des collaborateurs fédéraux et provinciaux pour le partage de renseignements et de données; des ateliers seront organisés pour l'élaboration de normes et la vérification des analyses, au besoin.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Bill Meades
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
C. P. 490
1219, Queen Street East
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 5M7
Tél. : (705) 759-5740
Téléc. : (705) 759-5719
Courriel : bmeades@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique un, Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 1.4

Objectif : 1 Approfondir nos connaissances des processus écologiques propres à la forêt ainsi que les conséquences des perturbations naturelles et de l'activité humaine sur ce milieu et accroître notre capacité d'aménager les forêts de manière à assurer la productivité et la vitalité de ces écosystèmes :

Engagement : **1.4 En accordant une priorité à la recherche fondamentale et appliquée portant sur les écosystèmes forestiers, entre autres sur leur capacité d'adaptation aux perturbations naturelles et à l'activité humaine, et sur leur rôle dans le cycle des gaz à effet de serre, dans le cadre de stratégies d'aménagement visant l'adaptation et l'atténuation.**

Définition du produit : Modèles, données et recherche à l'appui de l'établissement d'estimations de l'incidence des perturbations sur les écosystèmes forestiers, et sur le rôle des perturbations (incendie, insectes, maladies, récolte) dans le cycle des gaz à effet de serre.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Modèles climatiques régionaux (MCR) élaborés pour indiquer une modification du danger d'incendie dans un climat changeant.

L'Expérience internationale de modélisation des feux de cime (EIMFC) élaborée, donnant lieu à un document sur l'émission de gaz à effet de serre (Cofer, W.R., III. et al. 1998. Crown fire emissions of CO_2, CO, H_2, CH_4, and TNMHC from a dense jack pine boreal forest fire. Geophys. Res. Letters 25: 3919-3922).

GEEPN (Gestion de l'écosystème par émulation des perturbations naturelles), conception expérimentale et traitement établis (Volney, W.J.A. et al. 1999. Assessing components of ecosystem integrity in the EMEND experiment. Conf. Proc. Sustainable Forest Management. Février 1999).

Sept documents publiés sur les incendies, les insectes et le changement climatique ainsi que les problèmes hydrologiques dans les forêts boréales du Canada.

Onze exposés donnés sur les incendies et autres perturbations dans la forêt boréale relativement au changement climatique potentiel.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Partenaires : DMI (Daishawa Marubeni), CanFor (Produits forestiers canadiens), CNE (Centres d'excellence nationaux), Ressources naturelles des T. N.-O, ALFS (Alberta Land and Forest Service), AEP (Alberta Environmental Protection, Water Sciences Branch), University of Alberta, Environnement Canada, USDA Forest Service, Institut Max Planck., MRNO (ministère des Richesses naturelle de l'Ontario), SEA (Service de l'environnement atmosphérique), University of Toronto, UQAM (Université du Québec à Montréal)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.1, 2.12, 2.13, 2.14

International : PIGB (Programme international concernant la géosphère et la biosphère) – GCTE (Programme de recherche sur les transformations planétaires et les écosystèmes terrestres).

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Concevoir et mettre en oeuvre un projet de recherche : effets des perturbations naturelles et anthropiques sur l'écoulement fluvial.	RNCan-SCF	Décembre 1999		
Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires

2. Compléter les modèles : incidences du changement climatique sur le régime d'inflammabilité des forêts canadiennes; MCR (Modèles climatiques régionaux).	RNCan-SCF	Décembre 1999		
3. Compléter le projet de recherche et la modélisation : effets du changement climatique sur la dynamique des insectes dans les forêts boréales du Canada et conséquences pour la biodiversité.	RNCan-SCF	Décembre 1999		
4. Compléter l'application de traitement de recherche et les mesures pour le projet GEEPN (voir ci-dessus).	RNCan-SCF	Décembre 2002		

Données de référence : Publications mentionnées et non mentionnées. Réalisation des projets indiqués sous la rubrique « Produits livrables ».

Communications : Documents scientifiques, affiches, actes de conférences.

Date : Janvier 1999

Personne-ressource :
Dennis Dube
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
5329-122 Street, pièce M018
Edmonton (Alberta) T6H 3S5
Tél. : (403) 435-7205
Téléc. : (403) 435-7359
Courriel : ddube@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique un, Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 1.5

Objectif : 1 Faire en sorte que nos activités d'aménagement forestier contribuent davantage à maintenir la biodiversité au sein de nos forêts :

Engagement : **1.5 En améliorant le système national de présentation de rapports d'information sur la situation de la biodiversité dans les forêts canadiennes en utilisant les cadres de critères et d'indicateurs de l'aménagement durable des forêts établis par le CCMF et le Processus de Montréal.**

Définition du produit : Un système d'information sur les indicateurs de la biodiversité des forêts basé sur (1) le Système national d'information sur les forêts (SNIF); et (2) le projet de partenariat biosystématique fédéral Biota du Canada.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Critères et indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) mis à l'essai et examinés.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : Environnement Canada (EC), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.2, 1.3, 1.7, 2.1, 2.5
Autres initiatives : Projet Biota du Canada

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Établir un système d'information sur la biodiversité sera établi.	Responsable : RNCan-SCF; Partenaires : EC et AAC	Avril 2002		Incorpore des parties du SNIF de RNCan-SCF et le projet Biota du Canada.
2. Mettre à l'essai les indicateurs actuels et élaborer de nouveaux indicateurs.	RNCan-SCF	Avril 2000		Le Centre pour la recherche forestière internationale collabore aux essais.

Données de référence : Nouvel Inventaire forestier national amélioré; nouveaux accords de partenariat parmi les ministères des ressources naturelles fédéral et provinciaux.

Communications : Système d'information fondé sur Internet. Rapports techniques sur l'élaboration d'indicateurs.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Bruce Pendrel
Directeur des programmes scientifiques, Ressources forestières
Gestionnaire, Réseau national sur la biodiversité des forêts
Service canadien des forêts
Centre de foresterie de l'Atlantique
C.P. 4000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E0B 5P7
Tél. : (506) 452-3505
Téléc. : (506) 452-3140
Courriel : bpendrel@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique un, Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 1.6

Objectif : 1 Faire en sorte que nos activités d'aménagement forestier contribuent davantage à maintenir la biodiversité au sein de nos forêts :

Engagement : **1.6 En travaillant au parachèvement, d'ici l'an 2000, d'un réseau d'aires protégées représentatif des différentes catégories de classification d'écosystèmes forestiers pour fournir des repères écologiques, protéger les zones d'une valeur biologique unique et gérer en vue d'assurer aux vieilles forêts une place continue dans notre patrimoine culturel.**

Définition du produit : Rapport sur le réseau d'aires protégées représentatif des différentes catégories de classification.
Parachèvement du système de parcs nationaux représentatif. Ceci est un engagement distinct du gouvernement fédéral qui contribue à l'objectif mentionné.
Parachèvement des aires de protection de la faune.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Les aires protégées en tant que pourcentage de l'ensemble des terres ont augmenté progressivement depuis 1997.
Le Canada a accompli des progrès quant au parachèvement du système de parcs nationaux.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : fédéral : Environnement Canada (EC), Parcs Canada
prov.-terr. : membres du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) et autres ministères s'il y a lieu
organisations non gouvernementales (ONG) : industrie, organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), autres s'il y a lieu

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.3
Autres initiatives : stratégie sur la biodiversité

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Adopter des normes pour les aires forestières protégées en accord avec les catégories d'aires protégées de l'UICN[1].	RNCan-SCF	Décembre 1999		Tous les partenaires doivent être impliqués.
2. Compléter les cartes électroniques des aires protégées, y compris les aires de protection des forêts, par administration.	RNCan-SCF	En cours		Parcs Canada peut fournir une version électronique des frontières pour les parcs nationaux et les réserves de parcs nationaux existants.

1. Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (IUCN) / Union de la conservation mondiale.

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
3. Préparer des rapports, par administration, sur les aires de protection des forêts et leur caractère représentatif, selon les différentes stratégies.	RNCan-SCF	Décembre 2000		Dépend directement de la réalisation réussie du plan d'action 1.3. Il y aura un certain nombre de rapports d'étape exhaustifs sur les aires protégées qui seront publiés en 2000, autant par les ONGE que par les gouvernements.
4. Préparer un rapport national sur les aires de protection des forêts.	RNCan-SCF	Juin 2001		
5. Continuer de travailler au parachèvement du système de parcs nationaux qui sera représentatif des 39 régions naturelles du Canada.	Parcs Canada			Ceci contribuera à l'engagement 1.6 mais représente un engagement distinct du gouvernement fédéral.
6. Parachever les aires de protection de la faune.	EC			

Données de référence : Normes, cartes et rapports.
Communications : Rapports provisoires diffusés.
Date : Avril 1999
Personne-ressource : André H. Rousseau
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9087
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : ahrousse@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique deux
Aménagement forestier : pratiques d'intendance

Engagements :		Page :
2.1	Valeurs de la forêt et gestion des impacts de la recherche	II-1
2.2	Gestion des modèles prévisionnels de planification	II-2
2.3	Lignes directrices en matière d'aménagement forestier	II-3
2.12	Révision de la politique en matière d'incendies	II-4
2.13	Lutte intégrée contre les ravageurs et alternatives pour le contrôle de la végétation	II-6
2.14	Modèles de prévision du changement climatique et de leurs incidences	II-9
2.15	Programmes de forêts modèles et de démonstration	II-11
2.16	Éthique, lignes de conduite et rôle des professions	II-13

Orientation stratégique deux, Aménagement forestier : pratiquer l'intendance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 2.1

Objectif : 2 Planifier en fonction d'une gamme complète de valeurs environnementales, sociales, économiques et culturelles de la forêt, et des objectifs établis selon les échelles spatiales et temporelles propres à la gestion de la forêt :

Engagement : **2.1 En accordant une priorité aux travaux de recherche qui aident les gestionnaires de ressources à analyser les données relatives à la diversité des valeurs de la forêt et à évaluer l'incidence de divers modes d'aménagement, et en offrant de l'information et des outils explicites sur le plan spatial, tenant compte de la valeur associée aux ressources ligneuses et non ligneuses et à la non-utilisation, permettant d'évaluer la faisabilité ainsi que les risques et diffusant la technologie.**

Définition du produit : Des modèles seront élaborés pour estimer les coûts de l'exploitation forestière selon différentes conditions forestières. Un volet économique sera établi pour les projets d'aménagement forestier, par exemple l'incidence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le nord de l'Alberta et l'incidence de l'armillaire. Les incidences de l'aménagement sur les valeurs associées aux ressources non ligneuses des forêts comme la chasse et le camping seront aussi étudiées et feront l'objet de rapports.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Des études ont été entreprises afin de mieux comprendre les aspects économiques du drainage des tourbières et de la culture des peupliers hybrides. En outre, des travaux ont été accomplis concernant la création de bases de données de référence sur les loisirs forestiers. Des démarches méthodologiques relatives à certaines expériences et la modélisation des frais de déplacement ont également été explorées.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.1, 2.2, 2.4, 2.6, 2.7, 2.10, 2.12, 2.13, 2.14, 3.10, 4.1, 4.3, 4.5, 4.15, 4.17, 8.2, 9.6

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Déterminer les coûts et avantages des épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette.	RNCan-SCF	Mars 2000		
2. Étudier les valeurs associées aux loisirs et aux ressources non ligneuses de la forêt modèle Foothills.	RNCan-SCF	Mars 2002		
3. Déterminer l'incidence économique de l'armillaire.	RNCan-SCF	Mars 2001		

Données de référence : Modèles élaborés; rapports et articles rédigés.

Communications : Les produits livrables susmentionnés sont à être publiés sous la forme d'articles de revue évalués par des pairs et de rapports de RNCan-SCF. Les résultats sont également à être présentés lors de conférences appropriées ainsi que lors d'ateliers avec les groupes de financement les plus importants comme, par exemple, les forêts modèles.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Steve Price
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
M-020 5320 – 122 Street
Edmonton (Alberta) T6H 3S5
Tél. : (780) 435-7206
Téléc. : (780) 435-7396
Courriel : sprice@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique deux, Aménagement forestier : pratiquer l'intendance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 2.2

Objectif : 2 Planifier en fonction d'une gamme complète de valeurs environnementales, sociales, économiques et culturelles de la forêt, et des objectifs établis selon les échelles spatiales et temporelles propres à la gestion de la forêt :

Engagement : **2.2 En utilisant des techniques et des modèles prévisionnels afin de préciser si les résultats escomptés permettront d'atteindre les objectifs fixés en matière de planification de l'aménagement forestier.**

Définition du produit : Examiner, et si c'est réalisable, appliquer des techniques et des modèles prévisionnels d'aménagement forestier pour une gamme complète de valeurs.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : ministères chargés de l'administration des terres fédérales.

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.1, 2.3, 2.4, 2.12, 2.14, 7.4, 7.18a, 8.4, 8.11

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Rapport sur l'utilisation de techniques et de modèles prévisionnels pour la planification de l'aménagement forestier touchant les terres fédérales.	RNCan-SCF	Septembre 2000		Pour utilisation dans le cadre d'action 4.13, code des pratiques.

Données de référence : Rapports.

Communications : Rapport sur les techniques et les modèles à réaliser pour les planificateurs de l'aménagement forestier.

Date : Avril 1999

Personnes-ressources : Gary Hogan
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
506, West Burnside Road
Victoria (Colombie-Britannique) V8Z 1M5
Tél. : (250) 363-0705
Téléc. : (250) 363-0775
Courriel : ghogan@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique deux, Aménagement forestier : pratiquer l'intendance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 2.3

Objectif : 2 Planifier en fonction d'une gamme complète de valeurs environnementales, sociales, économiques et culturelles de la forêt, et des objectifs établis selon les échelles spatiales et temporelles propres à la gestion de la forêt :

Engagement : **2.3 En veillant à établir et à mettre en oeuvre des stratégies et des lignes directrices en matière d'aménagement forestier afin de préserver à long terme la diversité du capital génétique, des espèces et des habitats ainsi que les caractéristiques importantes telles la présence de vieilles forêts dans le paysage.**

Définition du produit : Examiner et, s'il y a lieu, réviser les stratégies et les lignes directrices en matière d'aménagement forestier afin de préserver à long terme la diversité du capital génétique, des espèces et des habitats.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : administrateurs de terres fédérales

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.1, 1.2, 2.5-2.11, 3.8, 4.13

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Rapport sur les stratégies et les lignes directrices actuelles et sur les conclusions de l'examen concernant: a) l'élaboration de nouvelles stratégies et lignes directrices; b) la mise en oeuvre de stratégies et de lignes directrices nouvelles et révisées, suite à la consultation de gestionnaires de terres fédérales.	RNCan-SCF	Septembre 2000		Pour utilisation dans le plan d'action 4.13 (Code des pratiques).

Données de référence : Rapport sur les examens; rapport sur les révisions; élaboration de nouvelles stratégies et lignes directrices; mise en oeuvre de stratégies et de lignes directrices nouvelles et révisées. Des réunions auront lieu avec les gestionnaires de terres de RNCan-SCF et les gestionnaires de terres fédérales pour veiller à ce que le projet soit terminé dans les limites du délai fixé.

Communications : Rapport et examen concernant les nouvelles stratégies et les lignes directrices; rapport sur les recommandations de changements à apporter aux processus de planification des ressources et de l'aménagement des terres forestières.

Date : Février 1999

Personnes-ressources : Gary Hogan
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
506, West Burnside Road
Victoria (Colombie-Britannique) V8Z 1M5
Tél. : (250) 363-0705
Téléc. : (250) 363-0775
Courriel : ghogan@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique deux, Aménagement forestier : pratiquer l'intendance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 2.12

Objectif : 2 Gérer l'incidence économique, sociale et écologique des incendies, de la maladie, de la concurrence végétale et du changement climatique :

Engagement : **2.12 En examinant la politique en matière d'incendies, en élaborant des stratégies de gestion des incendies et en précisant les niveaux appropriés de protection, se fondant sur une connaissance approfondie des conséquences écologiques des incendies et sur les considérations économiques.**

Définition du produit : (1) Analyses de la politique concernant les principaux enjeux canadiens en matière d'incendie.
(2) Cadre de la Stratégie canadienne d'information sur les feux de végétation.
(3) Système d'analyse des niveaux appropriés de protection.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Document sur les critères et indicateurs (C et I) concernant les incendies, mai 1997.
Aperçu national des feux de végétation au Canada, mai 1997.
Rapport d'atelier sur les activités liées aux incendies au Canada, mai 1997.
Document sur les répercussions de la politique touchant les activités liées aux incendies au Canada, mai 1997.
Établissement d'un groupe de sciences et de technologie sur le niveau approprié de protection, Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC), novembre 1997.

Responsabilité : Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) – Le Centre interservices des feux de forêt du Canada est le principal responsable de cet engagement. Tous les organismes d'incendie canadiens sont membres du CIFFC.
Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts :1.4, 2.1, 2.2, 2.14, 3.9, 3.10, 3.14, 4.6, 4.17, 6.1, 7.6, 8.11, 9.3

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Publier un document de stratégie sur les feux de végétation pour le Canada.	RNCan-SCF	Juillet 1998	Juillet 1998	
2. Créer un groupe d'analyse de la politique du CIFFC.	CIFFC	Novembre 1998	Novembre 1998	
3. Produire une analyse de la politique.	CIFFC	En cours		1 à 3 documents par année.
4. Développer un système pour analyser les niveaux appropriés de protection.	CIFFC	2003		
5. Faire rapport sur les politiques actuelles en matière d'incendie.	CIFFC			Utilisé dans 4.13.

Données de référence : Documents produits; politiques analysées; système élaboré pour analyser les niveaux appropriés de protection.

Communications : Articles dans des revues scientifiques et spécialisées; publications ministérielles; exposés à des congrès et à des ateliers scientifiques et spécialisés; rapports non publiés et rapports au CIFFC et au CCMF, s'il y a lieu.

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Albert Simard
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 12e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9023
Téléc. : (613) 947-9090
Courriel : alsimard@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique deux, Aménagement forestier : pratiquer l'intendance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 2.13

Objectif : 2 Gérer l'incidence économique, sociale et écologique des incendies, de la maladie, de la concurrence végétale et du changement climatique :

Engagement : **2.13 En utilisant davantage les méthodes de lutte intégrée contre les ravageurs et les méthodes alternatives pour le contrôle de la végétation, en assurant les inspections aux frontières et en mettant l'accent sur les méthodes non chimiques et la lutte biologique lorsqu'il y a lieu.**

Définition du produit : Élaboration des stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs.
Utilisation accrue des solutions de rechange acceptables sur le plan écologique aux pesticides à large spectre pour la lutte contre les insectes, les maladies et la concurrence végétale.
Transmission des renseignements sur les possibilités de lutte intégrée contre les ravageurs depuis Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF) aux groupes de coopération.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Systèmes d'aide à la décision touchant la tordeuse des bourgeons de l'épinette utilisés par l'industrie dans les forêts des Maritimes.
Contrat avec l'International Institute of Biological Control pour la collecte de parasitoïdes d'insectes ravageurs au cours de 1997-2000.
Mise au point de produits de lutte biologique pour la concurrence végétale (*Chondrosterium*).

Responsabilité : Responsable : RNCan-SCF
Partenaires : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.10, 4.17, 5.1
Conseil consultatif national en recherche forestière (CCNRF)

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Renouveler le contrat de lutte biologique avec l'International Institute for Biological Control (1999-2000). Examiner les possibilités pour les années futures. Élaborer des stratégies pour l'utilisation d'agents de lutte biologique contre les insectes et les maladies. Développer des modes de contrôle naturels et biologiques pour les insectes forestiers nuisibles : produits du Bt (*Bacillus thuringiensis*), virus d'insectes et Neem (produit naturel d'un arbre).	RNCan-SCF	Mars 2000		Prolongé jusqu'en mars 2000. Examen en cours du contrat.

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
2. Rédiger un document de principe sur l'approche de RNCan-SCF à l'égard des ravageurs exotiques. Élaborer des méthodes de détection des ravageurs exotiques. Établir le niveau de risque associé à certains produits importés de pays particuliers.	RNCan-SCF, AAC, ACIA	2000 En cours		Document de principe 1999.
3. Élaborer et mettre en oeuvre des systèmes informatisés d'aide à la décision (SAD) pour la lutte contre les principaux insectes défoliateurs (tordeuse des bourgeons de l'épinette, tordeuse du pin gris, arpenteuse de la pruche).	RNCan-SCF			Mise en oeuvre du SAD relatif à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, terminée dans les provinces Maritime et en cours au Québec et en Ontario.
4. Organiser un forum national sur les parasites.	RNCan-SCF			Tenu à Ottawa.
5. Poursuivre les recherches sur le remplacement de pesticides à large spectre, y compris les solutions sylvicoles contre les insectes ravageurs, les maladies des arbres et la végétation concurrente. Augmenter le financement de la biotechnologie liée à la lutte contre les ravageurs, y compris la recherche sur les possibilités de lutte aux virus à spectre étroit, afin d'augmenter la résistance aux insectes et aux maladies. Travailler avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour mettre à l'essai l'efficacité et l'aspect écologique des pesticides.	RNCan-SCF, AAC	En cours		
6. Créer et mettre à l'essai des agents de lutte biologique microbienne pour la concurrence végétale. Réduire l'utilisation d'herbicide en ayant recours à des méthodes sylvicoles.	RNCan-SCF	2000-2001 En cours		Début du processus d'enregistrement pour les agents microbiens (*Chondrosterium*).
7. Élaborer des stratégies de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette afin d'intervenir sans tarder.	RNCan-SCF	Long terme 5 à 10 ans		Début en 1999, Québec.

Données de référence : Stratégies élaborées; systèmes informatisés d'aide à la décision mis en oeuvre; agents de lutte biologique microbienne créés et mis à l'essai; tenue du forum national sur les parasites.

Communications :	Publications, ateliers.
Date :	Mars 1999
Personne-ressource :	Errol Caldwell Gestion intégrée des parasites Ressources naturelles Canada C.P. 490 1219 Queen St. E. Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 5M7 Tél. : (705) 759-5740 x2037 Téléc. : (705) 759-5719 Courriel : ecaldwell@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique deux, Aménagement forestier : pratiquer l'intendance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 2.14

Objectif : 2 Gérer l'incidence économique, sociale et écologique des incendies, de la maladie, de la concurrence végétale et du changement climatique :

Engagement : **2.14 En se dotant de modèles de prévision du changement climatique, et de leurs incidences sur les écosystèmes forestiers.**

Définition du produit :
Des modèles informatiques pour simuler les effets du climat et de la variabilité du climat sur les écosystèmes forestiers.
Des simulations fournissant les données de référence pour valider les modèles.
Le modèle sera alors utilisé pour établir des projections des principales réactions des écosystèmes forestiers du Canada selon des scénarios de changement climatique.
Des produits de communication découleront des projections.
Plusieurs articles de revue examinés par des pairs seront rédigés.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Mise en oeuvre d'une méthode d'interpolation spatiale pour produire des bases de données sur le climat de surface à l'échelle nationale.
Affectation de fonds au titre du Programme de l'énergie forestière pour produire des cartes numériques nationales de biomasse forestière et les comparer avec les valeurs découlant de différents modèles spatiaux.

Responsabilité :
Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : Environnement Canada (EC)

Liens :
Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.12
Autres initiatives :
1. À l'intérieur de RNCan-SCF: SIGRID (Système d'information géographique sur les ressources à l'intention des décideurs); SNIF (Système national d'information sur les forêts); ECOLEAP (*Effort concerté pour lier écophysiologie à la productivité*); GEEPN (Gestion de l'écosystème par émulation des perturbations naturelles); ECTFB (L'étude de cas d'un transect de la forêt boréale).
2. Autres initiatives canadiennes : BERMS (Sites de recherche et de surveillance sur les écosystèmes boréaux) (avec Environnement Canada).
3. Initiatives internationales : PIGB-GCTE (Programme international concernant la géosphère et la biosphère - transformations planétaires et écosystèmes terrestres).

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Traiter les données environnementales par le Système d'information géographique (SIG).	RNCan-SCF	Décembre 1999		
2. Développer le module de perturbations naturelles pour les modèles de végétation dynamiques.	RNCan-SCF	1999		
3. Faire les projections transitoires du Dynamic Global Vegetation Model (DGVM) selon des scénarios touchant le climat futur (première ronde).	RNCan-SCF	1999		
4. Utiliser les données du DGVM pour effectuer une analyse des incidences socioéconomiques.	RNCan-SCF	Mars 2000		

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
5. Élaborer des produits de communication.	RNCan-SCF	2003		Cartes et renseignements à l'appui.

Données de référence : Traitement par le SIG terminé; modèle élaboré, simulations réalisées; analyses effectuées; articles de revue et produits de communications créés.

Communications : Articles de revue; rapports d'information; site Web Internet; participation aux conférences.

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : David Price
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
5320 – 122 Street
Edmonton, (Alberta) T6H 3S5
Tél. : (780) 435-7249
Téléc. : (780) 435-7359
Courriel : dprice@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique deux, Aménagement forestier : pratiquer l'intendance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 2.15

Objectif : 2 Favoriser l'intendance des forêts et l'usage des meilleures pratiques forestières :

Engagement : **2.15 En poursuivant des programmes de forêts modèles et de démonstration, l'accent portant alors sur l'avancement des modes de prise de décision et des techniques de planification et d'aménagement durable de la forêt et le transfert des connaissances et de la technologie.**

Définition du produit : Encouragement de la deuxième étape (1997-2002) du Programme de forêts modèles du Canada par Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF) alors que, selon cinq objectifs de programme, l'on continuera d'élaborer, pour 11 forêts modèles et leur réseau, des méthodes innovatrices d'aménagement forestier durable qui intègrent des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. L'accent sera mis sur l'information et le transfert de technologie afin de fournir aux gestionnaires forestiers des pratiques d'aménagement forestier avancées sur le plan scientifique et respectueuses de l'environnement.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Ententes de contribution pour la 2e étape négociées avec dix forêts modèles (1997).
Concours pour une 11e forêt modèle autochtone terminé, nomination de la forêt modèle de Waswanipi (septembre 1997).
Révision des plans de travail des forêts modèles par le Service canadien des forêts (1997).
Le réseau de forêts modèles et ses comités pour une participation accrue des Autochtones, établissent les indicateurs locaux d'aménagement forestier durable et de communications (1997).
Conférence internationale tenue pour présenter les réalisations de la 1re étape (1992-1996) du Programme de forêts modèles (mai 1997).
Congrès conjoint Forêts modèles-Institut forestier du Canada sur les approches mondiales : certification et critères et indicateurs de l'aménagement durable au Canada (septembre 1997).
Documents sur le Programme de forêts modèles présentés aux conférences nationales et internationales (1997).
Production de divers bulletins, publications et rapports des forêts modèles sur les pratiques forestières, la biodiversité, le plan de gestion de multiples ressources, le système de planification de l'aménagement forestier, les activités d'éducation concernant la forêt, les partenaires et la participation du public.

Responsabilité : Responsable : RNCan - SCF
Partenaire : Parcs Canada

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.2, 2.5, 2.6, 2.10, 2.15, 3.1, 3.2, 3.3, 3.12, 3.13, 4.10, 4.13, 4.17, 4.20, 6.2, 7.2, 7.4, 7.10, 7.14, 7.15, 8.1, 9.2, 9.14

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Publier les rapports annuels sur les forêts modèles.	RNCan-SCF	Annuellement	1997-1998	
2. Établir le cadre d'évaluation du Programme de forêts modèles.	RNCan-SCF	1999		

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
3. Produire une analyse d'écart des indicateurs locaux et un rapport sur les bases de données et les indicateurs locaux communs au réseau de forêts modèles. Examiner les possibilités d'échange d'information et de réseautage.	RNCan-SCF	Mars 1999	Mars 1999	
4. Créer le site Web du réseau de forêts modèles.	RNCan-SCF	Septembre 1998	Septembre 1998	www.modelforest.net
5. Tenir un atelier sur la biodiversité.	RNCan-SCF	Octobre 1998	Octobre 1998	Les actes seront offerts sur le site Web.
6. Tenir un ateliers sur la participation autochtone à la forêt modèle.	RNCan-SCF	Avril et mai 1998	Avril et mai 1998	
7. Tenir un atelier des parcs nationaux et des forêts modèles pour un partenariat accru.	RNCan-SCF, Parcs Canada	Février 1999	Février 1999	Les travaux seront offerts en avril 1999.
8. Tenir un atelier des forêts modèles sur les indicateurs locaux.	RNCan-SCF	Novembre 1998	Novembre 1998	
9. Tenir un atelier de gestion intégrée des ravageurs pour les forêts modèles.	RNCan-SCF	1999		
10. Tenir un atelier des forêts modèles sur des applications innovatrices en gestion des ressources naturelles : les plus récents outils.	RNCan-SCF	1999		
11. Participer à la International Conference on Sustainable Development et à la réunion nationale des partenaires relatifs aux forêts modèles.	RNCan-SCF	1999		
12. Produire un rapport d'évaluation concernant le Programme de forêts modèles du Canada.	RNCan-SCF			

Données de référence : Rapport d'évaluation concernant le Programme de forêts modèles du Canada; quelques rapports annuels; publications et activités relatives aux forêts modèles; quelques réunions touchant les forêts modèles.

Communications : Rapports annuels; site Web; bulletins; recueil de projets; autres publications; conférences et ateliers; plan de travail et stratégie des communications du réseau des forêts modèles.

Date : Mars 1999

Personne-ressource :
Dan Welsh
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9053 Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : dwelsh@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique deux, Aménagement forestier : pratiquer l'intendance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 2.16

Objectif : 2 Favoriser l'intendance des forêts et l'usage des meilleures pratiques forestières :

Engagement : **2.16 En précisant et en faisant connaître les préceptes éthiques et les grandes lignes de conduite de toutes les professions en cause en vue du développement durable de la forêt.**

Définition du produit : Un guide des codes de déontologie, des règles de conduite et du rôle des professionnels au gouvernement fédéral, soit un guide des pratiques forestières fédérales - normes et règles de conduite, sera élaboré à l'intention des gestionnaires fédéraux des terrains forestiers.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), ministère de la Défense nationale (MDN), Parcs Canada, Transports Canada (TC), associations provinciales d'ingénieurs forestiers (AIF), autres associations professionnelles, Institut forestier du Canada (IFC).

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.17, 4.13, 7.5, 7.6, 7.17, 7.18, 9.7
Codes actuels de déontologie et de conduite des associations provinciales d'ingénieurs forestiers, de l'IFC et d'autres organismes professionnels provinciaux et nationaux.
Dispositions législatives, politiques et normes actuelles concernant les pratiques forestières provinciales et fédérales.

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Recueillir et examiner les codes actuels de déontologie et de conduite des AIF et d'autres associations.	RNCan-SCF	1999		
2. Recueillir et examiner les dispositions législatives actuelles concernant les pratiques forestières.	RNCan-SCF	1999		
3. Préparer l'ébauche d'un document sur les pratiques forestières fédérales pour examen par les associations professionnelles et les représentants de ministères fédéraux pertinents et d'autres.	RNCan-SCF	1999		
4. Mettre au point les derniers détails d'un guide des pratiques forestières fédérales - normes et règles de conduite pour les gestionnaires fédéraux des terrains forestiers.	RNCan-SCF			

Données de référence : Document qui respecte les normes professionnelles actuelles et acceptées; est conforme aux dispositions législatives pertinentes provinciales et fédérales; et contient des règles et des directives significatives et mesurables.

Communications : Réunions avec des associations professionnelles pour recueillir des renseignements, examiner l'ébauche du document et présenter la version finale. Publication du document final. Communiqué de presse et renseignements généraux pour les médias, les gestionnaires forestiers fédéraux et autres associations professionnelles.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Chris Lee
Centre de foresterie du Pacifique
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
506 West Burnside Road
Victoria (Colombie-Britannique) V8Z 1M5
Tél. : (250) 363-0792
Téléc. : (250) 363-0775
Courriel : clee@nrcan.gc.ca ou clee@pfc.forestry.ca

Orientation stratégique trois
Participation du public : voix au chapitre

Engagement :		Page :
3.1	Programmes ou projets visant à enrichir les connaissances des élèves sur la forêt	III-1
3.3	Visites en forêt et visites d'usines	III-3
3.5	Programme sur les valeurs autochtones relatives à l'aménagement forestier	III-4
3.7	Semaine de l'arbre et des forêts et autres initiatives	III-6
3.9	Harmonisation des bases de données sur les valeurs de la forêt	III-7
3.10	Rapports sur l'état des forêts à l'aide d'indicateurs valables	III-9
3.11	Accès du public aux compétences de spécialistes	III-11
3.14	Examen des politiques forestières par des organismes publics et privés	III-12
3.15	Accès du public aux bases de données forestières	III-14

Orientation stratégique trois, Participation du public : voix au chapitre
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 3.1

Objectif : 3 Mieux sensibiliser et renseigner le public au sujet des forêts :

Engagement : **3.1 En encourageant et en appuyant des programmes ou des projets visant à enrichir les connaissances des élèves et des étudiants sur la forêt et l'aménagement forestier au cours de leurs études primaires, secondaires et postsecondaires.**

Définition du produit : Contributions à plusieurs initiatives d'éducation concernant les forêts.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Industrie Canada (IC) a créé Rescol, un site Web éducatif où des liens à tous les types de matériel peuvent être affichés pour utilisation par les écoles. Ce site offre un lien vers Arboricolle, un jeu questionnaire sur les forêts, conçu sous les auspices du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), ainsi que vers des sites éducatifs sur les arbres et les forêts, conçus par Domtar et JD Irving.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : IC, Environnement Canada (EC), CCMF
Il s'agit d'un domaine de responsabilité principale pour les autorités provinciales.

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 3.11, 6.5

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Relier toutes les salles de classe au Canada à Internet.	IC	An 2000		Il s'agit d'un engagement annoncé publiquement.
2. Offrir les livrets *Les aventuriers de la forêt* sur Internet.	RNCan-SCF	1999		Seulement des exemplaires imprimés sont offerts actuellement.
3. Réviser et mettre à jour les questions d'Arboricolle.	RNCan-SCF	Mai 2000		
4. Établir des hyperliens aux sites éducatifs sur les forêts et aux ressources du Web au Canada.	RNCan-SCF	Mai 2000		Reconception d'une partie du site Web de RNCan-SCF.
5. Offrir une expertise aux concours Envirothon régionaux, provinciaux et internationaux. .	RNCan-SCF	En cours		Envirothon (concours environnementaux dans les écoles secondaires) est géré par des bénévoles. RNCan-SCF fournira des experts en forêt aux postes de foresterie. Environnement Canada est aussi un partenaire. Envirothon international aura lieu au Canada en l'an 2000.

Données de référence : Sites Web : nombre de visites par période; accès des salles de classe à Internet; livrets *Les aventuriers de la forêt* offerts sur Internet; questions d'Arboricolle révisées et mises à jour; hyperliens établis.

Communications : Promotion des produits éducatifs fondés sur le Web de RNCan-SCF, offerts sur d'autres sites Web éducatifs connexes.

Date : Avril 1999

Personne-ressource : Robert Burt
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-7324
Téléc. : (613) 947-7397
Courriel : bburt@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique trois, Participation du public : voix au chapitre
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 3.3

Objectif : 3 Mieux sensibiliser et renseigner le public au sujet des forêts :

Engagement : **3.3 En multipliant les programmes de visites en forêt et de visites d'usines pour permettre à la population de mieux connaître et apprécier la forêt, l'aménagement forestier et les produits forestiers.**

Définition du produit : Visites en forêt et visites d'usines.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 3.1, 3.11

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Produire des plans de communication annuels pour les visites guidées du Programme de forêts modèles.	RNCan-SCF	Annuellement		À effectuer annuellement pour la durée du programme.
2. Produire des plans de communication annuels pour les visites guidées du Programme forestier des Premières nations (PFPN).	RNCan-SCF	Annuellement		
3. Produire des calendriers annuels des visites guidées.	RNCan-SCF	Annuellement		
4. Tenir des visites guidées des Forêts modèles, du PFPN et de la recherche forestière de RNCan-SCF.		Annuellement		Effectuées par les centres chargés de la recherche forestière.

Données de référence : Nombre de visites guidées inscrit dans les rapports de communication annuels.

Communications : Les visites seront annoncées dans les bulletins du programme et (ou) sur les sites Web .

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Janice Campbell
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
C.P. 4000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5P7
Tél. : (506) 452-3638
Téléc. : (506) 452-2495
Courriel : jacampbe@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique trois, Participation du public : voix au chapitre
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 3.5

Objectif : 3 Mieux sensibiliser et renseigner le public au sujet des forêts :

Engagement : **3.5 En veillant à la bonne marche de programmes visant à renseigner davantage le grand public sur les valeurs autochtones relatives à l'aménagement forestier, de même que sur les dossiers et les progrès dans le domaine.**

Définition du produit : Mesures prises pour renseigner davantage le grand public sur les valeurs autochtones relatives à l'aménagement forestier.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997
Programme forestier des Premières nations (PFPN).
Brochure du PFPN.
Rapport annuel du PFPN, 1996-1997.
Rapport annuel du PFPN, 1997-1998.
Présentoir du PFPN.
Site Web du PFPN : www.fnfp.gc.ca.
Site Web du PFPN au SCF-Victoria.
Vidéo du PFPN sur les débouchés en foresterie pour les Premières nations au Nouveau-Brunswick.
« Building Strength », un recueil de réussites du PFPN (Colombie-Britannique).
Bulletin du PFPN (Colombie-Britannique) « the Bridge ».
Bulletin du PFPN (Québec) « Wapahke ».

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaire : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 7.3, 7.7, 7.17, 7.18

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Mettre à jour le cadre de communication du PFPN pour assurer la communication régulière de renseignements aux collectivités autochtones et non autochtones.	RNCan-SCF, MAINC	En cours jusqu'au 31 mars 2001.		
2. Tenir la conférence nationale du PFPN – Winnipeg.	RNCan-SCF	2000.		Ouverte aux Autochtones et aux non Autochtones.
3. Installer le présentoir du PFPN à diverses activités autochtones et non autochtones.	RNCan-SCF	En cours jusqu'au 31 mars 2001.		
4. Publier le rapport annuel du PFPN.	RNCan-SCF	Annuellement.		
5. Publier les bulletins : national, Ontario, Nouveau-Brunswick.	RNCan-SCF			

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
6. Compléter le rapport de faisabilité concernant une reconnaissance annuelle de l'excellence des Premières nations en intendance forestière.	RNCan-SCF	1999 et 2000.		
7. Offrir un support aux initiatives de l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) dans le secteur des communications.	MAINC	Mars Annuellement		Possibilité offerte dans l'entente de contribution annuelle du MAINC.
8. Offrir un support aux initiatives du Comité de gestion provincial et territorial (CGPT) concernant l'amélioration des communications avec la collectivité non autochtone par l'entremise du PFPN.	RNCan-SCF, MAINC	En cours.		

Données de référence : Rapports du PFPN préparés et distribués; nombre de visites sur le site Web du PFPN; réunions avec les administrateurs du PFPN; échéanciers pour les activités et les rapports; rapports annuels du PFPN aux ministres; rapports annuels du PFPN; rapports de l'ANFA; bulletins du PFPN; initiatives de communications de l'ANFA et du CGPT.

Communications : Cadre de communication du PFPN; rapports du PFPN.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Jack Smyth
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-7380
Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : jsmyth@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique trois, Participation du public : voix au chapitre
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 3.7

Objectif : 3 Mieux sensibiliser et renseigner le public au sujet des forêts :

Engagement : **3.7 En faisant mieux connaître la Semaine de l'arbre et des forêts et d'autres initiatives nationales et provinciales afin de sensibiliser la population aux valeurs économiques, environnementales, sociales et culturelles de la forêt.**

Définition du produit : Planification stratégique des événements annuels, production et diffusion de matériel de communication particulier et participation à d'autres initiatives avec les partenaires de la Semaine de l'arbre et des forêts (SAF).

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

- SAF 1997 Création d'une affiche et d'un message d'intérêt public (MIP) télévisé et participation à quelques autres événements et initiatives de partenariat de la SAF.
- SAF 1998 Création d'une affiche et rediffusion du MIP télévisé et participation à quelques autres événements et initiatives de partenariat de la SAF.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF) La SAF est une activité coordonnée à l'échelle nationale par l'Association forestière canadienne.

Liens : Association forestière canadienne

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. SAF 1999 : Forêt 2000, une exposition des sciences à la Chambre des communes; une affiche; des activités conjointes avec des partenaires de la SAF.	RNCan-SCF	1999		
2. SAF 2000, 2001, 2002, 2003.	RNCan-SCF	Mai annuellement		Irréaliste de planifier la SAF plus d'une année à l'avance.

Données de référence : sondages d'opinion pour évaluer la sensibilisation du public à la SAF; participation à la SNF. D'autres mesures pourraient comprendre la couverture médiatique, les fonds dépensés, le nombre d'événements et la participation du public.

Communications : Cette activité repose entièrement sur la communication.

Date : Avril 1999

Personne-ressource : Robert Burt
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-7324
Téléc. : (613) 947-7397
Courriel : bburt@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique trois, Participation du public : voix au chapitre
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 3.9

Objectif : 3 Améliorer l'accès à l'information et les services d'information sur les forêts afin de répondre aux besoins du public :

Engagement : **3.9 En harmonisant les bases de données sur les diverses valeurs de la forêt, pour la mise en oeuvre du cadre des critères et des indicateurs nationaux du CCMF.**

Définition du produit : Le Système national d'information sur les forêts (SNIF) conçu et établi pour répondre aux exigences de la politique et de l'établissement des rapports, au moyen d'un dépôt de données spatiales contenant des ensembles de données fédérales, provinciales, territoriales, industrielles, et données de recherche et autres sur les ressources forestières.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) 1998-1999 (a) Infrastructure des méta-données afin de déterminer, par la fenêtre CEONet sur Internet, quels sont les principaux fonds de renseignements de Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF) et de les cataloguer. 1998-1999 (b) Dépôt de données spatiales pour démontrer la saisie et la communication de données du cadre géospatial sur les ressources forestières au moyen d'une technologie conventionnelle de bases de données relationnelles et d'Internet.

Responsabilité : Responsable : Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), RNCan-SCF
Partenaires : Environnement Canada (EC), Parcs Canada, ministère des Pêches et des Océans (MPO), organismes d'aménagement forestier provinciaux et territoriaux.

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.2, 1.5, 3.10, 3.15
Autres initiatives : « GéoConnexions » annoncé dans le budget fédéral, février 1999; rapport annuel au Parlement sur l'état des forêts au Canada

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Tenir l'atelier de RNCan-SCF sur le SNIF.	RNCan-SCF	Octobre 1998	Octobre 1998	
2. Tenir l'atelier fédéral-provincial sur le SNIF.	RNCan-SCF	Avril 1999	Avril 1999	
3. Préparer une proposition concernant la réalisation d'une analyse de rentabilité pour le SNIF.	CCMF, RNCan-SCF	Mai 1999	Mai 1999	Approuvée par les sous-ministres du CCMF , mai 1999.
4. Réaliser l'analyse de rentabilité.	CCMF, RNCan-SCF	Automne 1999	Automne 1999	Sous réserve de l'approbation des ministres du CCMF.
5. Compléter le plan d'action pluriannuel détaillé pour la mise en oeuvre du SNIF.	CCMF, RNCan-SCF	Printemps 2000		Sous réserve de l'approbation des sous-ministres du CCMF.
6. Établir le SNIF.	CCMF, RNCan-SCF	2002		

Données de référence : Nombre et nature des bases de données rendues accessibles et compatibles.

Communications : Un site Web SNIF a été créé à http://nfis.cfs.nrcan.gc.ca. Cinq documents ont été présentés à une séance du SIG 1999 sur le projet SNIF (http://nfis.cfs.nrcan.gc.ca/warehouse/Workshops-and-Presentations/gis99/). Une publication présentant une mise à jour du SNIF a été produite pour être distribuée périodiquement à RNCan-SCF et à ses partenaires afin de présenter de nouvelles applications et données devenues accessibles en direct

(http://nfis.cfs.nrcan.gc.ca/news/update1.htm).

Date : Avril 1999

Personne-ressource : Jim Wood
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
506 West Burnside Road
Victoria (C.-B.) V8Z 1M5
Tél. : (250) 363-6008
Téléc. : (250) 363-0775
Courriel : jwood@NRCan.gc.ca

Orientation stratégique trois, Participation du public : voix au chapitre
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 3.10

Objectif : 3 Améliorer l'accès à l'information et les services d'information sur les forêts afin de répondre aux besoins du public :

Engagement : **3.1 En continuant d'élaborer et d'améliorer le système de critères et d'indicateurs nationaux sur l'aménagement durable de la forêt et en faisant rapport sur les progrès d'ici l'an 2000. Les administrations publiques produiront régulièrement des rapports sur l'état des forêts canadiennes, en se servant d'indicateurs valables.**

Définition du produit : (1) Sous l'égide du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), élaboration continue et mise au point du système de critères et d'indicateurs nationaux (C et I) et rapport sur les progrès du Canada touchant l'aménagement durable de la forêt d'ici avril 2000 et rapports périodiques par la suite.
(2) Indicateurs pertinents du CCMF touchant l'aménagement durable de la forêt, intégrés à d'autres importants rapports nationaux en matière de sciences forestières présentant de l'information sur l'état des forêts au Canada.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) (1997) Diffusion du rapport sur la disponibilité des données et la capacité d'établir des rapports « Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts au Canada : Rapport technique ».
(1997) Publication de la version populaire du rapport technique « Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts au Canada : Rapport technique ».
(1997) Production du plan de mise en oeuvre visant à améliorer la capacité du Canada de mesurer et d'établir des rapports sur les C et I en l'an 2000 au moyen de 49 indicateurs de base.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF) pour le compte du CCMF.
Partenaires : Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), provinces et territoires

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.2, 1.5, 1.7 2.5, 3.9, 4.18, 9.10
Autres processus de C et I: Processus de Montréal, Processus paneuropéen
Conventions : changement climatique, diversité biologique
Programmes nationaux du Canada : Programme de forêts modèles; Programme forestier des Premières nations; réseaux des sciences et de la technologie du SCF
Initiatives ministérielles /documents de responsabilité: Stratégie de développement durable (SDD) de RNCan et mesures de soutien; Cadre de gestion en matière de science et technologie de RNCan; Rapport sur les plans et priorités (RPP) de RNCan et rapport sur le rendement

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Préparer les plans d'action pour répondre aux engagements énoncés dans le plan de mise en oeuvre concernant l'établissement de rapports en l'an 2000.	Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux	Juillet 1998	Juillet 1998	

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
2. Examiner les 83 indicateurs du cadre du CCMF. – Rapport provisoire sur le processus des C et I aux sous-ministres du CCMF. – Rapport et recommandations aux ministres du CCMF.	CCMF	 1999 1999		L'élaboration et l'application d'indicateurs nationaux sont fondées sur un processus intégré d'examen et d'amélioration. L'objectif est d'établir si le cadre convient toujours à l'évaluation de l'état des forêts canadiennes et au maintien de l'équilibre parmi les objectifs sociaux, environnementaux et économiques.
3. Rendre public le premier rapport du Canada sur l'aménagement durable de la forêt au moyen de six critères et 49 indicateurs de base, transmis à la Commission du développement durable.	CCMF	Avril 2000		
4. Rapport sur la faisabilité de l'intégration des indicateurs pertinents de C et I aux autres rapports exigés de RNCan-SCF (p. ex., santé de la forêt, gestion des incendies, biodiversité, changement climatique, etc.)	RNCan-SCF	Avril 2002 (En cours)		

Données de référence : Cadres d'action et rapports.

Communications : Annonce régulière des réalisations et des publications, diffusion de rapports, bulletin des C et I , site Web du CCMF, site Web de RNCan, site Web de travail du CCMF-Centre de foresterie du Pacifique (CFP) de RNCan.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Pauline Myre
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9084
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : pmyre@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique trois, Participation du public : voix au chapitre
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 3.11

Objectif : 3 Améliorer l'accès à l'information et les services d'information sur les forêts afin de répondre aux besoins du public :

Engagement : **3.11 En veillant à ce que le public ait davantage accès aux compétences de spécialistes afin de le sensibiliser aux forêts et de le renseigner à ce sujet.**

Définition du produit : Partage des compétences spécialisées par contact direct avec le public, au fur et à mesure que les possibilités se présentent et que les besoins se font sentir, et indirectement au moyen des publications et autres outils de communications.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Prestation visible des programmes scientifiques de Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF). Parmi les principales réalisations, on compte le nouveau bulletin largement distribué, la restructuration du site Web, une gamme de produits et d'événements de communications à l'échelle nationale et locale. En outre, le Centre de foresterie du Pacifique (CFP) a élaboré une liste disponible sur le Web de spécialistes de ses laboratoires.

Responsabilité : RNCan-SCF

Liens : Institut forestier du Canada
Associations d'ingénieurs forestiers
Établissements scientifiques et d'enseignement supérieur

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Compléter le répertoire ministériel des compétences scientifiques spécialisées.	RNCan-SCF	1999-2000		
2. Organiser le centenaire du SCF 1999.	RNCan-SCF	1999		Offrira quelques façons pour le public de rencontrer les spécialistes de RNCan-SCF.

Données de référence : Contacts avec le public : publications; bulletins; répertoire des compétences scientifiques spécialisées; activités du centenaire 1999.

Communications : Cet engagement touche les communications.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Robert Burt
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-7324
Téléc. : (613) 947-7397
Courriel : ystonge@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique trois, Participation du public : voix au chapitre
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 3.14

Objectif : 3 Tenir compte du point de vue de la population en matière de planification de l'aménagement forestier et des processus décisionnels :

Engagement : **3.14 En menant des consultations auprès d'organismes publics et privés pour examiner et, au besoin, réviser les politiques forestières stratégiques, et ainsi s'assurer qu'elles continuent de satisfaire aux exigences d'un aménagement durable de la forêt.**

Définition du produit :

Les mécanismes de consultation sont pour s'assurer que les besoins des intervenants-clients sont intégrés à l'élaboration de la politique forestière nationale et internationale ainsi qu'à la recherche en sciences et technologie (S et T) de Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF). C'est sur cette collaboration que reposent toutes les principales activités de recherche en S et T et d'élaboration de politique de RNCan-SCF et celle-ci représente un engagement important dans le plan stratégique 1998-2003 de RNCan-SCF. Les produits varient et peuvent comprendre le recours à des comités d'intervenants locaux ou nationaux, des conseils consultatifs nationaux, des comités internationaux et des tribunes, des protocoles d'ententes, ou de nouveaux comités ou conseils, et la participation à des conseils d'administration d'entreprises comme Forintek, FERIC et Paprican, et des consultations directes entre SMA / DG et intervenants, au besoin. Pour illustrer la portée, des comités nationaux au titre du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) et des conseils consultatifs serviront à mettre en oeuvre la nouvelle Stratégie nationale sur les forêts, tandis que des groupes communautaires locaux aideront à recueillir un appui concernant la gestion et la réalisation de programmes forestiers communautaires comme le Programme de forêts modèles et le Programme forestier des Premières nations.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Exemples de divers mécanismes utilisés par RNCan-SCF pour favoriser son engagement envers une philosophie axée sur le client :

Collaboration avec le CCMF pour atteindre les objectifs énoncés dans le Cadre fédéral-provincial-territorial en foresterie (1995), et travaux avec le CCMF et la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre la nouvelle Stratégie nationale sur les forêts du Canada (1998).

Conseil consultatif du secteur des forêts (CCSF) revitalisé et nouveau programme de travail élaboré dans le cadre d'un partenariat avec d'importants représentants du secteur forestier et d'autres représentants du secteur du travail, des groupes autochtones et environnementaux pour assurer que les initiatives du fédéral en matière de politique forestière répondent aux préoccupations et aux enjeux du secteur forestier.

Travail avec le Conseil consultatif national – recherche forestière (CCNRF) pour s'assurer que les programmes de recherche de RNCan-SCF demeurent axés sur les besoins stratégiques nationaux en recherche forestière.

Création de FORCAST facilitée. FORCAST – coalition pour l'avancement des S et T dans le secteur forestier – améliorera la coordination et la communication dans le secteur forestier et évaluera le Plan d'action national en S-T forestière.

Partenariats de financement établis avec des organisations comme le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) et le Conseil des ressources humaines en biotechnologie (CRHB) afin d'encourager les études de cycles supérieurs et les compétences au niveau du doctorat en foresterie.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité, renouvellement et amélioration du protocole d'entente entre RNCan-SCF et l'Agence canadienne d'inspection des aliments; et participation avec l'Organisme nord-américain pour la protection des plantes et de la North America Forestry Commission pour le

contrôle de l'entrée et de la propagation des ravageurs exotiques dans les forêts canadiennes.
Établissement du Réseau de recherche sur les écosystèmes forestiers (RREF) dans toutes les écozones canadiennes, en collaboration avec les provinces, l'industrie et les universités, afin de permettre de la recherche multidisciplinaire en partenariat dans des domaines comme les pratiques forestières innovatrices et la recherche sur la biodiversité.
Renseignements sur le concept canadien d'aménagement durable de la forêt fourni aux délégations étrangères et aux acheteurs de produits forestiers canadiens, par l'entremise du Programme international de partenariats en foresterie (PIPF), et en collaboration avec les provinces et les territoires, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et les ambassades.
En collaboration avec les comités de gestion provinciaux et territoriaux et les gestionnaires forestiers des Premières nations, tenue d'ateliers pour discuter de techniques innovatrices d'aménagement durable de la forêt et de l'intégration du savoir ancestral.
En 1998, partenariat formé entre le Canada et le Costa Rica pour appuyer le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) des Nations Unies concernant la détermination des éléments d'une convention internationale sur les forêts liant les parties.

Responsabilité : Responsable : RNCan-SCF
Partenaires : Vaste gamme d'organisations communautaires forestières

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.5, 2.3, 2.9, 2.12, 2.15, 2.17, 3.6, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.8, 4.9, 4.15, 4.18, 5.1, 5.3, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.5, 7.6, 7.10, 7.14, 7.17, 7.18

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Rapport sur le caractère adéquat des mécanismes actuels de consultation établis par RNCan-SCF auprès des clients-intervenants.	Vérification et évaluation de RNCan-SCF	Septembre 2001		L'examen des mécanismes de consultation de RNCan-SCF coïncidera avec l'évaluation à mi-mandat de la SNF. La date d'examen proposée devra être indiquée dans le plan de travail annuel d'évaluation et de vérification de RNCan-SCF.

Données de référence : Rapport d'évaluation et de vérification de RNCan-SCF.
Communications :
Date : Avril 1999
Personne-ressource : Pauline Myre
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage,
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9084
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : pmyre@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique trois, Participation du public : voix au chapitre
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 3.15

Objectif : 3 Tenir compte du point de vue de la population en matière de planification de l'aménagement forestier et des processus décisionnels :

Engagement : **3.15 En s'assurant que les bases de données consacrées aux ressources forestières et financées par l'État contribuent à des processus de consultation où le public a tous les renseignements à sa portée.**

Définition du produit : Base nationale de données sur les forêts (BNDF) et autres bases de données sur les ressources forestières détenues par Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF) rendue accessibles au public pour une participation au processus.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Diffusion de la dernière publication sur papier en juin 1997.
Première version du site Web de la Base nationale de données sur les forêts (BNDF) offerte en octobre 1997.
Site Web actuel établi à l'été 1998.

Responsabilité : RNCan-SCF

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.2, 1.5, 3.8, 3.9, 3.10, 3.13
Autres initiatives : rapport au Parlement sur l'état des forêts au Canada; ResSources, Infrastructure de connaissances de RNCan

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Créer un site Web pour remplacer l'Abrégé de statistiques forestières canadiennes annuel.	RNCan-SCF	Été 1998	Été 1998	http://www.nrcan.gc.ca/cfs/proj/iepb/nfdp.
2. Établir le site Web de la Base nationale de données sur les forêts (BNDF).	RNCan-SCF	Été (annuel)		
3. Diffuser une brochure contenant des renseignements sommaires sur la BNDF.	RNCan-SCF	Été (annuel)		
4. Rendre les autres bases de données détenues par RNCan - SCF accessibles par l'entremise du Système d'information national sur les forêts (SNIF).	RNCan-SCF			Voir l'engagement 3.9.

Données de référence : Version annuelle de bases de données et création de liens.

Communications : Site Web de RNCan; sites Web des partenaires provinciaux et territoriaux; rapports annuels aux sous-ministres du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF); brochure annuelle distribuée à certains groupes publics.

Date : Avril 1999

Personne-ressource : Brian Haddon
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9065
Téléc. : (613) 947-9020
Courriel : bhaddon@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique quatre
L'industrie forestière : concurrence mondiale

Engagements :		Page :
4.1	Compétitivité de l'industrie des produits de bois et de papier	IV-1
4.2	Élimination des obstacles aux produits à valeur ajoutée	IV-2
4.3	Compétitivité des industries tributaires de la forêt	IV-4
4.4	Nouveaux produits et nouveaux procédés	IV-5
4.6	Évaluation des approvisionnements en bois canadiens	IV-6
4.7	Conseils au gouvernement du Canada sur le commerce fondé sur la forêt	IV-7
4.8	Normes multinationales	IV-9
4.9	Commercialisation de produits liés aux ressources autres que le bois	IV-10
4.10	Tourisme et activités de loisir axées sur la forêt	IV-11
4.11	Produits, services et technologies démontrant l'aménagement forestier durable	IV-12
4.12	Techniques pour réduire les coûts et atténuer les répercussions environnementales	IV-14
4.13	Codes en matière d'environnement et de gestion des ressources	IV-15
4.14	Techniques à haut rendement énergétique et sources renouvelables	IV-16
4.16	Mécanismes propices aux investissements à long terme	IV-17
4.17	Compréhension des dimensions sociales et économiques des forêts	IV-18
4.19	Examen des critiques à l'endroit de l'industrie canadienne des produits du bois	IV-19
4.20	Promotion internationale des pratiques forestières canadiennes	IV-19

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.1

Objectif : 4 Maintenir et rehausser la compétitivité à long terme du secteur canadien des bois et papiers :

Engagement : **4.1 En déterminant et en mettant en place les éléments essentiels à la compétitivité stratégique à long terme de l'industrie canadienne des produits de bois et de papier, par exemple, la certification des produits de l'aménagement forestier durable, la sécurité des approvisionnements en bois, l'accès garanti aux marchés, une productivité améliorée et des produits à valeur ajoutée.**

Définition du produit : Maintien de la position de l'industrie canadienne des produits forestiers pour qu'elle soit en mesure de relever les défis de la concurrence internationale.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Conseils fournis régulièrement par le Conseil consultatif du secteur des forêts (CCSF) aux ministres d'Industrie Canada (IC) et de Ressources naturelles Canada sur un éventail d'initiatives de politique touchant l'industrie forestière.
Stratégie de compétitivité sectorielle formulée par IC en 1997.
En 1997, désignation de l'industrie des produits de construction de bois comme secteur commercial prioritaire sous l'égide d'Équipe Commerce Canada; des groupes de travail nationaux prioritaires ont été créés afin d'assurer une approche coordonnée d'expansion des marchés.

Responsabilité : Responsable : IC
Partenaires : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan- SCF); industrie, universités, syndicats, Affaires étrangères et Commerce international Canada

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : .2, 4.3, 4.7, 4.8

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Coordination du plan d'expansion du marché international.	IC	Mars, annuellement		Février 1999, réunion annuelle de l'Équipe sectorielle Commerce Canada - produits de construction (ESCC-PC).
2. Rapport du CCSF aux ministres.	RNCan-SCF, IC	En cours		Le CCSF rencontre au besoin les ministres d'IC et de RNCan.

Données de référence : Examen annuel par ECC des réalisations de l'année précédente et rapports de chacun des trois groupes de travail nationaux créés par ESCC-PC pour accomplir des activités dans les pays ciblés. Industrie Canada applique un système de mesure du rendement pour assurer l'atteinte des objectifs. Les critères de mesure du rendement comprennent la rédaction d'un rapport, le nombre d'activités et le succès apparent de ces activités.

Communications : Annonce des réalisations et des publications et diffusion des rapports.

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Jeff Serveau
Agent supérieur de l'industrie
Direction générale des industries de la forêt et des matériaux de construction
Industrie Canada
Tél. : (613) 954-3039
Téléc. : (613) 941-8048
Courriel : serveau.jeff@ic.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.2

Objectif : 4 Maintenir et rehausser la compétitivité à long terme du secteur canadien des bois et papiers :

Engagement : **4.2 En cernant et en éliminant les obstacles et en saisissant les occasions de développement, de production et de commercialisation de produits à forte valeur ajoutée.**

Définition du produit : Promotion d'un commerce libre et sans entrave des produits forestiers.
Accroissement de la reconnaissance internationale des capacités et de l'expertise du Canada et assurance que les clients connaissent l'engagement du Canada à offrir des produits forestiers récoltés de forêts en gestion durable.
Liens entre les politiques du commerce et de l'environnement étendus et gérés.
Fabricants encouragés à produire un large éventail de produits à valeur ajoutée et maximisation de l'utilisation de la fibre disponible en ajoutant de la valeur par la fabrication de produits appelant des prix supérieurs.
Coordination améliorée parmi les diverses associations de l'industrie.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Deux groupes consultatifs sectoriels importants, le Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) pour les produits forestiers et le Conseil consultatif du secteur des forêts (CCSF) ont été renouvelés récemment, ce qui a revitalisé les processus.

Responsabilité : Responsable : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
Partenaires : Industrie Canada (IC), Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF), Environnement Canada (EC), Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Conseil national de recherches Canada (CNRC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.7, 2.8, 2.11, 2.16, 3.1, 3.2, 3.3, 3.8, 3.14, 4.1, 4.3-4.20, 9.1, 9.9
Autres initiatives : Programme de promotion du commerce extérieur (PPCE); Rapport sur les priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Revitaliser le Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) et le Conseil consultatif du secteur des forêts (CCSF) et créer l'Équipe sectorielle Commerce Canada - produits de construction (ESCC-PC).	IC, MAECI, RNCan-SCF			Le GCSCE et le CCSF viennent d'être renouvelés et leurs processus revitalisés.
2. Poursuivre une négociation active de l'élimination mondiale des barrières tarifaires et non tarifaires aux exportations forestières canadiennes - Organisation mondiale du commerce (OMC), Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), Canada-European FTA (EFTA).	MAECI	En cours		La consultation publique est amorcée. Les processus de la ZLEA et de EFTA sont en cours; l'OMC devrait lancer les négociations sur les tarifs et obstacles non tarifaires industriels à la fin de 1999.

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
3. Faire rapport sur les priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux.	MAECI	Annuel		Produit par la Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés du MAECI.
4. Recourir aux mécanismes établis de règlement des différends de l'OMC, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ou de manière bilatérale par d'autres instances, pour régler des différends commerciaux. - nématode du pin.- Accord sur le bois d'oeuvre résineux Canada-É.-U.	MAECI	En cours		Nématode : consultations en cours avec les provinces et l'industrie.Accord sur le bois d'oeuvre : décision d'un jury sur la réduction de redevance d'exploitation par volume de la C.-B. d'ici la fin mai.
5. Encourager l'industrie canadienne à tirer avantage de la déréglementation des codes du bâtiment étrangers, des ententes établies d'essai et d'homologation et des ententes de réciprocité pour les procédures d'homologation (p. ex., récente modification des exigences japonaises).	MAECI, IC			
6. Poursuivre les travaux avec le Comité des obstacles techniques au commerce et le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC pour promouvoir les intérêts canadiens en matières de barrières tarifaires et non tarifaires, y compris l'étiquetage écologique.	MAECI, RNCan-SCF, IC, EC			

Données de référence : Il est impossible de quantifier l'engagement accru du gouvernement et de l'entreprise en conséquence de ces activités, mais la plupart des observateurs conviendraient que les efforts de l'ensemble des parties ont eu un effet considérable de création ou d'expansion de marchés. La nouvelle Initiative de mesure du rendement (IMR) du MAECI, lorsqu'elle sera entièrement opérationnelle, pourrait présenter un cadre qui aiderait à formuler ce type de quantification.

Communications : Le plan d'action pourrait être publié à la page Web Accès aux marchés 2000, que l'on trouve dans la section Négociations et accords commerciaux, Commerce des produits, du site Web du MAECI.

Date : Avril 1999

Personne-ressource : Steve Lavergne
Affaires étrangères et Commerce international
Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés
125, prom. Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Courriel : steve.lavergne@dfait-maeci.gc.ca
Tél. : (613) 944-0466
Téléc. : (613) 992-6002

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.3

Objectif : 4 Maintenir et rehausser la compétitivité à long terme du secteur canadien des bois et papiers :

Engagement : **4.3 En procédant périodiquement à une évaluation de la compétitivité des industries tributaires de la forêt, pour chaque province, par rapport aux grandes régions productrices de bois dans le monde.**

Définition du produit : Définition des enjeux de compétitivité pour les industries canadiennes des produits forestiers et de construction et recommandations à leur égard.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Profil de compétitivité sectoriel pour l'industrie canadienne des produits forestiers réalisé par Industrie Canada.

Responsabilité : Responsable : Industrie Canada (IC)
Partenaire : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.1, 4.2, 4.7, 4.8

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Compléter les études de compétitivité.	IC	1999		En cours.
2. Faire rapport sur le secteur des produits de construction à valeur ajoutée.	IC	1999		En cours.
3. Étudier l'effet du changement climatique sur l'industrie forestière du Canada.	IC	1999		Évaluation de l'incidence sur la compétitivité de l'engagement du Canada en vertu du Protocole de Kyoto.

Données de référence : Achèvement des trois études.

Communications : Chacun des trois documents à être diffusé une fois terminé. Dans le cas de l'étude sur la valeur ajoutée, diverses formes de consultations avec l'industrie à aboutir à un rapport final en juin 1999. Les trois rapports à être distribués aux parties intéressées et affichés au site Web d'Industrie Canada, http://strategis.gc.ca.

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Jeff Serveau
Agent supérieur de l'industrie
Direction générale des industries de la forêt et des matériaux de construction
Industrie Canada
Tél. : (613) 954-3039
Téléc. : (613) 941-8048
Courriel : serveau.jeff@ic.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.4

Objectif : 4 Maintenir et rehausser la compétitivité à long terme du secteur canadien des bois et papiers :

Engagement : **4.4 En développant de nouveaux produits et de nouveaux procédés de transformation pour les essences actuellement moins utilisées et en développant des technologies qui tiennent compte des propriétés changeantes des fibres issues de forêts de seconde venue.**

Définition du produit : Programme de valeur ajoutée Service canadien des forêts (CFS)/Forintek – programme de 4 millions et 4 ans (1998-2002) conçu pour : faciliter les possibilités de produits du bois à valeur ajoutée; rehausser la compétitivité des fabricants canadiens de produits du bois; accroître l'emploi; cerner des débouchés commerciaux; et mettre au point de nouveaux produits.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Des projets définis ont été mis en oeuvre dans les domaines de l'évaluation des espèces pour des produits à valeur ajoutée, des procédés de fabrication, de la mise au point de produits à valeur ajoutée et de l'accès au marché de produits à valeur ajoutée.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaire : Industrie, Forintek Canada

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.4, 4.12, 4.14 sont liés, faisant partie du programme général de recherche et développement de Forintek pour aider l'industrie.

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Achever des projets à divers intervalles et communiquer l'information à l'industrie par des programmes de transfert technologique à financement provincial.	RNCan-SCF	Mars 2002		
2. Produire des rapports techniques.	RNCan-SCF	Mars 2002		

Données de référence : Programme de quatre ans, commencé en 1998, qui sera évalué après trois ans. Le cadre d'évaluation est en élaboration. Les mesures importantes de réussite du programme pourraient comprendre : le nombre et la qualité de nouveaux procédés de fabrication et de produits mis au point; la définition d'obstacles et de possibilités dans de nouveaux marchés à valeur ajoutée, et le degré de succès dans le transfert de l'information acquise aux producteurs à valeur ajoutée.

Communications : Rapports techniques diffusés à l'industrie des produits du bois à valeur ajoutée.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Robert Jones
Direction générale de l'industrie, de l'économie et des programmes
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
7ème étage, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9041
Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : rjones@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.6

Objectif : 4 Maintenir et rehausser la compétitivité à long terme du secteur canadien des bois et papiers :

Engagement : **4.6 En évaluant périodiquement les approvisionnements durables en bois canadiens et les possibilités de les maintenir ou de les accroître.**

Définition du produit : Atelier ou conférence sur l'approvisionnement en bois d'ici 2003.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) et Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaire : Provinces, territoires, industrie et organisations non gouvernementales environnementales (ONGE)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.11, 7.4, 7.5, 8.1, 8.4, 8.6, 8.7, 8.11, 9.14

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Tenir un atelier ou une conférence sur l'approvisionnement en bois.	CCMF/RNCan-SCF	Décembre 2003		
2. Rédiger un compte rendu de l'atelier ou de la conférence.	CCMF/RNCan-SCF	Juin 2004		

Données de référence : Gestion réussie de l'atelier ou de la conférence sur l'approvisionnement en bois; compilation et distribution du compte rendu de l'atelier ou de la conférence en temps opportun.

Communications : Conférence et compte rendu.

Date : Septembre 1999

Personne-ressource : Darcie Booth
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 7ème étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9051
Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : dbooth@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.7

Objectif : 4 Maintenir et rehausser la compétitivité à long terme du secteur canadien des bois et papiers :

Engagement : **4.7 En évaluant et en améliorant au besoin les mécanismes destinés à conseiller le gouvernement du Canada sur le commerce fondé sur la forêt, plus précisément les priorités, les accords commerciaux, les différends commerciaux et les barrières non-tarifaires.**

Définition du produit : Ouverture des marchés par des initiatives de libéralisation du commerce. Atténuation des différends commerciaux et des barrières non tarifaires.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) pour les produits forestiers réactivé pour conseiller les ministres sur les questions commerciales et les initiatives de libéralisation à venir.

Concentration du Conseil consultatif du secteur des forêts (CCSF) sur les enjeux du commerce et de l'accès au marché.

Maintient et renforcement des contacts avec l'industrie et les associations, à l'égard d'obstacles précis à l'accès aux marchés et de questions de contrôle sanitaire et phytosanitaire.

Des conseils ont été communiqués aux négociateurs canadiens s'occupant des négociations commerciales pour une zone de libre-échange Canada-Europe, des ententes avec l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), des négociations à venir à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des liens réguliers entre Commerce et Environnement.

Établissement d'une Équipe Commerce Canada sectorielle dirigée par des représentants de l'industrie pour les produits forestiers et de la construction.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Partenaire : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), Industrie Canada (IC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.1, 4.2, 4.3, 4.8, 4.9, 4.11, 4.18

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. GCSCE (reconstitution).	MAECI	Décembre 1998	Décembre 1998	
2. CCSF (axé sur le commerce).	RNCan-SCF, IC	Novembre 1998	Novembre 1998	
3. Assurer la contribution du secteur forestier aux positions de négociation du Canada.	RNCan-SCF, MAECI, IC	Permanent		Initiatives de libéralisation du commerce en cours, dont l'OMC, l'APEC, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
4. Offrir des conseils spécialisés et un soutien aux négociateurs travaillant à l'élimination des obstacles à l'accès au marché et sous forme de réglementation sanitaire et phytosanitaire pour les exportations de produits forestiers canadiens.	RNCan-SCF, MAECI, IC	Permanent		

Données de référence : Nombre de marchés ouverts; nombre de différends commerciaux et de barrières non tarifaires réglés ou atténués.

Communications : Communication de la participation de RNCan-SCF à Équipe Canada, de l'initiative connexe d'information commerciale ExportSource et de sa page Web.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Guy Bird
Direction générale de l'industrie, de l'économie et des programmes
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
7ème étage, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9050
Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : gbird@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.8

Objectif : 4 Maintenir et rehausser la compétitivité à long terme du secteur canadien des bois et papiers :

Engagement : **4.8 En collaborant avec d'autres pays pour élaborer et appliquer des normes multinationales sur les produits et pour faire reconnaître à l'échelle internationale les codes, les normes et les systèmes de certification canadiens régissant les produits de la construction.**

Définition du produit : Formulation et publication de nouvelles normes internationales sur les charges, la conception des structures, le logement axé sur le rendement et le bois d'oeuvre.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Participation du Canada à des comités techniques (CT) de l'ISO touchant l'industrie de la construction.
Comité consultatif canadien pour le CT89 (normes sur les panneaux dérivés du bois) présidé par Industrie Canada (IC).
Relevant du Sous-comité sur les normes et la conformité de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), trois groupes techniques assurent une contribution régionale coordonnée à l'élaboration de normes internationales : TG-1 loadings and structural design standards; TG-2 performance-based housing; et TG-3 timber standards. Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) copréside le TG-2 et participe au TG-1, et IC représente le Canada au TG-3.

Responsabilité : Responsable : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), IC
Partenaires : CNRC, Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF), associations de l'industrie et de normalisation

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.2

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
Établir des normes internationales sur les charges, la conception des structures, le logement axé sur le rendement et le bois d'oeuvre.	MAECI	Après 2005		

Données de référence : Sans objet, le rythme d'élaboration des normes dépend de facteurs externes.

Communications : Rapports d'étape trimestriels.

Date : Février, 1999

Personne-ressource : David Peippo
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Direction des règlements et des obstacles techniques
125, prom. Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél. : (613) 944-2069
Téléc. : (613) 943-0346

Orientation stratégique quatre, l'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.9

Objectif : 4 Maintenir et rehausser la compétitivité à long terme du secteur canadien des bois et papiers :

Engagements : **4.9 Identifier les obstacles, favoriser le développement, la production et la commercialisation de produits liés à la ressource ligneuse mais autres que le bois d'oeuvre.**

Définition du produit : Appui financier à des projets d'étude, de R&D, de production et de commercialisation de produits nouveaux issus de la matière ligneuse ou de la forêt.

Réalisation : (depuis le 1er avril 1999) À venir

Responsabilité : Développement économique Canada

Liens : Engagement de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.10

Prévisions de livraison :

Produits à livrer	Responsables	Dates d'échéance (Mois/année)	Dates d'achèvement (Mois/année)	Commentaires
1. Approuver des projets financés par les programmes IDÉE-PME ou Initiatives régionales stratégiques.	Développement économique Canada	En vigueur à l'année		Évaluation en 2000.

Données de référence: Nombre de dossiers relatifs à l'engagement qui sont approuvés dans le cadre de ces programmes. Mesure des extrants selon le cadre d'évaluation des projets sous le programme Initiatives régionales stratégiques (IRS).

Communications: Dépliants sur les programmes, site Internet de Développement économique Canada, promotion des agents auprès de la clientèle, annonces de contributions, etc.

Date: Mars 1999

Personne-ressource: Développement économique Canada
Siège social/Montréal
Tél. : 514-283-6412
Téléc. : (514) 283-3302
Treize (13) bureaux d'affaires partout au Québec

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.10

Objectif : 4 Créer de nouveaux débouchés pour les produits non ligneux :

Engagement : **4.10 En faisant la promotion du tourisme, des circuits écologiques et culturels et d'autres activités de loisirs axées sur la forêt.**

Définition du produit : Circuits touristiques écologiques et d'aventure.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Partenariat avec des entreprises touristiques et Mastercard.
Cadre stratégique d'expansion du secteur de l'écotourisme et du tourisme d'aventure au Canada (janvier 1997).
Ateliers régionaux dans tout le Canada pour définir des stratégies d'expansion de l'écotourisme (octobre 1997); production de 32 recommandations

Responsabilité : Responsable : Industrie Canada – Commission canadienne du tourisme (IC-CCT)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.5, 1.6, 1.7, 2.8, 2.9, 3.2, 4.9, 4.11, 4.17, 7.1, 7.11, 7.12

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Faire une tournée des meilleures pratiques.	IC-CCT	1999		Pour les voyagistes de tourisme d'aventure.
2. Produire un répertoire des meilleures pratiques.	IC-CCT	1999		
3. Afficher les réussites sur le site Web.	IC-CCT	1999		
4. Mettre au point des produits et des forfaits d'écotourisme et de tourisme d'aventure prêts à être commercialisés, par un programme de partenariat de financement de trois ans avec huit clubs de produits.	IC-CCT	Variable		Date d'achèvement variant selon le club.
5. Classer prioritairement et mettre en oeuvre 32 stratégies recommandées dans les ateliers régionaux, par un sous-comité dirigé par l'industrie.	IC-CCT	Avril 2000		Voir Réalisations ci-dessus. Le sous-comité a un mandat de deux ans.

Données de référence : Tournée; répertoire; nombre de produits et de forfaits; mise en oeuvre de 32 stratégies.

Communications :

Date : Février 1999

Personne-ressource : Blair Stevens
Industrie Canada
Développement des produits
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H6
Tél. : (613) 954-3882
Téléc. : (613) 954-3964
Courriel : stevens.blair@ic.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.11

Objectif : 4 Promouvoir et accroître la demande de produits, de services, de technologies et de savoir-faire canadiens sur les marchés mondiaux :

Engagement : **4.11 En faisant la promotion des produits, services experts et technologies issus de la forêt canadienne à l'étranger auprès des clients, des groupes de clients et d'autres parties intéressées en mettant en lumière les engagements du Canada en ce qui a trait aux méthodes d'aménagement forestier durable et aux technologies respectueuses de l'environnement.**

Définition du produit : Promotion des exportations canadiennes de produits et services issus de la forêt vers des marchés prioritaires partout dans le monde, en particulier celles qui témoignent de l'engagement canadien envers les méthodes d'aménagement forestier durable.
Coordination de la promotion commerciale parmi les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.
Renforcement des liens avec les associations de l'industrie.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Maintien du niveau global des exportations malgré les problèmes de l'économie asiatique.
Réussite de la promotion de l'ossature de bois au Japon, maintenant bien acceptée.
Soutien continu du Service des délégués commerciaux du Canada auprès des exportateurs de produits forestiers en organisant une participation à de grande foires commerciales, des colloques et des ateliers, et en fournissant des renseignements sur les marchés.
Fusion récente de l'Équipe sectorielle nationale des industries forestières et de l'Équipe sectorielle nationale des produits de construction et acquisition du statut de secteur prioritaire en devenant la nouvelle Équipe sectorielle Commerce Canada - produits de construction. La promotion commerciale fait maintenant l'objet d'une coordination globale pour les marchés prioritaires de l'industrie : les États-Unis, le Japon et l'Allemagne.

Responsabilité : Responsable : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
Partenaires : Industrie Canada (IC), Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF), Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL), provinces et territoires, associations commerciales

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts :4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.8, 4.9, 4.10, 4.12, 4.13, 4.14, 4.15, 4.17, 4.18, 4.19, 4.20, 9.1, 9.7, 9.9, 9.10, 9.12, 9.14
Autres initiatives : Équipe sectorielle Commerce Canada - produits de construction; programme de développement des marchés d'exportation; Service des délégués commerciaux

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Renforcer Équipe sectorielle Commerce Canada - produits de construction (ESCC-PC); tenir des réunions annuelles.	IC, MAECI	En cours Annuel		La prochaine réunion aura lieu au début de 1999.
2. Tenir des réunions trimestrielles des groupes de travail des pays prioritaires de l' ESCC-PC (E.-U., Japon et Allemagne).	IC, MAECI	En cours		Échanger de l'information sur les activités de promotion commerciale.
Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires

3. Continuer d'aider des sociétés canadiennes de produits forestiers partout dans le monde en offrant des services.	MAECI	En cours		Services : p. ex. évaluation des perspectives commerciales, listes de contacts importants.
4. Continuer de concentrer les activités de renseignement commercial et d'expansion du commerce sur des marchés clés.	MAECI, IC, SCHL	Permanent		
5. Continuer d'aider des sociétés du secteur forestier en vertu du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME).	MAECI	Permanent		Encourager l'expansion dans des marchés de longue date et vers de nouveaux marchés.
6. Renforcer les liens avec les associations de l'industrie.	MAECI, IC, RNCan-SCF, SCHL	Permanent		Aider l'industrie dans des activités d'expansion commerciale.
7. Aider les associations de l'industrie dans le cadre du Programme de développement des marchés d'exportation.	MAECI	Permanent		Renforcer l'aptitude de l'industrie à entreprendre une promotion générale de son secteur.

Données de référence : Nombre de réunions annuelles d'ESCC-PC et de ses groupes de travail; nombre d'activités réussies sous les auspices d'ESCC-PC; nombre de sociétés du secteur forestier aidées en vertu du PDME; la nouvelle Initiative de mesure du rendement (IMR) du MAECI, lorsqu'elle sera entièrement fonctionnelle, pourrait produire plus de détails sur l'aide accordée aux sociétés du secteur forestier par le Service des délégués commerciaux.

Communications : Le progrès relatif aux éléments de cet objectif à être communiqué à tous les partenaires gouvernementaux et privés sous les auspices d'ESCC-PC. Les résultats du recours au PDME à être communiqués dans le rapport annuel du PDME.

Date : Avril 1999

Personne-ressource : Clem Srour
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Direction de l'appui aux marchés (TCM)
125, prom. Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél. : (613) 996-0684
Téléc. : (613) 943-8820
Courriel : clem.srour@dfait-maeci.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.12

Objectif : 4 Faire en sorte que les procédés employés dans la fabrication des produits forestiers et la gestion des ressources respectent l'environnement et soient économiquement viables :

Engagement : **4.12 En développant des techniques novatrices qui permettent de réduire les coûts de production, d'ajouter de la valeur et d'atténuer les répercussions environnementales ainsi que les effets sur la santé de la collectivité.**

Définition du produit : Mise au point de produits de panneau d'écorce – produire des données et de la technologie pour permettre la fabrication de produits de panneau d'écorce et de copeaux à brûler afin de contribuer à régler des problèmes d'élimination des déchets.

Réalisations : (depuis avril 1997) Travaux de recherche amorcés à l'automne de 1998.
Premier rapport d'étape produit en janvier 1999.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaire : Forintek Canada

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.4, 4.12, 4.14

Calendrier des produits livrables : Programme de trois ans (1998-2001)

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Effectuer des recherches sur le potentiel du panneau d'écorce dans des applications extérieures exposées (revêtement, planches de finition, toiture), des applications intérieures (sous-couche, moulures) ou des applications industrielles (matériau d'âme). Évaluer les propriétés suivantes de ces produits : 1) pourriture, 2) résistance au feu, 3) émission de composés organiques volatiles (COV) et de formaldéhyde, 4) résistance aux intempéries, 5) fixation, ainsi que les facteurs économiques de fabrication.	RNCan-SCF	2001		Programme de trois ans pour évaluer les possibilités de production et de commercialisation du panneau d'écorce et des copeaux à brûler, des résidus des scieries.
2. Les résultats de la recherche seront distribués à l'industrie à mesure que chaque phase du projet sera terminée.	RNCan-SCF	2001		

Données de référence : Rapports trimestriels pour s'assurer que la recherche progresse selon le plan présenté.

Communications : Résultats de la recherche communiqués régulièrement à l'industrie des produits du bois, par l'intermédiaire du bulletin de Forintek, de rapports techniques et de séminaires à l'intention de représentants de l'industrie.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Robert Jones
Direction générale de l'industrie, de l'économie et des programmes
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
7ème étage, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9041 Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : rjones@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.13

Objectif : 4 Faire en sorte que les procédés employés dans la fabrication des produits forestiers et la gestion des ressources respectent l'environnement et soient économiquement viables :

Engagement : **4.13 En développant et en appliquant des codes d'autoréglementation en matière d'environnement et de gestion des ressources, ceux-ci étant à tout le moins aussi rigoureux que les règlements adoptés par les administrations publiques, et en mettant en place des mécanismes qui permettent de faire respecter, d'examiner et de perfectionner ces codes.**

Définition du produit : Code fédéral des pratiques d'aménagement forestier.

Réalisations : (depuis avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaire : Ministères ayant la gestion des terres fédérales.

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : Le code proposé incorpore les engagements : 1.3, 1.7, 2.2-2.13, 3.8, 7.11. Le code progressera et utilisera le guide des pratiques forestières fédérales - normes et règles de conduite à être élaboré (2.16).

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Établir un comité ad hoc limité pour élaborer les principes.	NRCan-SCF	Janvier 2000		
2. Faire rapport sur les principes généraux qui s'appliquent aux terres fédérales.	NRCan-SCF	Mai 2000		
3. Établir un comité ad hoc interministériel pour élaborer un code de pratiques, basé sur les principes généraux.	NRCan-SCF	Mai 2000		
4. Rédiger l'ébauche du code fédéral des pratiques d'aménagement forestier.	NRCan-SCF	Mars 2001		
5. Publier le code fédéral des pratiques d'aménagement forestier.	NRCan-SCF	Mars 2002		

Données de référence : Création de comités ad hoc; principes généraux; code fédéral des pratiques d'aménagement forestier.

Communications : Principes et code distribués aux gestionnaires des terres fédérales et affichés sur le site Web.

Date : Novembre 1999

Personne-ressource : André Rousseau
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9087
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : ahrousse@nrcan.gc.ca

Jack Smyth
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-7380
Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : jsmyth@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.14

Objectif : 4 Faire en sorte que les procédés employés dans la fabrication des produits forestiers et la gestion des ressources respectent l'environnement et soient économiquement viables :

Engagement : **4.14 En adoptant des techniques à haut rendement énergétique et au remplacement de sources d'énergie non renouvelables par des sources renouvelables lorsque cette substitution s'avère techniquement réalisable et économiquement viable.**

Définition du produit : Production de données de recherche sur une meilleure efficacité énergétique du séchage du bois et transfert de la technologie à l'industrie.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaire : Forintek Canada

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.4, 4.12., 4.14

Calendrier des produits livrables : Programme de trois ans (1998-2001)

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. En partenariat avec l'industrie, planifier et implanter des procédures et des techniques nouvelles pour le séchage au séchoir d'un éventail d'essences de bois canadien, en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation.	RNCan-SCF	2001		
2. Transfert des résultats de la recherche à l'industrie par des bulletins, des rapports techniques et des séminaires.	RNCan-SCF	2001		

Données de référence : Rapports trimestriels pour s'assurer que la recherche progresse selon le plan présenté.

Communications : Résultats de la recherche à être communiqués régulièrement à l'industrie des produits du bois par l'intermédiaire des bulletins de Forintek et des rapports techniques. De plus, séminaires à être présentés à des représentants de l'industrie (par Forintek) pour assurer le transfert de la technologie aux utilisateurs industriels.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Robert Jones
Direction générale de l'industrie, de l'économie et des programmes
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
7e étage, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9041
Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : rjones@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.16

Objectif : 4 Veiller à l'établissement d'un cadre prévisible de règlements et de mesures incitatives propices aux investissements à long terme dans les forêts et les entreprises forestières canadiennes :

Engagement : **4.16 En encourageant les mécanismes d'investissement propices aux investissements à long terme dans l'aménagement des forêts.**

Définition du produit : Nouvelle forêt 2020.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Présentation de l'initiative proposée au Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) pour donner un aperçu des moyens possibles pour assurer la durabilité du secteur forestier canadien.
Instauration, par le CCMF, d'un groupe de travail au sujet de Forêt 2020 pour voir à l'élaboration de données et d'information, à l'identification des mécanismes d'investissement et à l'élaboration de plans de consultation.
Formation par Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF) d'une équipe d'experts pour venir en aide au groupe de travail du CCMF.

Responsabilité : Responsable : CCMF/RNCan-SCF

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts :

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Faire rapport au groupe de travail du CCMF au sujet de Forêt 2020.	RNCan-SCF	Décembre 1999		
2. Consulter les intervenants.	RNCan-SCF/ Groupe de travail du CCMF	Mars 2000		
3. Faire rapport aux sous-ministres du CCMF au sujet des résultats des consultations.	RNCan-SCF/ Groupe de travail du CCMF	Avril 2000		
4. Décider de l'approche pour la Nouvelle forêt 2020.	CCMF	Mai 2000		

Données de référence :

Communications :

Date : Octobre 1999

Personne-ressource : Pauline Myre
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9084
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : pmyre@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique quatre, L'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 4.17

Objectif : 4 Veiller à l'établissement d'un cadre prévisible de règlements et de mesures incitatives propices aux investissements à long terme dans les forêts et les entreprises forestières canadiennes :

Engagement : **4.17 En comprenant mieux les dimensions sociales et économiques des forêts et la valeur inhérente, pour la société canadienne, de l'utilisation des forêts canadiennes à diverses fins.**

Définition du produit : Élargissement des connaissances de la dimension sociale des enjeux forestiers. Considération des dimensions sociales et biophysiques du développement durable. (Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts [RNCan-SCF] est le seul organisme public du secteur forestier qui effectue des recherches dans ce domaine.)

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Formulation de nouvelles méthodes d'évaluation de valeurs autres que ligneuses. Études dans le domaine de la cogestion et du caractère imbriqué de la dépendance du secteur forestier.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.1, 2.1, 2.2, 2.4, 2.5, 2.9, 3.10, 3.12, 3.13, 3.15,4.9, 6.1, 6.2, 6.3, 7.2, 7.14, 8.1, 9.5, 9.10

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Compléter les études sur la dépendance du secteur forestier communautaire.	RNCan-SCF	Mars 2001		
2. Identifier les indicateurs sociaux de la durabilité communautaire.	RNCan-SCF	Mars 2001		
3. Formuler des méthodes d'évaluation de valeurs autres que ligneuses.	RNCan-SCF	Mars 2002		Voir aussi 2.1.
4. Faire rapport sur l'analyse de métayage dans la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent.	RNCan-SCF	Mars 2002		

Données de référence : Études réalisées; méthodes formulées; rapports rédigés.

Communications : Les produits livrables mentionnés seront publiés sous formes d'articles jugés par des pairs dans des revues et de rapports de RNCan-SCF. Les résultats seront également présentés à des congrès pertinents et à des ateliers avec les principaux groupes de financement, comme les Forêts modèles.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Steve Price
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
M-020 5320 - 122 Street
Edmonton (Alberta) T6H 3S5
Tél. : 780-435-7206
Téléc. : 780-435-7396
Courriel : sprice@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique quatre, l'industrie forestière : concurrence mondiale
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENTS 4.19, 4.20

Objectif : 4 Veiller à faire reconnaître à l'échelle internationale les progrès accomplis par le Canada dans l'élaboration d'un système d'aménagement forestier durable :

Engagement :

4.19 En examinant les critiques formulées par des observateurs de l'extérieur à l'endroit de l'industrie canadienne des produits de bois et de papier, en prenant en conséquence les mesures appropriées, que ce soit au sein de l'industrie même, ou dans l'arène juridique, publique ou politique.

4.20 En faisant la promotion des pratiques forestières canadiennes et des résultats atteints, dans les tribunes internationales.

Définition du produit :

Le Programme international de partenariats en foresterie du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) sert à positionner le Canada en tant que nation forestière responsable du point de vue environnemental; à promouvoir les initiatives forestières du Canada à travers le monde de façon à assurer des bases équitables en matière de commerce; à assurer que les barrières tarifaires ne sont pas érigées dans les marchés d'exportation; et à renforcer l'acceptation par les marchés de produits forestiers en tant que choix renouvelables et respectueux de l'environnement.

Réalisations :
(depuis le 1er avril 1997)

Collaboration du Canada le Conseil de l'Europe (CE) à la proposition de résolution intitulée « Le déboisement des forêts pluviales tempérées et les responsabilités du Canada »; offre de participation à l'audience du CE sur l'aménagement forestier et la coopération avec l'Europe (mai 1999); accueil d'une mission forestière technique au Canada (septembre 1999).

A présenté les réalisations dans le domaine de la foresterie devant le Groupe du Parlement européen sur la conservation et le développement durable et le comité permanent de l'Union européenne sur la foresterie.

A participé à une conférence au sommet du Club de Bruxelles sur l'élaboration de la politique forestière européenne.

A analysé les progrès du Comité spécial Canada-Union européenne sur la foresterie à propos du développement durable des forêts.

A accueilli 12 missions d'enquête sur la foresterie depuis 1997, en provenance d'Autriche (2), de Belgique (1), d'Allemagne (3), du Japon (1), des Pays-Bas (2), du Royaume Uni (RU) (1), des États-Unis (2) dans le cadre desquelles 120 décideurs ont été mis au courant des politiques et des pratiques du Canada en matière d'aménagement forestier durable; cela s'est soldé par la publication d'articles équilibrés dans de grandes revues commerciales, notamment des revues spécialisées anglaises et néerlandaises.

S'est tenu en liaison par le biais de l'ambassade avec l'Association des éditeurs de revues allemandes et l'Association des fabricants allemands de papier et a fourni des renseignements pertinents sur les politiques et les pratiques du Canada en matière d'aménagement forestier durable.

A financé un sondage public pour redorer le blason de la foresterie canadienne en Allemagne.

A donné des séminaires techniques à l'Université de Wageningen et à l'Institut de recherche sur les forêts et la nature. Ces séminaires ont sensibilisé les cercles universitaires néerlandais aux pratiques canadiennes en matière de foresterie durable.

A participé à la campagne de lancement du Fonds mondial pour la nature intitulée « Des forêts pour la vie » au RU dans le cadre de laquelle le Canada a été félicité de ses efforts visant à protéger son assise forestière.

S'est tenu en liaison avec le Groupe d'acheteurs du WWF et d'autres acheteurs indépendants (RU) de produits forestiers canadiens et les a mis au courant de la situation

actuelle de la foresterie canadienne et des progrès de l'industrie forestière, dans le domaine de la certification au Canada.
A organisé un séminaire au RU sur la foresterie au Canada/Colombie-Britannique, auquel ont assisté plus de 50 participants du secteur privé et du gouvernement.
A fait paraître une annonce d'une page entière dans le supplément spécial de *Paper Europe* sur la foresterie au Canada.
A fourni une aide technique à Rizhome, une compagnie cinématographique néerlandaise, à propos de la production d'un documentaire sur la vie d'un forestier en Colombie-Britannique.
Une mission d'experts canadiens a rencontré des acheteurs européens de produits canadiens de bois et de papier ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.
A fourni une aide technique et logistique à TVE-International pour la production d'un documentaire sur la foresterie durable au Canada intitulé *Grizzlies, Government and the Greens* réalisé par TVE-International, qui a été diffusé sur BBC World Television et les stations abonnées à Earth Report.

Responsables : Principal : Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF)
Administrateur : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan – SCF)
Partenaires : Provinces et territoires, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)

Liens : Engagements liés à la Stratégie nationale sur les forêts : 4.19, 9.1, 9.2

Calendrier d'exécution :

Produits à livrer	Responsables	Échéance (mois/année)	Mené à terme (mois/année)	Remarques
1. Mettre en oeuvre le Programme international de partenariats en foresterie (PIPF) de 1999-2000.	CCMF-Groupe de travail sectoriel (GTS)	Annuellement	Mars 2000	
2. Établir le renouvellement du PIPF du CCMF pour cinq ans.	CCMF-Ministres	Annuellement	Mars 2005	
3. Préparé de plan d'affaire du PIPF du CCMF.	CCMF-Ministres	Annuellement	Mars 2001	
4. Mettre en oeuvre le PIPF du CCMF pour 2000-2001.	CCMF-SWG	Annuellement	Mars 2001	

Données de référence : Missions au Canada; visites guidées aux représentants des marchés d'exportation; articles et rapports; site Web.

Communications : Communication des politique et pratiques canadiennes en matière d'aménagement des forêts en organisant des missions techniques variées, des visites guidées, des événements, des articles, des communications auprès des médias et des rapports.

Date : Octobre 1999

Personne-ressource : Claude Léger
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario), K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9099
Téléc. : (613) 947-9037
Courriel : cleger@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique cinq
Gestion des sciences et de la technologie forestière : un travail d'équipe

Engagements :		Page :
5.1	Plan d'action national en matière de S-T forestières	V-1
5.2	Priorités nationales en matière de S-T forestières	V-1
5.3	Coopération et communication entre les organismes oeuvrant en S-T forestières	V-1
5.4	Détermination et répartition des investissements en S-T forestières	V-3
5.5	Collaboration en recherche interdisciplinaire	V-5

Orientation stratégique cinq, Gestion des sciences et de la technologie forestières : un travail d'équipe
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENTS 5.1, 5.2, 5.3

Objectif : 5 Répondre aux besoins en connaissances et en S-T de la communauté forestière du Canada :

Engagement :

5.1 En établissant un plan d'action national en matière de S-T forestières afin de donner suite aux engagements qui ont été pris dans le cadre de la Stratégie nationale sur les forêts et d'inciter la communauté des S-T forestières à travailler ensemble à une plus grande efficacité des investissements consentis.

5.2 En établissant les priorités nationales du Canada en matière de S-T forestières et en les examinant périodiquement.

5.3 En établissant un mécanisme pour favoriser la coopération et la communication entre les organismes canadiens oeuvrant en S-T forestières, stimuler l'investissement dans le domaine et évaluer les progrès accomplis à l'égard du plan d'action national en S-T.

Définition du produit :

5.1 Formulation d'un plan d'action national en S-T forestières; mise en oeuvre du plan d'action en collaboration avec FORCAST (coalition pour l'avancement des sciences et de la technologie forestières).

5.2 Élaboration de mécanismes afin de définir, d'examiner périodiquement et de classer par priorité les besoins en S-T du secteur forestier.

5.3 Création d'une entité privée sans but lucratif, financée par ses membres, pour assurer la fonction de coordination et de communication des S-T forestières.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Forum national des S-T forestières; ateliers de suivi; achèvement et distribution du plan d'action en S-T.
Création de FORCAST et du Conseil consultatif national en recherche forestière (CCNRF); recours régulier au groupe de travail des S-T du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF).

Responsabilité :

Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaire : Industrie Canada (IC)

Liens :

Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 5.2, 5.3, 5.4, 5.5
Autres : Groupe de travail des S-T du CCMF
Stratégie canadienne en matière de biotechnologie
Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts (CSNF)
CCNRF, FORCAST

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Tenir un forum national des S-T forestières à Toronto, sous l'égide du CCMF.	RNCan-SCF	Juin 1997	Juin 1997	
2. Tenir deux ateliers régionaux de suivi (Québec et Vancouver).	RNCan-SCF	Novembre 1997	Novembre 1997	
3. Présider un groupe directeur pour établir un mécanisme national de communication en matière de S-T forestières.	RNCan-SCF	Septembre 1998	Septembre 1998	

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
4. Offrir des services de secrétariat au groupe directeur; contribuer à la formulation de matériel de communication.	RNCan-SCF	Septembre 1998	Septembre 1998	RNCan-SCF assurera des services provisoires de secrétariat.
5. Publier et distribuer le Plan d'action national en S-T forestières.	RNCan-SCF	Décembre 1998	Janvier 1999	
6. Coordonner des mécanismes établis comme FORCAST, le CCNRF et le groupe de travail des S-T du CCMF pour élaborer des données solides sur les besoins de S-T forestières.	RNCan-SCF	Décembre 2003		
7. Tenir des ateliers annuels, en collaboration avec FORCAST, pour établir les priorités et les besoins nationaux en S-T forestières.	RNCan-SCF	Décembre 2003		
8. a) Mise en oeuvre d'éléments du Plan d'action national en S-T forestières touchant le gouvernement fédéral. b) Coordination de la mise en oeuvre avec FORCAST.	RNCan-SCF	Décembre 2003		L'étape de mise en oeuvre s'étendra sur la durée du plan d'action (1999-2003).

Données de référence : Le forum national des S-T forestières et les ateliers de suivi ont eu lieu en 1997. Le Plan d'action national en S-T forestières a été publié et distribué en janvier 1999. FORCAST a été lancé officiellement en septembre 1998. La mesure du rendement des autres produits livrables s'effectuera par les moyens suivants : nombre d'entreprises membres de FORCAST, et plus tard capacité d'attraction de membres de FORCAST; suivi du montant des dépenses de S-T dans le secteur forestier; comparaison de l'investissement en S-T avec les données historiques; suivi du nombre de projets de recherche conjointe entre organisations; établissement de listes de priorités par le groupe de travail des S-T du CCMF, le CCNRF et FORCAST; réussite des ateliers annuels.

Communications : Le Plan d'action national en S-T forestières a été distribué aux participants du forum national des S-T forestières, aux ateliers de suivi et aux centres de recherche de RNCan-SCF. La création de FORCAST a été annoncée par un communiqué de presse en septembre 1998, plusieurs articles dans des revues de foresterie et une fiche d'information d'une page, rédigée dans le cadre du Plan d'action national en S-T forestières et distribuée avec le plan. Les progrès seront communiqués par des rapports de mi-mandat à la direction, au groupe de travail des S-T du CCMF, au CCNRF, à FORCAST, ainsi qu'à l'industrie et aux milieux de la recherche. Les rapports pourront également être consultés au site Web de la Direction générale des sciences de RNCan-SCF, dans les bulletins de RNCan-SCF, etc.

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Mary Mes-Hartree
Directrice, Relations avec la clientèle
Direction générale des sciences
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada

580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9040
Téléc. : (613) 947-9008
Courriel : mmeshart@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique cinq, Gestion des sciences et de la technologie forestières : un travail d'équipe
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 5.4

Objectif : 5 Répondre aux besoins en connaissances et en S-T de la communauté forestière du Canada :

Engagement : **5.4 En déterminant le niveau des investissements en S-T forestières au pays ainsi que la répartition de ces investissements et en rendant compte périodiquement et ce, par rapport à l'activité économique dans le secteur forestier et en comparaison avec d'autres secteurs et pays.**

Définition du produit : Système de suivi et de rapports sur les activités publiques et privées de S-T forestières au Canada, et comparaison avec d'autres secteurs canadiens et des pays concurrents.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Une étude intitulée « L'État de la recherche et du développement dans le secteur forestier au Canada » a été commandée et présentée au forum national des S-T en juin 1997; cette étude examinait les investissements en S-T au Canada.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaire : Industrie Canada (IC)

Liens :
1) Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 5.1, 5.2, 5.3, 5.5
2) Groupe de travail des S-T du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF)
3) Stratégie canadienne en matière de biotechnologie
4) Conseil consultatif national en recherche forestière (CCNRF)
5) FORCAST (coalition pour l'avancement des S-T forestières)

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Élaboration d'un système de suivi complet des dépenses fédérales annuelles de S-T dans plusieurs industries des ressources naturelles et de la nouvelle économie.	RNCan-SCF	Décembre 2000		
2. Établissement d'un système de collecte de données sur l'investissement canadien et international en S-T forestières et d'autres industries.	RNCan-SCF	Décembre 2000		Statistique Canada possède des contacts internationaux pour obtenir des données de S-T d'autres pays.
3. Collaboration avec FORCAST pour influencer des décisions industrielles, institutionnelles et universitaires d'investissement en S-T forestières.	RNCan-SCF	Décembre 2000		
4. Commande d'études périodiques sur les besoins et les priorités en matière de S-T forestières.	RNCan-SCF	Décembre 2003		

Données de référence : Statistique Canada, Statistique des sciences, catalogue 88-001-XIB. Participation ou soutien en vue d'une étude sur l'innovation, les technologies avancées et les pratiques dans le secteur des ressources naturelles. Commande de rapports périodiques, comme l'étude Binkley-Forgacs sur les priorités de recherche et développement et

l'investissement dans le secteur forestier.

Communications : Publication annuelle sur l'innovation et l'investissement en S-T dans le secteur forestier canadien, avec comparaison avec d'autres secteurs et pays. Information à être présentée au site Web de la Direction générale des sciences du SCF, dans des bulletins, etc. Présentation de rapports à la direction, au groupe de travail des S-T du CCMF, à FORCAST et au CCNRF.

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Mary Mes-Hartree
Directrice, Relations avec la clientèle
Direction générale des sciences
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9040
Téléc. : (613) 947-9008
Courriel : mmeshart@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique cinq, Gestion des sciences et de la technologie forestières : un travail d'équipe
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 5.5

Objectif : 5 Répondre aux besoins en connaissances et en S-T de la communauté forestière du Canada :

Engagement : **5.5 Promouvoir la collaboration en recherche interdisciplinaire et faciliter une plus grande concertation à l'échelle locale, nationale et internationale.**

Définition du produit : Formulation des mécanismes comme des ateliers, des forums technologiques et des colloques afin de faciliter le transfert technologique et l'échange de données de recherche parmi des créateurs et des utilisateurs de technologie canadiens et étrangers, y compris les établissements de recherche.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Un atelier national des établissements de recherche forestière tenu en août 1998 a réuni les trois principaux établissements de recherche forestière et Ressources naturelles Canada-Service canadien des forêts (RNCan-SCF), pour discuter d'une approche commune en vue de mesurer l'incidence de la science.

Responsabilité : Responsable : RNCan-SCF
Partenaire : Industrie Canada (IC)

Liens :
1) Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts: 2.15, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4
2) Groupe de travail des S-T du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF)
3) Stratégie canadienne en matière de biotechnologie
4) Conseil consultatif national en recherche forestière (CCNRF)
5) FORCAST (coalition pour l'avancement des S-T forestières)
6) Forêts modèles

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Tenir un atelier avec RNCan-SCF, l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (Paprican), Forintek et l'Institut canadien de recherches en génie forestier.	RNCan-SCF	Août 1998	Août 1998	Discussion d'approches communes pour mesurer l'incidence de la science.
2. Ateliers périodiques avec des établissements de recherche forestière, des universités et l'industrie afin de faciliter le transfert et l'adoption de la technologie. Interaction facilitée au moyen de réseaux de recherche avancée et encouragement de projets de collaboration avec l'industrie et les milieux de la recherche forestière et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).	RNCan-SCF	Décembre 2003		

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois année)	Commentaires
3. Participation et soutien d'organisations comme l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) qui facilitent la collaboration internationale dans les recherches forestières.	RNCan-SCF	Décembre 2003		
4. Travail avec FORCAST pour formuler des mécanismes de collaboration en recherche.	RNCan-SCF	Décembre 2003		

Données de référence : Tenue, en août 1998, d'un atelier réunissant Forintek, l'Institut canadien de recherches en génie forestier, Paprican et le Service canadien des forêts. Le rendement peut se mesurer par le nombre d'ateliers organisés, la quantité de technologie transférée et adoptée et le nombre de projets collaboratifs entrepris. Le nombre de programmes financés pourrait également servir d'indicateur de rendement.

Communications : La communication se fera par des publications habituelles de RNCan-SCF comme L'état des forêts au Canada, des bulletins, etc. et le site Web de la Direction générale des sciences de RNCan-SCF. De plus, des rapports seront présentés à la direction, au CCNRF, à FORCAST et au groupe de travail des S-T du CCMF.

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Mary Mes-Hartree
Directrice, Relations avec la clientèle
Direction générale des sciences
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9040
Téléc. : (613) 947-9008
Courriel : mmeshart@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique six
Les collectivités et la main-d'oeuvre : vivre le changement

Engagements :		Page :
6.1	Incidence socioéconomique de diverses mesures stratégiques	VI-1
6.2	Développement et diversification de l'économie des collectivités	VI-2
6.3	Permettre aux collectivités de s'adapter à l'évolution de la situation	VI-3
6.4	Prévision des besoins en main-d'oeuvre, en formation et en recyclage	VI-5
6.6	Programmes d'éducation, de formation et de perfectionnement	VI-5
6.9	Réduction des obstacles à la mobilité de la main-d'oeuvre	VI-5
6.12	Amélioration des compétences qui contribuent aux perspectives d'emploi	VI-5

Orientation stratégique six, Les collectivités et la main-d'oeuvre : vivre le changement
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 6.1

Objectif : 6 Accroître la capacité des collectivités tributaires de la forêt à prendre leur essor et à diversifier leur économie, si la nouvelle orientation s'avère économiquement viable ou les aider à assurer une transition harmonieuse s'il s'agit d'une collectivité en déclin :

Engagement : **6.1 En évaluant l'incidence socioéconomique de diverses mesures stratégiques pour bien cerner les besoins à long terme des collectivités tributaires de la forêt, y compris la culture et la subsistance en matière de planification du développement économique et de gestion durable des ressources.**

Définition du produit :

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 6.2, 6.3

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Création d'un modèle d'équilibre général sur ordinateur pour la forêt modèle des Foothills afin de mesurer l'impact des changements économiques et politiques.	RNCan-SCF-Centre de foresterie du Nord-Ouest (CFNO)	Mars 2000		Peut être élaboré pour les autres régions.
2. Calibrer l'impact du modèle de développement des collectivités pour une utilisation aménagistes du territoire et par les agents de développement économique, tel que demandé par les collectivités comme Iroquois Falls.	RNCan-SCF-CFNO	En cours.		Peut être élaboré pour les autres collectivités à travers le Canada.

Données de référence :

Communications :

Date : Octobre 1999

Personne-ressource : Steve Price
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
M-020 5320 – 122 Street
Edmonton (Alberta) T6H 3S5
Tél. : (780) 435-7206
Téléc. : (780) 435-7396
Courriel : sprice@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique six, Les collectivités et la main-d'oeuvre : vivre le changement
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 6.2

Objectif : 6 Accroître la capacité des collectivités tributaires de la forêt à prendre leur essor et à diversifier leur économie, si la nouvelle orientation s'avère économiquement viable ou les aider à assurer une transition harmonieuse s'il s'agit d'une collectivité en déclin :

Engagement : **6.2 En favorisant le développement et la diversification de l'économie des collectivités forestières par l'élaboration de plans de développement économique et de gestion durable des ressources.**

Définition du produit : Appui financier pour des projets tels que : Plans de développement des collectivités; activités d'encadrement et de financement sur les territoires desservis par les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC); et activités de diversification économique comme les produits de niche et les nouvelles technologies.

Réalisations : (depuis avril 1997) À venir.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaire : Développement économique Canada (DEC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 6.1, 6.3

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Faire des sondages sur les dépenses dans les collectivités et les régions entourant les forêts modèles pour identifier les produits et services là où il y a un potentiel pour une importation de substitution.	RNCan-SCF-Centre de foresterie du Nord-Ouest (CFNO)	Mars 2000		
2. Financer des projets par les programmes IDEE-PME[1], Initiatives régionales stratégiques ou Programme de développement des collectivités.	DEC/SADC	En vigueur à l'année.		Évaluation en 2000.

Données de référence : Nombre de dossiers relatifs aux engagements et qui sont approuvés dans le cadre de ces programmes. Mesure des extrants selon le cadre d'évaluation des projets sous le programme Initiatives régionales stratégiques (IRS).

Communications : Dépliants sur les programmes; sites Internet de DEC et des SADC; promotion des agents auprès de la clientèle; annonces de contribution; rapports de projets et présentations aux forêts modèles concernées.

Date : Octobre 1999

Personne-ressource :

Steve Price
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
M-020 5320 – 122 Street
Edmonton (Alberta) T6H 3S5
Tél. : (780) 435-7206
Téléc. : (780) 435-7396
Courriel : sprice@nrcan.gc.ca

Développement économique Canada
Siège social/Montréal
Tél. : (514) 283-6412
Téléc. : (514) 283-3302
Internet : www.dec-ced.gc.ca
Treize (13) bureaux d'affaire au Québec

1. Innovation, recherche et développement, design; développement des marchés et exportation; entrepreneurship et développement des affaires – Petites et moyennes entreprises

Orientation stratégique six, Les collectivités et la main-d'oeuvre : vivre le changement
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 6.3

Objectif : 6 Accroître la capacité des collectivités tributaires de la forêt à prendre leur essor et à diversifier leur économie, si la nouvelle orientation s'avère économiquement viable ou les aider à assurer une transition harmonieuse s'il s'agit d'une collectivité en déclin :

Engagement : **6.3 En établissant et en mettant en place des mécanismes qui permettront aux collectivités de s'adapter à l'évolution de la situation socioéconomique.**

Définition du produit :
Occasion donnée au Comité de gestion provincial-territorial (CGPT) de prendre des initiatives dans ce secteur d'activité par l'entremise du Programme forestier des Premières nations (PFPN), en autant que les initiatives rencontrent les objectifs du PFPN.
Occasion donnée aux collectivités des Premières nations de prendre des initiatives dans ce secteur d'activité par l'entremise du Programme de développement économique des collectivités (PDEC).
Financement de négociations pour accéder aux ressources par l'entremise du Programme de négociation pour l'accès aux ressources (PNAR).
Appui financier pour des projets tels que : Plans de développement des collectivités; activités d'encadrement et de financement sur les territoires desservis par les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC); et activités de diversification économique comme les produits de niche et les nouvelles technologies.
Sondages et élaboration de modèles.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) (1) a donné l'option au CGPT d'utiliser des fonds pour ce projet sous l'objectif de développement d'affaire du PFPN; (2) a donné l'option aux responsables du développement économique des collectivités d'utiliser des fonds à cette fin à travers le PDEC.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF); AINC; Développement économique Canada (DEC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 6.1, 6.2

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Donner l'occasion aux collectivités des Premières nations d'entreprendre des initiatives dans ce domaine par l'entremise des SADC.	AINC, récipiendaires des fonds	Mars de chaque année	Mars de chaque année	
2. Donner l'occasion au CGPT d'entreprendre des initiatives dans ce domaine par l'entremise du PFPN,en autant que les initiatives rencontrent les objectifs du PFPN.	AINC/RNCan-SCF, CGPT, récipiendaires des fonds	Mars de chaque année	Mars de chaque année	
3. Financer des négociations pour accéder aux ressources par l'entremise du PANR.	AINC, récipiendaires des fonds	Mars de chaque année	Mars de chaque année	
4. Élaborer des indicateurs sociaux pour identifier les changements dans les conditions sociales des collectivités.	RNCan-SCF	En cours		Des études de cas sont en cours à travers le Canada.

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
5. Identifier les collectivités qui dépendent de la forêt et leurs points de diversité.	RNCan-SCF	Mars 2000		
6. Financer des projets par les programmes IDEE-PME[1], Initiatives régionales stratégiques ou Programme de développement des collectivités.	DEC/SADC	En vigueur à l'année.		Évaluation en 2000.

Données de référence : Rapports annuels du PFPN aux ministres; rapports annuels du PFPN; liste de projets du PFPN; rapports des SADC; rapport annuel du PANR. Nombre de projets reliés à l'engagement approuvé dans le cadre de ces programmes. Résultats mesurés en utilisant le guide d'évaluation pour les projets du Programme régional d'initiatives stratégiques.

Communications : Dépliants sur les programmes; sites Internet de DEC et des SADC; promotion des agents auprès de la clientèle; annonces de contribution; rapports de projets et présentations aux forêts modèles concernées.

Date : Octobre 1999

Personne-ressource :

Steve Price
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
M-020 5320 – 122 Street
Edmonton (Alberta) T6H 3S5
Tél. : (780) 435-7206
Téléc. : (780) 435-7396
Courriel : sprice@nrcan.gc.ca

Développement économique Canada
Siège social/Montréal
Tél. : (514) 283-6412
Téléc. : (514) 283-3302
Internet : www.dec-ced.gc.ca
Treize (13) bureaux d'affaire au Québec

1. Innovation, recherche et développement, design; développement des marchés et exportation; entrepreneurship et développement des affaires – Petites et moyennes entreprises

Orientation stratégique six, Les collectivités et la main-d'oeuvre : vivre le changement
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENTS 6.4, 6.6, 6.9, 6.12

Objectif : 6 Permettre aux travailleurs forestiers et à la main-d'oeuvre connexe de donner leur pleine mesure en vue de l'aménagement durable des forêts et de l'amélioration des perspectives sociales, économiques et environnementales et d'en tirer pleinement parti :

Engagement :

6.4 En établissant des prévisions des exigences relatives à la main-d'oeuvre et des besoins en matière de formation et de recyclage dans le secteur forestier, notamment en dressant des profils de la main-d'oeuvre reflétant les nouvelles possibilités ainsi que la recherche et la sécurité dans le secteur.

6.6 En veillant à créer, à réorienter et à offrir des programmes d'éducation, de formation et de perfectionnement en fonction des besoins locaux en matière de travail et de débouchés.

6.9 En examinant les obstacles à la mobilité de la main-d'oeuvre au sein de la population active et en rendant compte aux organismes visés quant aux méthodes permettant de réduire ces obstacles.

6.12 En offrant l'occasion, notamment par des programmes d'alternance travail-études ou des stages, d'améliorer les compétences qui contribuent à accroître les perspectives d'emploi et les occasions d'affaires pour les Autochtones, les propriétaires fonciers privés, les membres de la localité et les jeunes.

Définition du produit : Stratégie nationale des ressources humaines pour les industries de l'ameublement et de fabrication secondaire des produits du bois.[1]

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Séminaire national des ressources humaines pour les industries de l'ameublement et de fabrication secondaire des produits du bois, mars 1998.

Responsabilité : Responsable : Développement des ressources humaines Canada (DRHC)
Partenaires : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF), Industrie Canada (IC), industrie.

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.16, 2.17, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.11, 4.13, 4.17, 6.3, 6.5-6.12, 7.8, 7.11, 7.12, 7.13, 8.8

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Création d'un comité directeur national supervisant la formulation de la stratégie nationale des ressources humaines.	DRHC	1999		
2. Définition des priorités et mise au point d'un plan d'action.	DRHC	Automne 1999		

1. Sous réserve de l'accord de représentants de ce secteur.

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
3. Mise en oeuvre d'un plan d'action : étude du secteur des ressources humaines; évaluation des besoins en éducation et formation; mise au point de normes professionnelles et d'une certification pour le personnel clé de l'industrie; formulation de renseignements sur les carrières dans le secteur; formulation de programmes d'éducation et de formation; prévision des besoins en main-d'oeuvre, en formation et en recyclage; mise au point et application de méthodes pour faciliter l'accès aux programmes de travail-études et de stages.	DRHC	2003		La nature exacte du plan d'action peut varier en fonction des résultats du produit livrable 2.
4. Examen de possibilités de collaboration avec d'autres secteurs par le Projet de partenariats sectoriels.	DRHC, IC, RNCan-SCF	2003		

Données de référence : Mise en oeuvre opportune du plan d'action, suivant la définition des priorités au produit livrable 2.

Communications : Diffusion publique annuelle du rapport de mise à jour des activités sectorielles de Développement des ressources humaines Canada (imprimé et site Web).

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Jean Pageau
Développement des ressources humaines Canada
Place du Portage, Phase IV, 5e étage, pièce 140
Promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0J9
Tél. : (819) 994-6884
Téléc. : (819) 994-7599
Courriel : jean.pageau@hrdc-drhc.gc.ca

Orientation stratégique sept
Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations

Engagements :		Page :
7.4	Contribution du savoir ancestral à l'aménagement durable de la forêt	VII-1
7.10	Examens des débouchés et des modèles de gestion axés sur la forêt	VII-2
7.12	Amélioration des compétences des Autochtones en affaires	VII-3
7.14	Etablissement d'un plan d'action en matière de recherche des Autochtones	VII-4
7.15	Aide aux autochtones à assurer un aménagement durable de la forêt	VII-5
7.16	Importance de l'aménagement durable de la forêt au sein des Premières nations	VII-7
7.17	Stratégies d'aménagement durable pour aider les Premières nations	VII-8
7.18	Conférer aux Premières nations le pouvoir d'appliquer ces plans	VII-10

Orientation stratégique sept, Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 7.4

Objectif : 7 Accroître la participation des Autochtones à l'aménagement forestier et à la prise de décisions en la matière, conformément aux droits autochtones ancestraux et à ceux issus des traités :

Engagement : **7.4 En trouvant des moyens grâce auxquels le savoir ancestral peut contribuer à l'aménagement durable de la forêt et en établissant des lignes directrices en vue de la définition de ce savoir et de son intégration à la recherche, aux pratiques de gestion, à la planification et la formation dans le domaine des forêts, d'une manière conséquente à l'article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique.**

Définition du produit : Études de cas d'application du savoir ancestral des autochtones à la gestion forestière au Canada, notamment dans les forêts modèles.
Protocole d'exécution de recherche forestière sur les utilisations autochtones traditionnelles de la forêt.
Lignes directrices de définition du savoir ancestral, et définition provisoire.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Cinq études de cas réalisées par l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) et commandées par le Service canadien des forêts, automne 1998.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 7.9, 7.10, 7.14, 2.2-2.9

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Compléter l'étude de cas : utilisation du savoir ancestral des autochtones dans des projets du Programme forestier des Premières nations (PFPN).	RNCan-SCF	Mars 1999	Mars 1999	Les connaissances écologiques traditionnelles au sein du Programme forestier des Premières nations du gouvernement du Canada - Étude de cas -
2. Développer un protocole de recherche.	RNCan-SCF	Décembre 1999		
3. Développer les lignes directrices de définition du savoir ancestral des autochtones.	RNCan-SCF	Décembre 2000		Définition provisoire.
4. Modifier l'entente de contribution annuelle du MAINC.	MAINC, ANFA	Mars, annuel	Mars, annuel	Rendre possible des initiatives de l'ANFA.

Données de référence : Rapports annuel du PFPN aux ministres; rapports annuels du PFPN; listes de projets du PFPN; rapports de l'ANFA, lignes directrices et définition provisoire; protocole de recherche.

Communications :

Date : Février 1999

Personne-ressource : Richard Côté
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
8e étage, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9094
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : rcote@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique sept, Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 7.10

Objectif : 7 Favoriser la création ou l'essor d'emplois et d'entreprises autochtones dans le secteur forestier :

Engagement : **7.10 En procédant à des examens stratégiques des débouchés et des modèles de gestion axés sur la forêt, en l'occurrence des examens portant sur les préoccupations des aînés, les utilisations traditionnelles, les valeurs et les aspirations des collectivités ainsi que les aspects commerciaux.**

Définition du produit : Recherche générale sur l'expansion économique et commerciale (ne porte pas sur la viabilité d'un débouché commercial en particulier; application générale pour rehauser la participation de l'entreprise autochtone aux niveaux régional, national et international).
Activités de promotion d'intérêts, notamment la production de matériel pédagogique et d'information.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) En 1997, une contribution d'Entreprise autochtone Canada a permis à l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) de réaliser des recherches sur la façon d'aider des Autochtones à créer des entreprises à valeur ajoutée dans le secteur forestier canadien.

Responsabilité : Responsable : Industrie Canada – Entreprise autochtone Canada (IC-EAC) et la Direction générale des industries de la forêt et des matériaux de construction (DGIFMC)
Partenaires : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 7.3, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.17
Autres initiatives : Programme forestier des Premières nations, programmes du portefeuille d'Industrie

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Publier un document de recherche : possibilités pour les Autochtones de créer des entreprises à valeur ajoutée dans le secteur forestier.	IC-EAC	1997	Octobre 1997	
2. Continuer de soutenir des initiatives de recherche et de promotion d'intérêts relativement aux jeunes entrepreneurs autochtones, l'innovation et les débouchés commerciaux.	IC-EAC	Permanent	Permanent	

Données de référence : Document de recherche et niveau d'investissement.
Communications : Publication du document de recherche.
Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Bob Dickson, directeur administratif
Industrie Canada - Entreprise autochtone Canada
Édifice CD Howe, pièce 146-E
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Tél. : (613) 954-5430
Téléc. : (613) 957-7010
Courriel : dickson.bob@ic.gc.ca

Orientation stratégique sept, Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 7.12

Objectif : 7 Favoriser la création ou l'essor d'"emplois et d'entreprises autochtones dans le secteur forestier :

Engagement : **7.12 En améliorant les compétences des Autochtones en affaires, c'est-à-dire à l'aide de programmes existants ou nouveaux pour la formation en gestion d'entreprise, l'encadrement, le transfert technologique et la documentation de cas riches en enseignements; en mettant en place une infrastructure de soutien aux entreprises; et, en améliorant l'accès au capital.**

Définition du produit : Reconnaissance du secteur forestier autochtone par Entreprise autochtone Canada (EAC) comme un domaine important d'investissement en vertu des priorités stratégiques énoncées par l'Office national de développement économique des Autochtones (ONDEA).
Expansion des marchés, tant intérieurs qu'internationaux.
Soutien de nouvelles technologies intégrées à des opérations forestières établies lorsqu'elles aboutissent à l'amélioration de la productivité, à l'expansion des marchés ou à la création d'emploi.
Encouragement et soutien de coentreprises entre intérêts autochtones et non autochtones.
Initiatives de partenariat pour stimuler l'innovation, l'expansion des marchés, l'accès aux capitaux, l'information d'affaires et des services connexes.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Industrie Canada : EAC
Partenaires : partenaires du portefeuille de l'industrie, Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 7.7, 7.10, 7.12, 7.13, 7.15
Autres initiatives : Programme forestier des Premières nations, programmes du portefeuille de l'industrie

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Soutien financé et non financé pour l'expansion des entreprises du secteur forestier autochtone.	EAC	Permanent		

Données de référence : Niveau de financement et activités.

Communications :

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Bob Dickson, directeur administratif
Industrie Canada - Entreprise autochtone Canada
Édifice CD Howe, pièce 146-E
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Tél. : (613) 954-5430
Téléc. : (613) 957-7010
Courriel : dickson.bob@ic.gc.ca

Orientation stratégique sept, Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 7.14

Objectif : 7 Accroître la capacité des Autochtones ainsi que des collectivités et des organisations autochtones à contribuer à l'aménagement forestier durable et à en tirer parti :

Engagement : **7.14 En établissant en matière de recherche un plan d'action précis relativement à : l'aménagement durable des forêts dans les réserves indiennes; l'intégration des activités et connaissances traditionnelles à celles liées à l'aménagement forestier et la prise de décisions d'affaires connexes dans les réserves et en dehors des réserves; et, l'amélioration de la capacité de recherche des Autochtones.**

Définition du produit : Aide à l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) à formuler le programme de recherche.
Offre à l'ANFA et aux comités de gestion provinciaux et territoriaux du Programme forestier des Premières nations (PFPN) de lancer des initiatives en vertu de leurs ententes de contribution.

Réalisations :
(depuis avril 1997)

Responsabilité : L'ANFA est le responsable général pour cet engagement.
Responsable fédéral : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.1, 5.2, 5.5, 8.7, 9.3
Autres initiatives : Programme des forêts modèles : initiative pour la participation accrue des Autochtones; Réseau de centres d'excellence sur la gestion durable des forêts

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Fournir des ressources à l'ANFA pour la formulation d'un programme de recherche.	RNCan-SCF	Janvier 1999	Janvier 1999	En vertu d'un Protocole d'entente Échanges Canada.
2. Financer par contribution avec un organisme de foresterie des Premières nations.	MAINC	Mars, annuel	Mars, annuel	
3. Donner l'occasion aux comités de gestion provinciaux et territoriaux d'entreprendre des initiatives dans ce domaine.	MAINC	Mars, annuel	Mars, annuel	
4. Donner l'occasion aux collectivités des Premières nations d'entreprendre des initiatives dans ce domaine.	MAINC	Mars, annuel	Mars, annuel	Par le Programme du développement économique des collectivités.

Données de référence : Rapports annuels et examen d'étape du PFPN; Plan d'action national en S-T forestières.

Communications :

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Mary Mes-Hartree
Directrice, Relations avec la clientèles
Direction générale des sciences
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada

580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9040
Téléc. : (613) 947-9008
Courriel : mmeshart@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique sept, Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 7.15

Objectif : 7 Accroître la capacité des Autochtones ainsi que des collectivités et des organisations autochtones à contribuer à l'aménagement forestier durable et à en tirer parti :

Engagement : **7.15 En aidant les collectivités autochtones à renforcer leurs organisations et leurs institutions de sorte qu'elles puissent assurer un aménagement durable de la forêt.**

Définition du produit : Aider les collectivités autochtones à renforcer leurs organisations et leurs institutions de sorte qu'elles puissent assurer un aménagement durable de la forêt.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Occasion fournie à l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA), les comités de gestion provinciaux et territoriaux (CGPT) du Programme de foresterie des Premières nations (PFPN) et les bénéficiaires d'un financement du Programme du développement économique des collectivités (PDÉC) du MAINC d'utiliser des fonds au renforcement des organisations et des institutions.

Responsabilité : Responsable : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)
Partenaire : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF), ANFA, CGPT, collectivités des Premières nations

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.15, 6.6, 7.1, 7.3, 7.4, 7.8, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.16, 7.17, 7.18

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Financer par contribution l'ANFA pour faire face à cet engagement.	MAINC, ANFA	Mars, annuel		
2. Offrir la possibilité aux CGPT d'aborder cet engagement par le Programme forestier des Premières nations (PFPN).	MAINC, RNCan-SCF, CGT, bénéficiaires de financement	Mars, annuel		Les initiatives doivent correspondre aux objectifs du PFPN.
3. Offrir la possibilité d'aborder cet engagement offerte aux bénéficiaires d'un financement du Programme du développement économique des collectivités.	MAINC, CGPT, bénéficiaires de financement	Mars, annuel		
4. Travail en vue d'améliorer le contexte législatif et réglementaire de la gestion forestière dans les réserves.	MAINC, Assemblée des Premières nations (APN)	À établir par l'APN		

Données de référence : Rapports annuels.

Communications : Congrès annuels, ateliers, réunions, affiches et autres, parrainés par le PFPN; bulletins, publications et autres de l'ANFA; publications, événements et congrès parrainés par le MAINC.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Peter Wyse, gestionnaire
Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction de l'environnement et des ressources naturelles
10, rue Wellington
Hull (Québec) K1A 0H4
Tél. : (613) 997-9276
Téléc. : (613) 953-3323
Courriel : wysep@inac.gc.ca

Orientation stratégique sept, Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 7.16

Objectif : 7 Assurer l'aménagement durable des forêts situées dans les réserves indiennes :

Engagement : **7.16 En sensibilisant les dirigeants et les décideurs des Premières nations à l'importance de l'aménagement durable de la forêt afin de pouvoir réaliser une plus grande gamme d'objectifs socioéconomiques et environnementaux.**

Définition du produit : Sensibilisation des dirigeants et des décideurs des Premières nations à l'importance de l'aménagement durable des forêts.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Occasion fournie à l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA), les comités de gestion provinciaux et territoriaux (CGPT) du Programme forestier des Premières nations (PFPN) et les bénéficiaires d'un financement du Programme du développement économique des collectivités (PDÉC) d'utiliser des fonds fédéraux à cette fin. Les bénéficiaires de ce financement l'ont appliqué à l'élaboration de lignes directrices d'aménagement forestier durable dans les réserves des Premières nations.

Responsabilité : Responsable : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)
Partenaire : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.11, 6.5, 7.4, 7.15, 7.16, 7.18, 9.10, 9.14

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1 Donner la possibilité à l'ANFA d'aborder cet engagement.	MAINC, ANFA	Mars, annuel		
2. Donner la possibilité aux CGPT d'aborder cet engagement par le Programme forestier des Premières nations (PFPN).	MAINC, RNCan-SCF, CGPT, bénéficiaires de financement	Mars, annuel		Les initiatives doivent correspondre aux objectifs du PFPN.
3. Donner la possibilité d'aborder cet engagement aux bénéficiaires d'un financement du Programme du développement économique des collectivités (PDÉC).	MAINC, bénéficiaires de financement	Mars, annuel		

Données de référence : Rapports annuels.

Communications : Congrès annuels, ateliers, réunions, affiches et autres, parrainés par le PFPN; bulletins, publications et autres, de l'ANFA; publications, événements et congrès parrainés par le MAINC.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Peter Wyse, gestionnaire
Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction de l'environnement et des ressources naturelles
10, rue Wellington
Hull (Québec) K1A 0H4
Tél. : (613) 997-9276
Téléc. : (613) 953-3323
Courriel : wysep@inac.gc.ca

Orientation stratégique sept, Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 7.17

Objectif : 7 Assurer l'aménagement durable des forêts situées dans les réserves indiennes :

Engagement : **7.17 En instaurant et en réalisant des stratégies dont la portée et la durée permettront d'aider les Premières nations intéressées à entreprendre un aménagement durable des forêts situées dans les réserves indiennes, dans l'éventualité où les Premières nations considèrent ces stratégies comme prioritaires.**

Définition du produit : Conception et mise en oeuvre de stratégies pour aider les Premières nations à entreprendre un aménagement durable des forêts situées dans les réserves indiennes, lorsque les Premières nations considèrent ces stratégies comme prioritaires.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Les collectivités des Premières nations et les comités de gestion provinciaux et territoriaux (CGPT) ont eu l'occasion d'aborder cet engagement au moyen d'un financement du Programme du développement économique des collectivités (PDÉC) et du Programme forestier des Premières nations (PFPN). De plus, des administrateurs de l'aide sociale dans des collectivités des Premières nations ont pu appliquer un financement d'aide sociale à des projets de formation et d'emploi. En 1997-1998, en vertu du PFPN, on a investi 4,6 millions de dollars dans des projets pour rehausser la capacité des Premières nations d'effectuer un aménagement durable des ressources des réserves.

Responsabilité : Responsable : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)
Partenaire : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 3.1, 3.5, 4.15, 7.15, 7.16, 7.18

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Donner la possibilité aux CGPT d'aborder cet engagement par le PFPN.	MAINC, RNCan-SCF	Mars, annuel		Les initiatives doivent correspondre aux objectifs du PFPN.
2. Donner la possibilité aux bénéficiaires du PDÉC d'aborder cet engagement.	MAINC	Mars, annuel		
3. Donner la possibilité aux collectivités des Premières nations d'utiliser l'aide sociale pour des projets de formation et d'emploi, en vertu du Programme assistance-travail.	MAINC	Mars, annuel		
4. Travail en vue d'améliorer le contexte législatif et réglementaire de la gestion forestière dans les réserves.	MAINC, Assemblée des Premières nations (APN)	À établir par l'APN.		

Données de référence : Rapports annuels.

Communications : Congrès annuels, ateliers, réunions, affiches et autres, parrainés par le PFPN; bulletins, publications et autres, de l'ANFA; publications, événements et congrès parrainés par le MAINC.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Peter Wyse, gestionnaire
Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction de l'environnement et des ressources naturelles
10, rue Wellington
Hull (Québec) K1A 0H4
Tél. : (613) 997-9276
Téléc. : (613) 953-3323
Courriel : wysep@inac.gc.ca

Orientation stratégique sept, Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 7.18

Objectif : 7 Assurer l'aménagement durable des forêts situées dans les réserves indiennes :

Engagement : **7.18 En examinant l'état actuel des inventaires forestiers et des plans d'aménagement de la forêt des réserves indiennes et, là où cela s'avère nécessaire et que les Premières nations considèrent ces plans comme prioritaires en élaborant un plan stratégique pour mettre à jour ces plans et inventaires; et en conférant aux gouvernements de Premières nations, qui le désirent, le pouvoir d'appliquer ces plans dans les réserves.**

Définition du produit : Examen des plans d'aménagement forestier.
Plans stratégiques de mise à jour des plans d'aménagement forestier (si une priorité des Premières nations).
Conférer aux gouvernements des Premières nations le pouvoir d'appliquer ces plans dans les réserves.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Occasion donnée aux bénéficiaires d'un financement du Programme du développement économique des collectivités (PDÉC) d'utiliser ce financement pour mettre à jour les inventaires forestiers et les plans d'aménagement.
Occasion donnée aux comités de gestion provinciaux et territoriaux d'utiliser un financement du Programme forestier des Premières nations (PFPN) pour appuyer des projets rehaussant la capacité des Premières nations en vue d'une gestion forestière durable sur les terres des réserves. En 1997-1998, en vertu du PFPN, on a investi 4,6 millions de dollars dans des projets pour rehausser la capacité des Premières nations d'effectuer un aménagement durable des ressources des réserves.

Responsabilité : Responsable : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)
Partenaire : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.1, 1.7, 2.5, 7.15, 7.16, 7.17, 7.18a)

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Travailler en vue d'améliorer le contexte législatif et réglementaire de la gestion forestière dans les réserves.	MAINC, Assemblée des Premières nations (APN)	À établir par l'APN.		
2. Donner la possibilité aux bénéficiaires du PDÉC d'aborder cet engagement.	MAINC, bénéficiaires de financement	Mars, annuel		
3. Donner la possibilité aux collectivités des Premières nations d'utiliser l'aide sociale pour des projets de formation et d'emploi, en vertu du Programme assistance-travail.	MAINC, administrateurs et prestataires de l'aide sociale	Mars, annuel		
4 Donner la possibilité aux CGPT d'aborder cet engagement par le PFPN.	MAINC, RNCan-SCF, CGPT, bénéficiaires de financement	Mars, annuel		Les initiatives doivent correspondre aux objectifs du PFPN.

Données de référence : Rapports annuels.

Communications : Congrès annuels, ateliers, réunions, affiches et autres, parrainés par le PFPN; bulletins, publications et autres, de l'ANFA; publications et événements et congrès parrainés par le MAINC.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Peter Wyse, gestionnaire
Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction de l'environnement et des ressources naturelles
10, rue Wellington
Hull (Québec) K1A 0H4
Tél. : (613) 997-9276
Téléc. : (613) 953-3323
Courriel : wysep@inac.gc.ca

Orientation stratégique huit
Boisés privés : perspectives de croissance

Engagements :		Page :
8.1	Stratégies pour le développement durable des boisés privés	VIII-1
8.2	Politiques et échéanciers pour faire face aux défis	VIII-2
8.3	Modifications aux mesures d'impositions	VIII-3
8.7	Recherche et transfert de connaissances en matière de boisés privés	VIII-4
8.12	Tenir compte des boisés privés dans l'élaboration de politiques	VIII-5

Orientation stratégique huit, Boisés privés : perspectives de croissance
PLAN D'ACTION - ENGAGEMENT 8.1

Objectif : 8 Tirer le meilleur parti des avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels des boisés privés :

Engagement : **8.1 En élaborant des stratégies complètes pour le développement durable des boisés privés, de manière à évaluer ce secteur dans une perspective forestière, sociale, économique et environnementale; à cerner les obstacles au développement durable; et à établir les objectifs et les engagements financiers nécessaires pour tirer le meilleur parti des boisés privés .**

Définition du produit : Stratégie globale fédérale pour l'aménagement durable des boisés privés.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) *Les forêts privées au Canada*, p. 40-51, dans *L'état de forêts au Canada* 1998.

Responsabilité : Ressources naturelles Canada - Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 4.9, 4.10, 4.13, 4.17, 6.1, 6.6, 6.7, 6.10, 6.12, 8.2

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Développer une stratégie globale.	RNCan-SCF	2000		Prévue après l'achèvement réussi de 8.2.

Données de référence : Stratégie.

Communications :

Date : Mars 1999

Personne-ressource : André Rousseau
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9087
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : ahrousse@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique huit, Boisés privés : perspectives de croissance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 8.2

Objectif : 8 Tirer le meilleur parti des avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels des boisés privés :

Engagement : **8.2 En établissant des politiques claires en vue de mettre en oeuvre des stratégies de développement durable. Ces politiques permettront de tenir compte des nombreux défis soulignés dans l'orientation stratégique huit et d'établir un calendrier des activités sur : les mesures visant à stimuler l'investissement dans l'aménagement des boisés privés, y compris par des régimes fiscaux et des programmes d'aménagement des boisés privés; les inventaires des ressources des boisés privés et de l'utilisation des terres; l'accès équitable au marché, la possibilité de valeur ajoutée et un rendement équitable tiré de la vente de produits provenant de ressources ligneuses et d'autres produits; les normes relatives à la sylviculture et à la récolte afin d'obtenir le meilleur rendement pour un grand nombre de produits forestiers; la sensibilisation des propriétaires de boisés privés, la recherche et le transfert des connaissances dans le domaine de manière à répondre aux besoins en matière de foresterie à faible échelle et à des fins multiples; et l'aménagement et la planification du paysage régional.**

Définition du produit : Politique établissant le rôle de Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF) dans le secteur des boisés privés.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Kruitoff, A.A. 1997, *Aperçu des petits boisés privés au Canada*. Rapport interne du Service canadien des forêts.
Poste d'agent des relations avec la clientèle, Sciences et Technologie (S et T) - boisés privés créé par RNCan-SCF.
Représentant des propriétaires de boisés privés nommé au Conseil consultatif national en recherche forestière (CNRF).

Responsabilité : RNCan-SCF

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 2.16, 3.3, 3.9, 3.14, 4.9, 4.10, 5.1

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Assurer la représentativité des propriétaires de boisés privés au CNRF.	RNCan-SCF	1999		
2. Produire le profil des enjeux et des possibilités des propriétaires de boisés.	RNCan-SCF	Avril 2000		
3. Produire un énoncé de politique.	RNCan-SCF	Juillet 2001		

Données de référence : Énoncé de politique, profil.

Communications : Publication du profil; inclusion de l'énoncé de politique dans le plan stratégique de RNCan-SCF et la stratégie globale fédérale concernant l'aménagement durable des boisés privés.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : André Rousseau
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9087
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : ahrousse@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique huit, Boisés privés : perspectives de croissance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 8.3

Objectif : 8 Tirer le meilleur parti des avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels des boisés privés :

Engagement : **8.3 En apportant des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du régime fédéral et aux mesures d'imposition provinciales et municipales de manière à contribuer de façon constructive à l'aménagement durable des boisés privés.**

Définition du produit : Rapport sur l'incidence des mesures législatives fiscales sur les boisés privés.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Aide financière accordée à la Fédération canadienne des propriétaires de boisés pour produire le rapport, Lunergan, Bruce. 1997. *Tax Incentives/Disincentives to Sustainable Forest Management: A Review of the Curtis Study Recommendations*.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaire : Revenu Canada

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 8.1, 8.2, 8.12

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Établir le Private Woodlot Taxation Task Force (PWTTF).	Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF)	Octobre 1997	Mai 1999	Définir, le cas échéant, des obstacles fiscaux à l'aménagement durable des forêts.
2. Produire le rapport *Effect of tax legislation in Canada on the sustainability of private woodlots in Canada*. (Price Waterhouse Coopers LLP).	RNCan-SCF	1998	Septembre 1998	Contribution au Private Woodlot Taxation Task Force du CCMF.
3. Produire le rapport *Comparaison de « Effect of Tax Legislation in Canada on the Sustainability of the Private Woodlot Sector» et du projet de bulletin d'interprétation IT-373R2, Boisés*. (Price Waterhouse Coopers LLP).	RNCan-SCF	1999	Janvier 1999	Contribution au Private Woodlot Taxation Task Force du CCMF.
4. Produire le bulletin d'interprétation IT373R2: *Boisés*, sur l'impôt touchant les boisés.	Revenu Canada	1999	Juillet 1999	
5. Faire examiner la situation et le rapport par le nouveau PWTTF.	CCFM	2000		

Données de référence : Rapports et bulletins d'interprétation.

Communications : Publication des rapports.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : André Rousseau
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9087
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : ahrousse@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique huit, Boisés privés : perspectives de croissance
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 8.7

Objectif : 8 Tirer le meilleur parti des avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels des boisés privés :

Engagement : **8.7 En précisant les besoins en matière de recherche relatifs aux boisés privés, en menant à bien des travaux pertinents et en établissant des mécanismes qui favorisent le transfert du fruit de cette recherche aux propriétaires de boisés privés.**

Définition du produit : Promotion de la recherche fédérale auprès des organismes de propriétaires de boisés privés et facilitation de leur participation dans des forums de recherche nationaux.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.4, 2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2, 8.8
Autres initiatives : Programme de forêts modèles; Fédération canadienne des propriétaires de boisés; Institut canadien de recherches en génie forestier (ICRGF); Forintek; Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (Paprican); Centres d'excellence nationaux; Conseil consultatif national en recherche forestière (CCNRF); FORCAST (coalition pour l'avancement des sciences et de la technologie dans le secteur de la forêt)

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Présenter des transferts technologiques aux assemblées générales annuelles des organismes de boisés privés.	RNCan-SCF			Processus continu.
2. Veiller à ce que les sommaires des projets de recherche soient distribués aux divers organismes de boisé privés.	RNCan-SCF			Processus continu. Les sommaires seront distribués à mesure qu'ils deviendront disponibles.
3. Faciliter les rencontres entre FORECAST et la Fédération canadienne des propriétaires de boisés.	RNCan-SCF	Automne 2000		

Données de référence : Rapports.

Communications :

Date : Novembre 1999

Personne-ressource : Mary Mes-Hartree
Directrice, Relations avec la clientèle
Direction générale des sciences
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Tél. : (613) 947-9040
Téléc. : (613) 947-9008
Courriel : mmeshart@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique huit, Boisés privés : perspectives de croissance
PLAN D'ACTION - ENGAGEMENT 8.12

Objectif : 8 Favoriser un aménagement et une planification du territoire effectués sur une base régionale qui tiennent compte des boisés privés :

Engagement : **8.12 En tenant compte des boisés privés et de leur aménagement dans l'élaboration de politiques susceptibles d'avoir une incidence indirecte sur le développement durable des boisés privés.**

Définition du produit : Participation continue des représentants des propriétaires de boisés privés à l'élaboration de stratégies, de politiques, de positions et d'initiatives forestières nationales et internationales.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Consultations aboutissant à la Stratégie nationale sur les forêts.
Parrainage par Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF) de représentants des propriétaires de boisés privés pour permettre leur participation à une conférence internationale d'associations de propriétaires de boisés privés au Portugal en mai 1997.
Participation à des initiatives internationales : élaboration des positions et participation du Canada.
Aide d'urgence fournie par le gouvernement fédéral aux propriétaires de lots boisés privés affectés par le verglas de 1998.

Responsabilité : RNCan-SCF

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.5, 1.6, 1.7, 2.4, 2.12, 8.1, 8.2, 8.3, 8.7, 8.9

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Produire le bulletin d'interprétation IT373R2: *Boisés*, sur l'impôt touchant les boisés.	Revenu Canada	1999	Juillet 1999	Engagement 8.3.
2. Assurer la représentativité des propriétaires de boisés privés au CCNRF.	RNCan-SCF	1999		Engagement 8.2.
3. Préparer le profil des possibilités et des enjeux relatifs aux boisés privés, et énoncé de politique fédéral.	RNCan-SCF	Avril 2000; juillet 2001		Engagement 8.2.
4. Compléter la stratégie globale.	RNCan-SCF	2000		Engagement 8.1.
5. Aider la participation des propriétaires de boisés privés à la recherche.	RNCan-SCF	2000		Engagement 8.7.
6. Maintenir l'accès actuel aux programmes de RNCan-SCF par l'entremise des centres régionaux.	RNCan-SCF	En cours		

Données de référence : Établissement et mise en oeuvre du comité consultatif ministériel.

Communications :

Date : Mars 1999

Personne-ressource : André Rousseau
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9087
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : ahrousse@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique neuf
Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène

Engagement :		Page :
9.1	Information de la communauté forestière internationale des mesures prises	IX-1
9.2	Information des canadiens de la contribution des forêts à la santé planétaire	IX-2
9.3	Collaboration en matière de recherche et d'élaboration de politique forestière	IX-3
9.4	Engagements en matière de mesure du carbone du Canada	IX-4
9.5	Contributions des forêts du Canada lors de négociations internationales	IX-5
9.6	Méthodes pour séquestrer le carbone et en réduire les émissions	IX-6
9.7	Respect des ententes internationales	IX-7
9.8	Suite aux projets d'action du Comité intergouvernemental sur les forêts	IX-10
9.9	Convention internationale sur les forêts	IX-11
9.10	Consensus international sur la notion d'aménagement durable de la forêt	IX-12
9.12	Partenariats aux fins de partage de l'expérience et des connaissances	IX-14
9.13	Aide aux pays en voie de développement	IX-16
9.14	Partage et application des connaissances en aménagement durable des forêts	IX-18
9.15	Appui aux groupes qui s'intéressent à la forêt	IX-20

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.1

Objectif : 9 Assurer, rehausser et démontrer la contribution des écosystèmes forestiers à la santé de la planète :

Engagement : **9.1 En continuant d'informer la communauté forestière internationale des mesures prises pour maintenir ou améliorer la contribution des écosystèmes forestiers canadiens à la santé de la planète, par exemple, en diffusant des rapports, en participant à des réunions et à des missions internationales en provenance ou à destination du Canada.**

Définition du produit : Rapports à la collectivité forestière internationale sur les progrès du Canada concernant l'amélioration de l'aménagement durable de la forêt aux paliers national, provincial et territorial.
Participation à des discussions internationales sur des questions de politique forestière.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Distribution du rapport préliminaire sur les progrès du Canada concernant l'amélioration de l'aménagement durable de la forêt et de *L'état des forêts au Canada : les forêts qui nous appartiennent 1997-1998* à la deuxième réunion du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) à Genève en août 1998.
Un deuxième rapport national présenté à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'occasion de la 19e séance de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord (CFAN) en novembre 1998, et diffusé sur le site Web de la FAO.
Participation à la Commission du développement durable (CDD) de l'ONU en avril 1997 et à la séance spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU en juin 1997.
La participation du Canada, jusqu'au mandat du premier ministre Jean Chrétien inclusivement, a joué un rôle important dans la création du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) qui a été chargé, entre autres activités, de définir les éléments possibles d'une convention sur la forêt et d'établir un consensus à cet égard.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.19, 4.20, 9.2, 9.5

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Distribuer rapport final sur les réalisations du Canada en foresterie à la quatrième réunion du FIF.	RNCan-SCF	2000		
2. Continuer la participation au dialogue mondial sur la forêt.	RNCan-SCF	Permanent		

Données de référence : Distribution de rapports; participation aux discussions internationales sur des questions de politique forestière.

Communications :

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Rosalie McConnell
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-7379 Téléc. : (613) 947-9033
Courriel : rmcconne@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.2

Objectif : 9 Assurer, rehausser et démontrer la contribution des écosystèmes forestiers à la santé de la planète :

Engagement : **9.1 En aidant les Canadiens à mieux comprendre la contribution de leurs écosystèmes forestiers à la santé de l'environnement planétaire et en favorisant cette contribution, grâce à la diffusion en temps opportun d'information et de rapports d'analyse.**

Définition du produit : Rapports à la collectivité internationale sur la santé des écosystèmes forestiers du Canada et le rôle de ces écosystèmes dans l'environnement global.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Publication de *L'état des forêts au Canada : Un sommaire 1998*.
Bulletin : *Faits saillants sur la santé des forêts au Canada*.
Info-Réseaux : *Santé et Biodiversité des Forêts*.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 1.2, 1.4, 3.9, 3.10, 9.1, 9.4, 9.10, 9.12

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
3. Publier l'Info-Réseaux..	RNCan-SCF	En cours		
4. Participer aux groupes de travail et aux ateliers sur la santé des forêts organisés par l'Union internationale des instituts de recherche forestières (IUFRO).	RNCan-SCF	En cours		
5. Participer aux ateliers de travail sur les questions de santé des forêts organisés par Commission Nord-américaine sur la foresterie.	RNCan-SCF	En cours		
6. Fournir des conseils au sujet des espèces envahissantes par l'entremise d'une entente avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).	RNCan-SCF, ACIA	En cours		

Données de référence : Distribution de rapports; participation aux discussions internationales sur la santé des forêts.

Communications :

Date : Septembre 1999

Personne-ressource :

Pierre Charest
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 12e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9011
Téléc. : (613) 947-9035
Courriel : pcharest@nrcan.gc.ca

Pauline Myre
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9084
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : pmyre@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.3

Objectif : 9 Assurer, rehausser et démontrer la contribution des écosystèmes forestiers à la santé de la planète :

Engagement : **9.3 En collaborant avec d'autres pays et avec les organismes régionaux et internationaux en matière de recherche et d'élaboration de la politique forestière, grâce à des initiatives telles que le Réseau international des forêts modèles et à des protocoles d'entente bilatéraux.**

Définition du produit : Stratégie internationale en matière de sciences et de technologie (S et T) du Service canadien des forêts.
Répertoire des activités scientifiques internationales de RNCan-SCF.
Examen de la participation de RNCan-SCF aux organismes scientifiques internationaux.
Accueil d'un forum scientifique international.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 5.5, 9.1, 9.11, 9.12, 9.14
Autres initiatives : groupe de travail en sciences et technologie du Conseil canadien des Ministères des forêts (CCMF); plan d'action en matière de S et T; Conseil consultatif national en recherche forestière

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Élaborer la stratégie internationale en matière de S et T de RNCan-SCF.	RNCan-SCF	Juillet 2000		En consultation avec d'autres ministères et les bureaux régionaux de RNCan-SCF.
2. Répertorier les activités internationales en S et T à RNCan-SCF et chez d'autres organismes de recherche.	RNCan-SCF	Décembre 2000		Pour approbation par le International DG's Committee de RNCan-SCF.
3. Faire rapport sur les activités actuelles avec les organismes de recherche internationaux.	RNCan-SCF	Mai 2000		Rehausser les répercussions et les avantages pour les sciences canadiennes.
4. Étudier la faisabilité d'organiser un forum international sur la S et T en foresterie.	RNCan-SCF	Janvier 2001		RNCan-SCF sera l'hôte.

Données de référence : Élaboration de la stratégie; répertoriage des activités en S et T; établissement d'un rapport et d'une étude de faisabilité.

Communications : Publication de la stratégie internationale en matière de S et T de RNCan-SCF.

Date : Février 1999

Personne-ressource : Anne-Marie Pelletier
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 12e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-8999
Téléc. : (613) 947-9090
Courriel : ampellet@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.4

Objectif : 9 Donner suite aux engagements du Canada découlant du Protocole de Kyoto sous la convention cadre sur le changement climatique :

Engagement : **9.4 En veillant à ce que le Canada s'acquitte de ses engagements en matière de mesure du carbone entreposé dans les forêts.**

Définition du produit : Détermination des besoins de mesure, et mise au point de systèmes, de données et de méthodes pour répondre à ces besoins.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : Environnement Canada (EC), provinces et territoires

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 4.12, 4.14, 9.1, 9.2, 9.5, 9.6, 9.7

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Participer à des négociations et à des ateliers réguliers sur les puits.	RNCan-SCF, EC	En cours		
2. Tenir un atelier de la table de concertation sur les puits concernant les besoins de mesure en foresterie pour le Protocole de Kyoto .	Table de concertation sur les puits	1999		
3. Produire un document sur les options de la table de concertation sur les puits.	Table de concertation sur les puits	1999		
4. Participer au rapport spécial Utilisation des sols, changement d'affectation des sols et foresterie (USCASF) du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC).	RNCan-SCF	Juin 2000		
5. Évaluer et mettre en oeuvre les systèmes de mesure adéquats.	Provinces, RNCan-SCF	Janvier 2008		Le caractère adéquat des systèmes de mesure dépendra en partie du résultat des négociations.

Données de référence : Participation aux négociations sur les puits, aux ateliers et au GIEC; atelier; mise en oeuvre de systèmes de mesure.

Communications : Rapport de l'atelier de la table de concertation sur les puits; document des options de la table de concertation sur les puits; rapport LULUCF du GIEC.

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Darcie Booth
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9051
Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : dbooth@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.5

Objectif : 9 Donner suite aux engagements du Canada découlant du Protocole de Kyoto sous la convention cadre sur le changement climatique :

Engagement : **9.5 En s'assurant que l'on tienne compte des caractéristiques et des contributions particulières des forêts du Canada lors des négociations internationales sur le changement climatique.**

Définition du produit : Participation aux négociations et aux ateliers connexes.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : Environnement Canada (EC) (responsable des puits et du secteur forestier), provinces, territoires, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 9.1, 9.2, 9.5, 9.6, 9.7

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Participer à des négociations et à des ateliers réguliers sur les puits.	RNCan-SCF, EC	En cours		
2. Représenter les intérêts du Canada à la Conférence des parties (CDP) 5, CDP6 et autres réunions internationales.	RNCan-SCF, EC	En cours		

Données de référence :
Communications :
Date : Janvier 1999
Personne-ressource : Darcie Booth
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9051
Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : dbooth@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.6

Objectif : 9 Donner suite aux engagements du Canada découlant du Protocole de Kyoto sous la convention cadre sur le changement climatique :

Engagement : **9.6 En trouvant et en mettant en oeuvre des méthodes rentables pour accroître la séquestration du carbone et réduire les émissions du secteur forestier afin d'atteindre les objectifs du Canada.**

Définition du produit : Rapport des options des tables de concertation du secteur forestier et des puits.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF) (Table de concertation du secteur forestier), Environnement Canada (EC) (Table de concertation sur les puits)
Partenaires : membres de la table de concertation, provinces, territoires, industrie et organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), autres ministères fédéraux

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 9.1, 9.2, 9.5, 9.6, 9.7

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Produire un document de base de la table de concertation du secteur forestier.	RNCan-SCF	Octobre 1998	Octobre 1998	
2. Produire un document de base de la table de concertation sur les puits.	EC	Octobre 1998	Octobre 1998	
3. Produire un document de la table de concertation du secteur forestier.	RNCan-SCF	1999		
4. Produire un document des options de la table de concertation sur les puits.	EC	1999		
5. Mettre en oeuvre des options rentables recommandées dans la stratégie nationale de mise en oeuvre (SNM) du Canada.	ÀD			Ébauche de la SNM d'ici décembre 1999.

Données de référence : Documents établis, options mises en oeuvre.

Communications : Documents des options de la table de concertation à publier et à présenter sur le site Web du Processus national sur le changement climatique

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Darcie Booth
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9051
Téléc. : (613) 947-7399
Courriel : dbooth@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.7

Objectif : 9 Faire en sorte que les activités internationales visant à améliorer la gestion des écosystèmes forestiers de la planète portent fruit, grâce à la coopération entre les pays et à l'amélioration du régime juridique international régissant les forêts :

Engagement : **9.7 En respectant les ententes internationales pertinentes, notamment les conventions portant sur le changement climatique, la diversité biologique, la désertification et le commerce des espèces menacées d'extinction.**

Définition du produit : Participation aux réunions liées aux forêts et portant sur le changement climatique, les espèces menacées d'extinction, la Convention des Nations Unies sur la biodiversité (CDNUB), et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Promouvoir et appuyer l'aménagement durable et l'amélioration du régime international touchant les forêts. Élaborer des initiatives connexes et établir des plans d'action et des rapports concernant les conventions internationales.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
CDNUB : plan d'action fédéral de trois ans pour mettre en oeuvre les engagements publiés en 1997; avalisé par la Conférence des parties (CDP) en 1998.
CNULD : rapport annuel à la CDP; financement d'initiatives de sensibilisation du public : Réseau de radios rurales des pays en développement (RRRPD) afin d'établir et de diffuser des programmes d'information sur l'agriculture durable (1997); l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) publiera des documents sur la dégradation du sol et la désertification (1997).
Espèces menacées d'extinction : consultations nationales tenues sur l'élaboration de politique

Responsabilité : Responsable : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
Partenaires : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF), Environnement Canada (EC), Agence canadienne de développement international (ACDI), ministère des Pêches et des Océans (MPO)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts :1.5, 1.7, 2.3, 2.14, 9.1, 9.3, 9.4, 9.6-9.14
Autres initiatives : Groupes intergouvernemental sur les forêts (CIF); Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF); Initiative Costa Rica – Canada (ICRC); Action 21; Convention mondiale sur le patrimoine

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. CDNUB/CDP V : présentation d'un rapport national (incluant la biodiversité des forêts). Les écosystèmes forestiers feront l'objet de discussions à la 5e rencontre de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.	ACDI, EC	2000		Rapport sur le programme de travail sur la biodiversité à la prochaine réunion en 2000.

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
2. Appuyer les activités internationales : a) Fonds versés au Secrétariat, CLD des NU; b) Fonds versés aux groupes de lutte contre la désertification; c) Appui à l' Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).	ACDI	Annuel		b) p. ex., Banque mondiale, et Fonds mondial privé pour l'environnement (GEF); c) Pour le Programme spécial de la FAO concernant la sécurité alimentaire.
3. Appuyer les organisations régionales : a) Comité inter-États de la lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS); b) Programmes de la Communauté de coopération pour le développement de l'Afrique australe.	ACDI ACDI	Juin 2002 Juin 2001		a) P. ex., le CILSS contribue à l'élaboration de stratégies de lutte contre la désertification; b) p. ex., mesures d'atténuation communautaires de la sécheresse.
4. Appuyer les pays en développement : Initiatives touchant l'aménagement durable de la forêt, la conservation des terres, l'atténuation de la sécheresse, etc.	ACDI	Divers		P. ex., Gestion des eaux et des sols sur la ferme (OWSOM) en Égypte.
5. Appuyer les établissements de recherche internationaux et régionaux : a) Financement de la recherche pour renforcer la capacité des ONG et arrêter la désertification; b) Financement de la recherche internationale sur la désertification.	RNCan-SCF ACDI	Divers		b) Exemple d'organisation financée: Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA).
6. Aider la participation des collectivités locales : appui visant à renforcer la participation des collectivités aux initiatives de lutte contre la désertification et à l'élaboration d'un plan d'action national.	ACDI	Divers		P. ex., programme communautaire d'atténuation de la sécheresse de la Communauté de coopération pour le développement de l'Afrique australe (CCDAA).
7. Sensibiliser le public : plusieurs initiatives pour sensibiliser davantage le public canadien.	ACDI			P. ex., financement de la vidéo **Rivers of Sand** sur la lutte contre la désertification au Mali.

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
8. Cibler le changement climatique : a) Adoption d'une politique nationale et des mesures correspondantes sur l'atténuation du changement climatique; b) Communication des politiques et des mesures, des répertoires, etc aux parties de la Convention.	EC, RNCan-SCF, MAECI	Rapport annuel menant à un examen en 2008		
9. Cibler la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) : Discussions sur les dispositions législatives concernant les espèces menacées d'extinction au pays. Rapports annuels provisoires à CITES.	EC, MAECI	Rapports annuels		

Données de référence : Rapports annuels à chacune des Conventions; plans d'action nationaux relatifs à ces Conventions; recommandations à la CDD des NU; nombre d'initiatives de sensibilisation du public financées.

Communications : Rapports établis sur le changement climatique, la diversité biologique, la désertification et les espèces menacées d'extinction; communiqués de presse; sites Web (p. ex., site Web sur les espèces menacées d'extinction; site Web ICRC).

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Denyse Rousseau
Directrice adjointe
Direction des relations environnementales
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél. : (613) 996-2919
Téléc. : (613) 995-9525
Courriel : denyse.rousseau@dfait-maeci.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.8

Objectif : 9 Faire en sorte que les activités internationales visant à améliorer la gestion des écosystèmes forestiers de la planète portent fruit, grâce à la coopération entre les pays et à l'amélioration du régime juridique international régissant les forêts :

Engagement : **9.8 En donnant suite aux projets d'action du Comité intergouvernemental sur les forêts (CIF) et en faisant rapport sur les progrès accomplis au Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) des NU.**

Définition du produit : Mise en oeuvre en cours des projets d'action du CIF aux paliers national, provincial et territorial, et rapport sur les progrès accomplis au FIF au début de l'an 2000.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Rapport préliminaire sur les progrès accomplis par le Canada concernant la mise en oeuvre des projets d'action du CIF présenté au FIF à Genève en août 1998.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : ministères fédéraux, gouvernements provinciaux et territoriaux, collectivité autochtone, groupes environnementaux, industrie, secteur du travail

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 9.1

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Mise en oeuvre des projets d'action du CIF.	RNCan-SCF	En cours		
2. Rapport sur les progrès accomplis au FIF.	RNCan-SCF	2000		

Données de référence : Mise en oeuvre des projets; établissement de rapport sur les progrès accomplis.

Communications :

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Rosalie McConnell
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-7379
Téléc. : (613) 947-9033
Courriel : rmcconne@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.9

Objectif : 9 Faire en sorte que les activités internationales visant à améliorer la gestion des écosystèmes forestiers de la planète portent fruit, grâce à la coopération entre les pays et à l'amélioration du régime juridique international régissant les forêts :

Engagement : **9.9 En oeuvrant à l'instigation de négociations portant sur une convention internationale sur les forêts.**

Définition du produit : Une décision d'amorcer des négociations portant sur une convention internationale sur les forêts à la huitième séance de la Commission du développement durable (CDD) en avril 2000.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Contribution du Canada à la conclusion d'une entente, à la séance spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU en juin 1997, en vue d'inclure la détermination d'éléments possibles de modalités et de mécanismes futurs, p. ex., une convention internationale sur les forêts dans le cadre du mandat du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF).
En septembre 1998, annonce par le Canada et le Costa Rica d'une initiative conjointe visant à soutenir le programme de travail du FIF dans ce secteur.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 9.1

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Initiative Costa Rica – Canada : Participation à des réunions afin de déterminer des éléments possibles et d'atteindre un consensus à l'égard d'une convention internationale sur les forêts. Recommandations transmises au FIF et à la CDD des NU.	RNCan-SCF, MAECI	1999 et printemps 2000		FIF : Forum intergouvernemental sur les forêts CDD des NU : Commission du développement durable des NU.
2. Rapport sur l'Initiative Costa Rica-Canada au Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF).	RNCan-SCF	2000		

Données de référence : Participation aux réunions; rapport présenté au FIF.

Communications :

Date : Janvier 1999

Personne-ressource : Mike Fullerton
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9082
Téléc. : (613) 947-9033
Courriel : mfullert@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.10

Objectif : 9 Faire en sorte que les activités internationales visant à améliorer la gestion des écosystèmes forestiers de la planète portent fruit, grâce à la coopération entre les pays et à l'amélioration du régime juridique international régissant les forêts :

Engagement : **9.10 En s'efforçant d'en arriver à un consensus international sur une définition de la notion d'aménagement durable de la forêt, au moyen, entre autres, des divers cadres de critères et d'indicateurs nationaux.**

Définition du produit : Définition acceptée à l'échelle internationale de la notion d'aménagement durable de la forêt au moyen de critères et d'indicateurs (C et I); rapports sur les C et I convenus. Les C et I ont été acceptés par 12 pays non européens par le biais du Processus de Montréal. Ces pays qui partagent les mêmes idées travaillent à l'aménagement durable de la forêt en présentant des rapports sur les C et I convenus à l'échelle internationale.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Dépôt du document « Progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Processus de Montréal sur les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales » devant la Commission du développement durable des Nations Unies / Comité intergouvernemental sur les forêts en février. 1997. Publication et présentation du document « Premier rapport préliminaire sur le processus de Montréal » au douzième Congrès forestier mondial en octobre 1997.

Responsabilité : Responsable : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)
Partenaires : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), Agence canadienne de développement international (ACDI), pays membres, provinces.

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 3.10 a), 3.10 b), 9.12, 9.13, 9.14, 9.15

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Publier la brochure du Processus de Montréal (PM).	RNCan-SCF, pays membres	1999		
2. Publier les notes techniques du Processus de Montréal.	RNCan-SCF, pays membres	1999		Y compris les justifications, les définitions et les mesures des C et I.
3. Publier le 2e tirage de la Déclaration de Santiago et les C et I avec l'annexe et la préface révisée.	RNCan-SCF, pays membres	1999		
4. Lancer le site Web du PM.	RNCan-SCF	Avril 1999	Juillet 1999	
5. Préparer un rapport soulignant le travail innovateur effectué par les pays du PM afin de mettre en oeuvre les C et I.	RNCan-SCF, pays membres	1999		
6. Rapport sur les données recueillies par les pays en regard des indicateurs du PM.	RNCan-SCF, pays membres	2003		Contenu et présentation à discuter en novembre 1999.

Données de référence : Nombre et qualité des rapports découlant du Processus de Montréal; visites au site Web; avancement du Processus de Montréal.

Communications : Rapports (anglais, français et espagnol); mise au point du site Web pour le Processus de

Montréal à être utilisé pour offrir des renseignements à jour sur le Processus de Montréal et les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative. Des rapports pourront être téléchargés directement à partir du site Web.

Date : Août 1999

Personne-ressource : Kathryn Buchanan
Agente de liaison du Processus de Montréal
Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
580, rue Booth,
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9061
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : kbuchana@nrcan.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.12

Objectif : 9 Aider d'autres pays à améliorer leur capacité d'assurer l'aménagement durable de leurs forêts :

Engagement : **9.12 En formant des partenariats avec d'autres pays et des organismes internationaux, aux fins de partage de l'expérience et des connaissances.**

Définition du produit : Formation soutenue de partenariats bilatéraux, multilatéraux, avec l'industrie et des organisations non gouvernementales (ONG) pour contribuer efficacement à l'aménagement forestier .

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)
Engagements annuels de partenariats bilatéraux (deux pays) de 41,1 millions de dollars pour 48 projets.
Engagements annuels de partenariats avec l'industrie, des établissements et des ONG de 5,9 millions de dollars pour 73 projets.
Engagements annuels de partenariats multilatéraux de 15,8 millions de dollars.

Responsabilité : Responsable : Agence canadienne de développement international (ACDI)
Partenaires : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), Ressources naturelles Canada (RNCan), Environnement Canada (EC)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.15, 4.8, 5.5, 9.1, 9.3, 9.9, 9.10, 9.11, 9.14

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Fournir une aide bilatérale en matière d'aménagement forestier en réponse à des besoins.	ACDI	En cours		
2. Fournir une aide en matière d'aménagement forestier pour appuyer les projets (industrie, établissements, ONG) de la Direction générale du partenariat canadien, en réponse à des besoins.	ACDI	En cours		
3. Fournir une aide en matière d'aménagement forestier aux initiatives multilatérales, fournie en réponse à des besoins.	ACDI	En cours		

Données de référence : Niveaux d'engagement pour les activités bilatérales, multilatérales ou en partenariat d'aide à l'aménagement forestier maintenus : oui ou non, et en cas d'augmentation, combien ($ ou %). Nombre de projets bilatéraux, multilatéraux ou en partenariat d'aide à l'aménagement forestier maintenus : oui ou non, et en cas d'augmentation, combien (nombre).

Communications : Élaboration de documents de l' ACDI « Sommaires de projets - Questions forestières » traitant de certains projets d'aménagement forestier de l'ACDI et d'enjeux importants dans ce domaine, présentés sur le site Web du réseau des conseillers forestiers de l'ACDI pour informer le public concernant les initiatives bilatérales ou multilatérales et les partenariats d'aide à l'aménagement forestier.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Ralph Roberts, RPF
Agence canadienne de développement international
Division des ressources naturelles et de l'environnement
200 promenade du Portage,
Hull (Québec) K1A 0G4
Tél. : (819) 997-6586
Téléc. : (819) 953-3348
Courriel : ralph_roberts@acdi-cida.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.13

Objectif : 9 Aider d'autres pays à améliorer leur capacité d'assurer l'aménagement durable de leurs forêts :

Engagement : **9.13 En collaborant avec les pays et les organismes internationaux pour répondre aux demandes d'aide internationale et en améliorant l'aide financière, stratégique, scientifique, technique, technologique et informationnelle offerte aux pays en voie de développement et aux pays dont l'économie est en transition.**

Définition du produit : Coopération ou collaboration continue avec d'autres pays et organismes internationaux pour contribuer à l'aide professionnelle, financière, technique et technologique offerte dans le secteur forestier au moyen de projets et d'initiatives.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997)

Travail continu, à l'échelle internationale, de la Direction générale des politiques de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour améliorer la coordination des politiques de développement avec celles des autres pays donateurs, et aider à représenter le Canada aux forums internationaux sur le développement et à veiller à ce que les engagements soient pris en compte dans les politiques canadiennes de développement.

Aide bilatérale et multilatérale concernant l'éventail complet des activités de développement en vue de réaliser le maximum d'avantages mutuels offerte par l'ACDI.

Travail continu de la Direction générale multilatérale de l'ACDI avec les organisations des Nations Unies, les établissements financiers internationaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres instances internationales.

Intérêt déclaré au Congrès forestier mondial d'octobre 1997 par douze pays et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin d'aider le Canada à administrer le Réseau international des forêts modèles et participent à une série de consultations avec les partenaires des forêts modèles canadiennes pour cerner les besoins futurs et un cadre pour le programme.

Appui en 1997 par l'ACDI de l'organisation de l'initiative de développement de la CE « Shaping the 21st Century: the Contribution of Development Cooperation ».

Participation continue du Canada au Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) de la Conférence des Nations Unies pour le développement économique (CNUED), et il est résolu à travailler à rendre la coopération, la coordination et la collaboration plus efficientes et efficaces dans le domaine de l'aide au développement.

Responsabilité : Responsable : Agence canadienne de développement international (ACDI)
Partenaires : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 9.3, 9.11, 9.12, 9.14

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Mettre à jour le Principe directeur de la stratégie du programme pour le secteur forestier de l'ACDI de façon à ce que celle-ci soit mieux adaptée à l'évolution des réalités mondiales (p. ex. tenir compte du rôle moins important du secteur public dans le développement) et aux priorités en matière de développement.	ACDI	1998	1998	

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
2. Fournir une aide internationale à l'aménagement forestier au moyen d'ententes multilatérales et de partenariats, en réponse aux besoins.	ACDI	En cours		Total des fonds annuels d'environ 15,8 millions de dollars et 5,9 millions de dollars, dépensés respectivement dans le cadre d'ententes multilatérales et de partenariats d'aide à l'aménagement forestier.
3. Faire rapport au Comité des forêts (COFO) sur les résultats des consultations bilatérales concernant de nouveaux partenariats touchant les forêts modèles et un cadre pour un secrétariat du Réseau international des forêts modèles.	RNCan-SCF (IDRC)	1999		
4. Mettre en oeuvre les recommandations du rapport au COFO (voir 3).	RNCan-SCF (IDRC)	À déterminer		
5. Mettre en oeuvre des recommandations du FIF .	RNCan-SCF ACDI	En cours		

Données de référence : Révisions apportées au Principe directeur de la stratégie du programme pour le secteur forestier de l'ACDI; niveaux de contribution de l'aide à l'aménagement forestier au moyen d'ententes multilatérales et de partenariats; rapport sur les négociations bilatérales présenté au COFO; recommandations du rapport au COFO mises en oeuvre. Mesure dans laquelle les recommandations au FIF sont mises en oeuvre.

Communications : Publication du nouveau document Principe directeur de la stratégie du programme pour le secteur forestier de l' ACDI. Élaborer des documents sur des sommaires de projets - questions forestières traitant de projets de la Direction générale du partenariat canadien de l'ACDI et d'initiatives multilatérales, présentés sur le site Web du réseau des conseillers forestiers de l'ACDI pour informer le public concernant les initiatives bilatérales ou multilatérales et les partenariats d'aide à l'aménagement forestier. Communiqués de presse concernant le Réseau international des forêts modèles et rapports annuels indiquant les résultats des consultations bilatérales et création de nouveaux partenariats et (ou) d'un cadre pour le RIFM. Présenter un rapport sur les progrès de la mise en oeuvre des recommandations au FIF.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Ralph Roberts
Agence canadienne de développement international
Ressources naturelles
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Tél. : (819) 997-6586
Téléc. : (819) 997-3348
Courriel : ralph_roberts@acdi-cida.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.14

Objectif : 9 Aider d'autres pays à améliorer leur capacité d'assurer l'aménagement durable de leurs forêts :

Engagement : **9.14 En appuyant les approches innovatrices afin de réaliser l'aménagement durable des forêts dans le monde entier; en partageant et en appliquant les connaissances et l'expérience acquises.**

Définition du produit : Grâce à des consultations internationales, le Canada encouragera la participation des pays en développement et établira des initiatives d'aménagement durable de la forêt (ADF).

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Intérêt à l'échelle internationale pour le partage de l'approche canadienne touchant l'aménagement durable des forêts grâce à des consultations régulières et à des ateliers avec les pays intéressés, ce qui peut aboutir à la création de partenariats dans le Réseau international des forêts modèles.
L'établissement de critères et d'indicateurs (C et I) définissant l'ADF aux niveaux national et sous-national au Canada offre un modèle pour les autres pays que le Canada continue à promouvoir à l'échelle internationale.
Participation facilitée de délégués de pays en développement à la réunion de 1997 « Global Approaches: Criteria and Indicators of Sustainable Forest Management » qui représente une façon de partager l'expérience canadienne, grâce à une entente de contribution de l'ACDI avec l'Institut forestier du Canada (IFC).

Responsabilité : Responsable : Agence canadienne de développement international (ACDI)
Partenaires : Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts (RNCan-SCF), Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 2.15, 5.5, 9.1, 9.3, 9.9, 9.10, 9.11
Autres initiatives : Processus des critères et indicateurs de Montréal, Processus de C et I de Helsinki

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Ajouter la forêt modèle chilienne au Réseau international des forêts modèles.	RNCan-SCF	1998	1998	
2. Désigner un emplacement de forêt modèle en Chine.	RNCan-SCF, ACDI, MAECI	1998	1998	
3. Désigner deux emplacements de forêt modèle en Argentine.	RNCan-SCF, ACDI, MAECI	En cours	1999	
4. Aider à favoriser une meilleure connaissance, élaboration et (ou) mise en oeuvre des C et I pour l'ADF dans les pays en développement, en réponse à des besoins.	ACDI	En cours		

Données de référence : Nouvelles forêts modèles ajoutées au Réseau international des forêts modèles.

Communications : Annonce de nouvelles forêts modèles et production de rapports annuels touchant le Réseau international des forêts modèles.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Ralph Roberts
Agence canadienne de développement international
Ressources naturelles
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Tél. : (819) 997-6586
Téléc. : (819) 997-3348
Courriel : ralph_roberts@acdi-cida.gc.ca

Orientation stratégique neuf, Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène
PLAN D'ACTION – ENGAGEMENT 9.15

Objectif : 9 Aider d'autres pays à améliorer leur capacité d'assurer l'aménagement durable de leurs forêts :

Engagement : **9.15 En appuyant les groupes qui s'intéressent à la forêt ainsi que les activités qui consolident la capacité des collectivités à participer à la prise de décisions sur l'aménagement durable de la forêt.**

Définition du produit : Offre de contribution de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dans une optique d'adaptation, aux organisations et aux associations forestières afin de parrainer la participation de personnes de pays en développement à des forums, des réunions ou des ateliers.
Encouragement continu des activités communautaires en fournissant une aide sur le plan de l'aménagement forestier aux projets destinés à améliorer la capacité locale d'aménagement durable de la forêt.

Réalisations : (depuis le 1er avril 1997) Soutien offert par l'ACDI, au moyen des ententes de contribution, aux initiatives qui comportent la participation de délégués de pays en développement à des forums qui traitent d'enjeux forestiers et de solutions pratiques (transfert de technologie). Parmi les exemples de contribution pour faciliter la participation à des forums en 1997, on compte la réunion de l'Institut forestier du Canada (IFC) intitulée « Global Approaches: Criteria and Indicators of Sustainable Forest Management », et l'atelier de l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) intitulé « Aboriginal Perspectives on Forestry Education ».
Par l'entremise des programmes de la Direction générale du partenariat canadien, aide accordée par l'ACDI au développement de 5,9 millions de dollars à l'égard de 73 projets, dont bon nombre sont des projets communautaires d'aménagement forestier qui améliorent la capacité des collectivités d'aménager de manière durable leurs ressources forestières.

Responsabilité : Responsable : ACDI
Partenaires : Ressources naturelles Canada (RNCan)

Liens : Engagements de la Stratégie nationale sur les forêts : 6.3, 9.13, 9.14

Calendrier des produits livrables :

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
1. Faciliter la participation de délégués de pays en développement à la réunion de l'IFC « Tendances mondiales et leurs effets sur les pratiques de foresterie au Canada ».	ACDI	Octobre 1998	Octobre 1998	
2. Faciliter la participation de délégués de pays en voie de développement à l'atelier « Les causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation ».	ACDI	Janvier 1999	Janvier 1999	

Produits livrables	Responsabilité	Échéancier (mois-année)	Terminé (mois-année)	Commentaires
3. Fournir des contributions en vue de faciliter la participation de délégués de pays en développement aux forums internationaux qui améliorent les connaissances touchant l'aménagement durable des forêts, en réponse à des besoins.	ACDI	En cours		
4. Fournir une aide internationale de la Direction générale du partenariat canadien à des projets qui favorisent l'aménagement forestier durable de la forêt par les collectivités, en réponse à des besoins.	ACDI	En cours		Les engagements annuels de l'ACDI avec des partenaires (industrie, institutions et organisations non gouvernementales) à l'égard de projets d'aménagement forestier, au nombre de 73, s'élèvent à 5,9 millions de dollars.

Données de référence : Montant des contributions de l'ACDI aux organisations ou aux associations forestières afin de parrainer la participation de délégués de pays en développement à des réunions internationales; nombre de délégués de pays en développement dont la participation à des réunions internationales, des ateliers, etc. touchant l'aménagement durable de la forêt, est financée par des contributions de l'ACDI; fonds consacrés à l'aide touchant l'aménagement forestier de la Direction générale du partenariat canadien.

Communications : Rapports sur les travaux ou le contenu de réunions ou de forums internationaux auxquels participent des délégués de pays en voie de développement aidés par l'ACDI; ces travaux sont recueillis par l'ACDI qui les offre sur fichier. Élaboration d'un document de sommaire de projet - questions forestières de l'ACDI concernant le projet Analog Forestry de la Direction générale du partenariat canadien de l'ACDI afin d'offrir au public un exemple d'aménagement forestier communautaire appuyé par l'ACDI.

Date : Mars 1999

Personne-ressource : Ralph Roberts
Agence canadienne de développement international
Ressources naturelles
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Tél. : (819) 997-6586
Téléc. : (819) 997-3348
Courriel : ralph_roberts@acdi-cida.gc.ca